

2018

Le curriculum de l'Ontario
11^e et 12^e année

Éducation coopérative



accompagner chaque enfant
appuyer chaque élève

 Ontario

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substituts sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitut en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
Les écoles secondaires au XXI ^e siècle	5
L'école de langue française	5
<i>L'axe de l'apprentissage</i>	6
<i>L'axe de la construction identitaire</i>	6
Contribuer au bien-être des élèves et renforcer leur capacité d'apprentissage	7
<i>Le rôle de la santé mentale</i>	9
IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE	10
Les avantages et les objectifs de l'éducation coopérative	10
La planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans le programme-cadre d'éducation coopérative	11
L'apprentissage par l'expérience comme fondement de l'éducation coopérative	12
Les rôles et les responsabilités en éducation coopérative	14
<i>Les partenaires communautaires, y compris les employeurs et les superviseurs de stage</i>	14
<i>L'élève</i>	15
<i>Les parents</i>	15
<i>L'enseignante ou l'enseignant</i>	16
<i>La directrice ou le directeur d'école</i>	17
ORGANISATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE	19
L'aperçu du programme	19
<i>La composante en milieu scolaire</i>	20
<i>La composante en milieu communautaire</i>	20
<i>Les cours d'éducation coopérative</i>	21
Les attentes et les contenus d'apprentissage	23
Les domaines d'étude pour les cours d'éducation coopérative	26
Les processus essentiels à l'apprentissage en éducation coopérative	26
<i>Favoriser la santé, la sécurité et le bien-être</i>	27
<i>Mise en pratique du cycle de l'apprentissage par l'expérience</i>	28
<i>Élaboration et mise en œuvre du plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève</i>	30

An equivalent publication is available in English under the title:

The Ontario Curriculum, Grades 11 and 12: Cooperative Education, 2018

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au www.ontario.ca/education.

<i>Intégration de l'apprentissage de l'élève</i>	32
<i>Suivi des progrès de l'élève</i>	33
<i>Évaluation de l'apprentissage de l'élève</i>	34
PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE	36
L'élaboration et la mise en œuvre des cours	37
<i>Étape 1 : Planifier l'occasion d'apprentissage</i>	38
<i>Étape 2 : Préparer l'élève pour l'occasion d'apprentissage</i>	41
<i>Étape 3 : Soutenir l'apprentissage et le bien-être de l'élève</i>	42
Les considérations administratives	43
<i>Couverture en vertu de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i>	43
<i>Assurance accident pour les élèves</i>	45
<i>Dossier de l'élève</i>	45
<i>Confidentialité</i>	45
<i>Nombre d'élèves par classe</i>	46
<i>Affectation et emploi du temps du personnel enseignant</i>	46
<i>Rémunération de l'élève</i>	46
<i>Liens avec la communauté dans un milieu syndiqué</i>	47
<i>Suivi de la mise en œuvre du programme en éducation coopérative et évaluation de sa portée sur le rendement de l'élève</i>	47
ÉVALUATION ET COMMUNICATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE	49
Les considérations de base	49
<i>Les principes directeurs</i>	50
<i>Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail</i>	50
<i>La raison d'être de la grille d'évaluation du rendement</i>	51
<i>L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage</i>	52
<i>L'évaluation de l'apprentissage</i>	52
<i>L'octroi des crédits</i>	54
<i>La communication du rendement</i>	56
La grille d'évaluation du rendement en éducation coopérative	58
<i>Les compétences de la grille d'évaluation</i>	58
<i>Les critères et les descripteurs</i>	59
<i>Les niveaux de rendement</i>	61
CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA PLANIFICATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE	64
L'approche culturelle de l'enseignement	64
L'élève identifié comme étant en difficulté	65
<i>L'élève qui ne requiert que des adaptations</i>	67
<i>L'élève qui requiert des attentes modifiées</i>	68

L'élève bénéficiant des programmes d'actualisation linguistique en français ou d'appui aux nouveaux arrivants	69
L'éducation environnementale	70
Les relations saines	71
L'équité et l'éducation inclusive	72
La littératie financière	73
La littératie, les habiletés d'enquête et en matière de numération	74
<i>La pensée critique et la littératie critique</i>	75
<i>Les habiletés d'enquête</i>	77
<i>Les habiletés en matière de numération</i>	77
Le rôle de la bibliothèque de l'école	77
La place des technologies de l'information et de la communication	78
Les considérations éthiques	79
PROGRAMMES SPÉCIALISÉS	80
Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario	80
Programme de la Majeure Haute Spécialisation	81
Programmes de transition de l'école au monde du travail	82
COURS	83
Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes	85
Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, 11 ^e année, cours ouvert (DCO3O)	95
ANNEXES	109
Annexe A : Tableaux des attentes et des contenus d'apprentissage	110
Annexe B : Autres formes d'apprentissage par l'expérience	114

Le ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes, tous les groupes et tous les organismes qui ont participé à l'élaboration et à la révision de ce document.

PRÉFACE

Le présent document énonce les politiques du programme-cadre d'éducation coopérative ainsi que les procédures pour la mise en œuvre de l'éducation coopérative et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience dans les écoles secondaires de l'Ontario. Ce document est destiné aux écoles de langue française et remplace le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario* (2000).

À compter de septembre 2018, les cours d'éducation coopérative dans les écoles de l'Ontario seront fondés sur les attentes et les contenus d'apprentissage ainsi que sur les procédures de mise en œuvre énoncés dans ce document.

LES ÉCOLES SECONDAIRES AU XXI^E SIÈCLE

Les écoles secondaires de l'Ontario offrent à chaque élève un programme d'études varié et planifié de grande qualité. Ce programme vise la réussite de tous les élèves dans la destination de leur choix. La mise à jour du curriculum de l'Ontario, de pair avec un élargissement des options d'apprentissage offertes à l'extérieur de la salle de classe traditionnelle, intègre l'apprentissage des compétences essentielles pour réussir au XXI^e siècle et respecte les champs d'intérêt, les points forts ainsi que les besoins de chaque élève.

Le programme-cadre révisé prend en compte le fait qu'aujourd'hui comme demain, la littératie critique sera fondamentale afin de synthétiser l'information, de prendre des décisions réfléchies, de communiquer de manière efficace et d'évoluer dans une communauté mondiale en continual mouvement. Il est important que les élèves se sentent concernés par le curriculum établi, qu'ils se reconnaissent dans ce qui est enseigné et dans la méthode d'enseignement, et qu'ils réalisent comment leur apprentissage s'applique au monde qui les entoure. Le programme tient compte des besoins variés des élèves; il les aide à enrichir leurs connaissances et à développer leurs capacités, et leur offre les perspectives dont ils ont besoin pour devenir des citoyens informés, responsables, en bonne santé et actifs au sein de leurs communautés et dans le monde.

L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

À l'école de langue française, un apprentissage de qualité se déroule dans un environnement propice à la construction de l'identité francophone. En effet, s'éveiller et s'ouvrir à la francophonie, prendre conscience de ses enjeux, identifier ses caractéristiques, s'y engager avec fierté et contribuer à la vitalité de ses institutions représentent sans aucun doute la plus-value de l'apprentissage proposé.

À l'appui du mandat de l'école de langue française, la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (2004) définit la nature et la portée des interventions en aménagement linguistique ainsi que les résultats escomptés. Ces résultats sont de trois ordres :

- Pour l'élève : capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
- Pour le personnel scolaire : capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
- Pour les conseils scolaires : capacité accrue à maintenir et à augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone.

Pour parvenir à ces résultats, le personnel enseignant tient compte des attentes génériques suivantes :

- L'élève utilise sa connaissance de la langue française et sa capacité de communiquer oralement en français pour interpréter de l'information, exprimer ses idées et interagir avec les autres.
- L'élève manifeste son engagement pour la culture francophone en s'informant sur les référents culturels de la francophonie, en les faisant connaître, en en discutant et en les utilisant dans diverses situations.

Grâce à diverses interventions en aménagement linguistique destinées à créer un espace francophone respectueux du dynamisme et du pluralisme de la communauté et à contrer les effets négatifs de l'assimilation sur la réussite des élèves, l'école de langue française devient un milieu de bilinguisme additif qui permet aux élèves d'acquérir de solides compétences langagières en français, à l'oral et à l'écrit, ainsi qu'en anglais. De plus, elle invite les élèves de toutes origines linguistiques et culturelles à prendre conscience des avantages de maîtriser les deux langues officielles du Canada. Les élèves utilisent leur capacité à communiquer oralement en français pour apprendre à se connaître, à construire leur identité, à apprendre avec les autres et à faire état de leurs apprentissages. La politique d'aménagement linguistique de l'Ontario (PAL) compte cinq axes d'intervention dont deux ciblent la réussite scolaire et le développement de la personne.

L'axe de l'apprentissage

Cet axe d'intervention porte sur l'appropriation des savoirs et le choix de carrière. Le curriculum de l'Ontario définit les compétences transdisciplinaires que tous les élèves doivent acquérir pour évoluer comme francophones dans la vie et dans la société, c'est-à-dire savoir communiquer oralement, savoir lire, savoir écrire, savoir rechercher l'information, savoir se servir des technologies de l'interaction et savoir exercer sa pensée critique. Garante de la réussite scolaire, l'acquisition de ces compétences de base se fait graduellement et en parallèle avec la découverte des champs d'intérêt et des talents individuels, ce qui amène chaque élève à définir son rôle dans la société et à choisir son domaine d'activité professionnelle.

L'axe de la construction identitaire

Cet axe d'intervention porte sur l'appropriation de la culture et le développement de l'identité. En approfondissant sa connaissance de la culture de langue française, l'élève

acquiert un ensemble de repères culturels qui lui permettent d'interpréter le monde et de découvrir les traits distinctifs et les manifestations de la francophonie sur le plan matériel, culturel et intellectuel. Chez l'élève, ce cheminement culturel vient encadrer sa démarche de construction identitaire qui s'opère en trois étapes : *l'ouverture et le constat* où l'élève s'éveille au milieu environnant et à la réalité culturelle francophone, *l'expérience* où l'élève prend contact de façon approfondie et plus active avec les contextes socioculturels, et *l'affirmation* où l'élève fait des choix déterminants pour s'engager et affirmer son identité.

Dans cette optique, l'école de langue française adopte une **approche culturelle de l'enseignement**¹, qui a pour objectif de mettre l'élève en contact avec la culture francophone tout au long de ses études et de lui permettre d'y participer activement. Cet objectif se réalise en greffant à l'enseignement de toutes les matières du curriculum de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année, des contenus culturels signifiants ainsi que des pratiques pédagogiques et d'animation culturelle pour charger de sens les apprentissages qui se font en classe et pour stimuler la démarche identitaire de chaque élève en tant que francophone.

L'application de l'approche culturelle de l'enseignement permet d'intégrer la culture francophone dans l'enseignement des différentes matières et, ce faisant, d'ancrer les apprentissages de l'élève dans une réalité perceptible. Les programmes-cadres, par la nature et la dynamique de leurs composantes, fournissent de multiples possibilités de traitement des savoirs et des savoir-faire qui constituent autant de portes d'entrée sur la culture. Des référents de la culture francophone d'ici et d'ailleurs sont proposés aux élèves comme objets d'étude dans toutes les matières du curriculum pour soutenir les apprentissages prescrits. L'enseignement de ces référents culturels selon des pratiques pédagogiques efficaces aide l'élève à mieux comprendre son environnement naturel et social, proche ou étendu, à mieux se situer dans cet environnement et à valoriser le capital linguistique, culturel et cognitif rassemblé dans la classe.

CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET RENFORCER LEUR CAPACITÉ D'APPRENTISSAGE

Favoriser le développement sain de tous les élèves et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel sont des priorités pour le personnel scolaire de l'Ontario. La santé et le bien-être des élèves contribuent à leur capacité d'apprentissage dans toutes les matières, y compris en éducation coopérative, et cet apprentissage contribue à son tour à leur bien-être global.

Le personnel scolaire joue un rôle important dans le soutien du bien-être des enfants, des jeunes et des apprenantes et apprenants adultes en créant, en encourageant et en appuyant un milieu d'apprentissage sain, bienveillant, sécuritaire, inclusif, pertinent, stimulant et accueillant. Un tel milieu appuie non seulement le développement cognitif, émotionnel, social et physique des élèves, mais aussi leur image de soi et leur bon état d'esprit, leur santé mentale, leur résilience et leur bien-être global. Tous ces éléments aideront les élèves à atteindre leur plein potentiel à l'école et dans la vie.

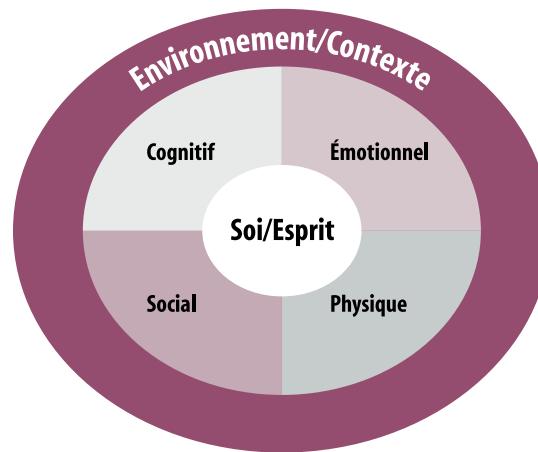
Il a été démontré qu'une série de facteurs, les « déterminants de la santé », ont une incidence sur le bien-être global de la personne. Au nombre de ces facteurs, on retrouve

1. Voir le document *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009) disponible au www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourlaFrancophonie2009.pdf.

le revenu, l'éducation et la littératie, le genre et la culture, le milieu physique et social, les pratiques personnelles en matière de santé, les habiletés d'adaptation et l'accès à des services de santé. Ces facteurs se combinent pour déterminer non seulement l'état de santé de la personne, mais encore la mesure dans laquelle elle disposera des ressources matérielles, sociales et personnelles nécessaires pour pouvoir s'adapter et pour savoir reconnaître ses aspirations personnelles et les réaliser. Ils ont également une incidence sur l'apprentissage des élèves, et il importe de reconnaître leur effet sur le rendement scolaire et le bien-être.

Il est primordial que le personnel scolaire soit attentif au développement cognitif, émotionnel, social et physique ainsi qu'à l'image de soi et au bon état d'esprit des élèves et qu'il en reconnaîsse pleinement l'importance sur le plan de la réussite à l'école. Un certain nombre de recherches sur des cadres de travail, y compris ceux décrits dans *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui : Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario* (2008); *Mon cheminement : Un guide pour soutenir le développement des enfants durant les années intermédiaires* (2017); et *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes* (2012)², ont permis d'identifier les stades de développement communs à la majorité des enfants et des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année, tout en reconnaissant que les différences individuelles, les circonstances particulières de la vie et la nature des expériences vécues peuvent affecter le développement des élèves, et que les événements qui ponctuent le développement ne sont pas nécessairement liés à l'âge.

Le développement des jeunes décrit dans le document *D'un stade à l'autre* se fonde sur un modèle qui illustre la complexité du développement humain. Ses divers éléments – les domaines cognitif, émotionnel, physique et social – sont interreliés et interdépendants et sont tous assujettis à l'influence exercée par l'environnement de la personne. Au centre, « il reste un élément clé qui perdure (même s'il évolue) en chaque être, à savoir le sens du soi » (p. 17) ou l'esprit qui relie les divers aspects du développement et de l'expérience.



Source : *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes* (2012), p. 17.

2. Groupe d'étude sur le programme de la petite enfance Meilleur départ, *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui : Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario* (2008) disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/oelf/continuum/continuumf.pdf>; Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, *Mon cheminement : Un guide pour soutenir le développement des enfants durant les années intermédiaires* (2017) disponible au <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/middleyears/onmyway/index.aspx>; et Gouvernement de l'Ontario, *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes* (2012) disponible au <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/youthopportunities/steppingstones/ressourcedeveloppementdesjeunes.pdf>.

Les membres du personnel scolaire qui sont attentifs au développement des élèves tiennent compte de chacun des éléments du modèle précité en cherchant à les comprendre et en insistant sur les aspects suivants :

- *développement cognitif* – développement du cerveau, capacité de compréhension et de raisonnement, usage de stratégies pour l'apprentissage;
- *développement émotionnel* – régulation des émotions, empathie, motivation;
- *développement social* – affirmation de soi (sens de soi, autoefficacité, estime de soi); construction identitaire (identité de genre, identité d'appartenance à un groupe social, identité spirituelle); relations (relations avec les pairs, relations familiales, relations amoureuses);
- *développement physique* – activité physique, habitudes de sommeil, changements qui se produisent à la puberté, image corporelle, besoins nutritionnels.

Le rôle de la santé mentale

La santé mentale touche tous les éléments du développement. La santé mentale, c'est beaucoup plus que l'absence de troubles mentaux. Le bien-être est défini non seulement par l'absence de problèmes et de risques, mais encore par la présence de facteurs propices à la croissance et au développement en bonne santé. En alimentant et en cultivant les points forts et les atouts des élèves, le personnel scolaire aide à promouvoir une santé mentale positive en classe. En même temps, il peut identifier les élèves qui ont besoin d'un soutien additionnel et les aiguiller vers les services qui leur conviennent³.

Ce qui se passe à l'école peut avoir une incidence majeure sur le bien-être de tous les élèves. En étant plus sensible aux questions de santé mentale, le personnel scolaire peut planifier des stratégies pédagogiques qui contribuent à créer un climat propice à l'apprentissage dans toutes les matières, à sensibiliser les gens à la santé mentale et à diminuer la stigmatisation qui accompagne les troubles mentaux. C'est donc en recourant à des approches pédagogiques qui tiennent compte du bien-être des élèves, y compris sur le plan de la santé mentale, qu'on créera des assises solides pour l'apprentissage des élèves.

3. Voir le document du Ministère intitulé *Vers un juste équilibre. Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves. Guide du personnel scolaire* (version provisoire, 2013), affiché sur le site Web du Ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/health.html>.

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

LES AVANTAGES ET LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

L'éducation coopérative offre aux élèves des écoles secondaires un large éventail d'occasions d'apprentissage structurées et connectées aux communautés à l'extérieur de l'école. *Tous les élèves* peuvent participer à l'éducation coopérative qui est conçu pour reconnaître la diversité de la population étudiante de l'Ontario et pour y être sensible. Dans le cadre de l'éducation coopérative, l'élève apprend dans des milieux sécuritaires et sensibles à la culture au sein de la communauté. L'élève participe activement à la définition de ce qu'elle ou il apprend, à sa façon d'apprendre, au moment et à l'endroit où se réalise son apprentissage et à la façon de démontrer son apprentissage. La participation à l'éducation coopérative peut mener à un changement transformationnel chez l'élève en l'amenant à vivre des expériences uniques dont elle ou il se souviendra toute sa vie.

L'éducation coopérative favorise l'acquisition et l'amélioration des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée⁴ qui soutiennent la planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Elle favorise aussi l'adoption d'une attitude positive quant à l'apprentissage, ce qui aide l'élève à devenir une apprenante ou un apprenant autonome sa vie durant. L'éducation coopérative facilite considérablement une culture favorable à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie qui vise à :

- aider l'élève à acquérir des compétences et des connaissances liées à l'expérience dans la communauté;
- donner à l'élève l'occasion de s'interroger et de réfléchir à ses expériences afin d'acquérir une meilleure compréhension de soi et de ses possibilités, et une compréhension croissante de la façon dont elle ou il peut façonnner son avenir;
- offrir des expériences personnalisées pour répondre aux besoins particuliers de l'élève en matière d'apprentissage et de motivation.

4. Le terme « habitudes de pensée » fait référence à des façons de penser, des attitudes et des dispositions qui sont devenues habituelles au point d'être une seconde nature. Dans le contexte de ce document, le terme fait référence à une prédominance de la réflexion, de l'enquête et de l'action.

Les objectifs de l'éducation coopérative

Tous les élèves peuvent bénéficier d'une participation à l'éducation coopérative. Durant leurs expériences en éducation coopérative, les élèves développeront :

- une habitude de pensée centrée sur la réflexion qui leur permet de tirer profit de leurs expériences;
- la capacité d'intégrer (c.-à-d. de transférer) leur apprentissage pour influencer leurs décisions et leurs actions dans les différents aspects de leur vie;
- les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée nécessaires pour planifier leur apprentissage, leur carrière et leur vie avec compétence et confiance.

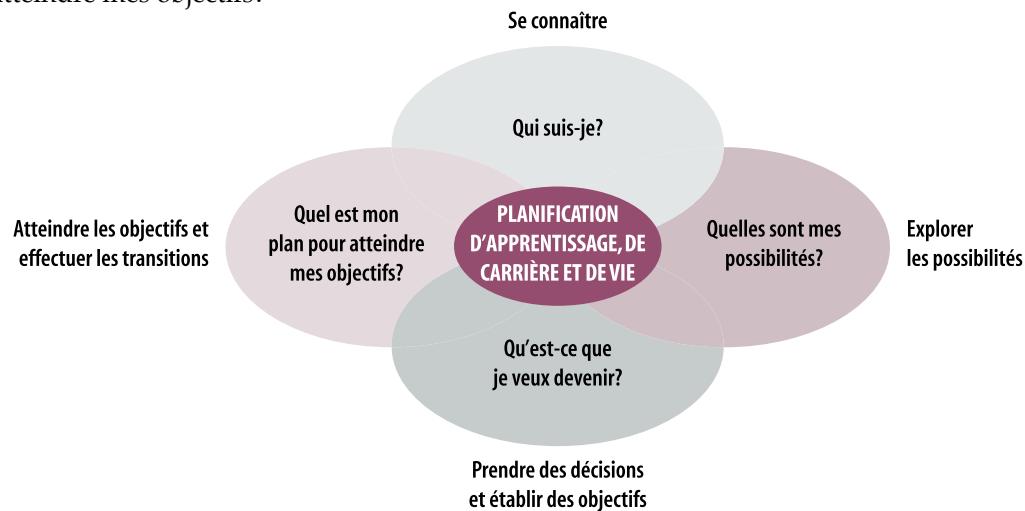
La participation à l'éducation coopérative peut constituer un outil solide pour aider l'élève à saisir la valeur de l'éducation postsecondaire et à tirer profit des possibilités et des itinéraires qui s'offrent à elle et à lui. L'éducation coopérative peut aussi aider l'élève à établir d'importants liens à long terme dans la communauté, à concrétiser son potentiel personnel, à s'intégrer à une main-d'œuvre hautement qualifiée et à devenir une citoyenne ou un citoyen actif, engagé et compatissant.

LA PLANIFICATION D'APPRENTISSAGE, DE CARRIÈRE ET DE VIE DANS LE PROGRAMME-CADRE D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie qui s'adresse aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année a pour objectifs :

- d'assurer que tous les élèves acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et de vie;
- d'offrir, en classe et à l'échelle de l'école, des possibilités d'apprentissage à cet égard;
- de faire participer les parents et la communauté dans son ensemble, y compris la communauté francophone, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme afin d'appuyer l'apprentissage des élèves.

Le cadre conceptuel du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie est un processus de questionnement en quatre étapes liées à quatre domaines d'apprentissage : (1) Se connaître – Qui suis-je?; (2) Explorer les possibilités – Quelles sont mes possibilités?; (3) Prendre des décisions et établir des objectifs – Qu'est-ce que je veux devenir?; (4) Atteindre les objectifs et effectuer des transitions – Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs?



Le personnel enseignant appuie l’élève dans sa planification d’apprentissage, de carrière et de vie en lui offrant des possibilités d’apprentissage en français. Le cadre conceptuel est un processus de questionnement en quatre étapes qui permet à l’élève : de mettre en pratique les connaissances et les compétences propres à la matière étudiée; d’explorer les options de carrière et d’études liées à cette matière; de devenir une apprenante ou un apprenant autonome; et d’être plus à même de prendre des décisions. Les attentes et les contenus d’apprentissage du programme-cadre d’éducation coopérative se prêtent bien à l’intégration d’activités de planification d’apprentissage, de carrière et de vie et permettent de préparer l’élève à réussir dans ses études, au travail et dans la vie.

L’APPRENTISSAGE PAR L’EXPÉRIENCE COMME FONDEMENT DE L’ÉDUCATION COOPÉRATIVE

L’apprentissage par l’expérience est une approche pédagogique fondée sur le processus d’enquête qui offre des occasions à l’élève de coconstruire son apprentissage en participant à des expériences enrichissantes en lien avec la communauté à l’extérieur de l’école, en réfléchissant à ces expériences pour en dégager le sens, et en réinvestissant ces apprentissages pour influencer ses décisions et ses actions dans différents aspects de sa vie. Ce processus d’apprentissage, qui prend racine dans le « cycle de l’apprentissage par l’expérience »⁵, aide l’élève à approfondir son apprentissage et à développer les habiletés, les connaissances et les habitudes de pensée nécessaires pour affronter l’avenir avec succès. L’éducation coopérative est une forme d’apprentissage par l’expérience qui est hautement immersive.

Les attentes et les contenus d’apprentissage présentés dans ce document sont élaborés de façon à permettre à l’élève d’appliquer, d’approfondir et de développer les apprentissages acquis en salle de classe dans un contexte communautaire à l’extérieur des murs de l’école. De plus, avec l’expérience acquise dans le contexte communautaire, l’élève pourra approfondir et développer ses apprentissages en salle de classe, non seulement dans le cours d’éducation coopérative, mais aussi dans des cours futurs.

L’apprentissage par l’expérience constitue un important facteur qui permet à diverses communautés de collaborer et qui assure que les champs d’intérêt, les besoins, les points forts et les aspirations de tous les élèves sont reconnus et intégrés dans l’expérience éducative. Cette approche offre aux élèves de l’Ontario des expériences d’apprentissage enrichissantes qui développent leur capacité à devenir des citoyennes et citoyens épanouis et engagés, capables de relever les défis d’un monde interconnecté et en croissance rapide.

L’apprentissage par l’expérience repose sur plusieurs études et pratiques qui démontrent que l’élève est plus apte à participer, à apprendre et à réussir lorsqu’elle ou il peut réfléchir à son expérience et faire des liens entre son apprentissage et les situations qui lui tiennent à cœur dans sa vie personnelle, dans sa communauté et dans le monde qui l’entoure.

L’apprentissage par l’expérience place les idées et les observations de l’élève au cœur de l’expérience d’apprentissage. Le processus fait souvent intervenir des « enquêtes ouvertes » dans lesquelles l’élève doit s’engager en tenant un raisonnement soutenu par des éléments probants et en adoptant une approche créative de résolution de problèmes. Cette approche encourage l’élève à bâtir ses propres connaissances plutôt que de rester un simple bénéficiaire passif de connaissances⁶. Il a également été démontré que l’apprentissage par

5. Pour plus de renseignements, voir « Mise en pratique du cycle de l’apprentissage par l’expérience », p. 28.

6. Ministère de l’Éducation de l’Ontario, *L’apprentissage par l’enquête*, Série d’apprentissage professionnel, édition spéciale du Secrétariat n° 32, Toronto, chez l’auteur, 2013. Disponible au http://www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/inspire/research/CBS_InquiryBasedFr.pdf.

l’expérience présente des avantages psychosociaux pour l’élève, notamment une plus grande estime de soi, un meilleur engagement, une plus grande motivation, de meilleures aptitudes sociales et des qualités de leadership accrues⁷. Enfin, l’apprentissage par l’expérience favorise une application transversale des connaissances chez l’élève; l’élève peut faire des liens entre le contenu des cours et sa mise en pratique dans d’autres contextes⁸.

Les croyances fondamentales qui sous-tendent la mise en œuvre efficace de l’apprentissage par l’expérience sont les suivantes :

- Chaque élève est unique et a ses points forts, ses champs d’intérêt, ses besoins et ses aspirations.
- Chaque élève peut bénéficier d’une participation active à des occasions authentiques d’apprentissage par l’expérience⁹ qui sont adaptées à son âge et à son stade de développement, sécuritaires et respectueuses sur le plan culturel.
- Chaque occasion d’apprentissage par l’expérience prépare l’élève à réussir dans ses prochaines expériences d’intensité plus élevée, de visée plus précise et de plus longue durée.

Au cœur d’un apprentissage par l’expérience efficace, se trouvent des liens avec les communautés et des partenariats qui se tissent entre et parmi les élèves, les enseignantes et enseignants et les partenaires communautaires. Lors d’occasions d’apprentissage par l’expérience, l’élève peut être physiquement sur les lieux (expérience réelle), peut utiliser des technologies de communication (expérience virtuelle) ou une combinaison des deux approches (expérience hybride). L’apprentissage par l’expérience a donc la force et le potentiel de fournir des occasions d’apprentissage de plus en plus authentiques, dynamiques et stimulantes en ouvrant la porte à des partenariats d’enseignement et d’apprentissage au niveau local, national et mondial.

Les occasions d’apprentissage par l’expérience peuvent prendre différentes formes, allant des excursions scolaires à l’observation au poste de travail et jumelage à l’éducation coopérative, et avoir différents degrés de formalité. Même si la nature et le niveau de participation des partenaires communautaires (p. ex., représentants de la communauté, superviseurs de stage, mentors) peuvent varier, ce document encourage des liens communautaires diversifiés dans le contexte de l’éducation coopérative, y compris des liens avec les organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les relations avec les partenaires communautaires en éducation coopérative sont caractérisées par une collaboration significative ainsi que des objectifs et des engagements communs visant à favoriser la réussite de l’élève dans le cadre du curriculum. Les écoles et les partenaires communautaires créent et maintiennent des expériences authentiques et pertinentes de différentes durées qui sont respectueuses sur le plan culturel et adaptées en fonction de l’âge et du stade de développement de l’élève.

7. Conseil canadien sur l’apprentissage, *Lessons in Learning: The Benefits of Experiential Learning*, Ottawa, chez l’auteur, 2008.

8. C. D. Lee et W. M. Kahnweiler, « The Effect of a Mastery Learning Technique on the Performance of a Transfer of Training Task », *Performance Improvement Quarterly*, vol. 13, no 3, 2000, p. 125-39.

9. Dans le présent document, les termes « occasion d’apprentissage par l’expérience », « contexte communautaire », « expérience dans la communauté » et « lien avec la communauté » sont utilisés au sens large afin de désigner différents types d’expérience possibles relevant de la catégorie « Autres formes d’apprentissage par l’expérience » (voir aussi l’annexe B). D’autres termes comme « le stage », « le stage de travail », « le stage dans la communauté » ou « la formation pratique » sont également utilisés en fonction de la nature de l’expérience ou des modalités en vigueur.

Les élèves qui participent tôt, dès la maternelle et le jardin d'enfants et le cycle primaire, et souvent à des occasions d'apprentissage par l'expérience variées profitent de la valeur de ces expériences et sont bien préparés à participer à l'éducation coopérative.

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS EN ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Les rôles et les responsabilités des élèves, des parents¹⁰, des enseignantes et enseignants, et des directrices et directeurs d'école, de même que le rôle des partenaires communautaires, y compris les employeurs offrant le stage et les superviseurs de stage¹¹, sont décrits dans les pages suivantes ainsi que dans les sections indiquant les processus essentiels à l'apprentissage et les étapes liées à la mise en œuvre (voir « Les processus essentiels à l'apprentissage en éducation coopérative », p. 26, et « L'élaboration et la mise en œuvre des cours », p. 37).

Les partenaires communautaires jouent un rôle important dans tous les aspects de l'éducation, surtout en ce qui concerne l'apprentissage par l'expérience. À cet égard, les employeurs et les superviseurs de stage dans la communauté sont particulièrement importants en éducation coopérative en raison de leur rôle central à appuyer l'apprentissage de l'élève dans le programme d'éducation coopérative.

En plus des rôles et des responsabilités uniques associés à l'éducation coopérative, les élèves, les parents, les enseignantes et enseignants et les directrices et directeurs d'école assument tous des responsabilités générales qui favorisent l'apprentissage au sein du système d'éducation de l'Ontario.

Les partenaires communautaires, y compris les employeurs et les superviseurs de stage

De solides partenariats communautaires sont essentiels pour faire vivre aux élèves des expériences enrichissantes et pertinentes en éducation coopérative. Ils soutiennent les écoles en encourageant la participation de l'élève, en améliorant le rendement et en favorisant le bien-être. Les relations avec les établissements d'enseignement, les entreprises, les associations commerciales ou industrielles, les carrefours d'entrepreneuriat ou d'innovation et les autres organismes communautaires ou culturels offrent un soutien et un enrichissement précieux à l'apprentissage des élèves. Tous ces organismes fournissent une expertise, des compétences, du matériel et des programmes qui sont inexistant dans une école ou qui servent de complément aux programmes existants. Des partenariats avec de tels organismes présentent un atout non seulement pour les élèves, mais aussi pour la vie de la communauté. L'établissement et le maintien de partenariats avec des organismes et des entreprises de la communauté francophone permettent aux élèves d'approfondir leurs liens avec cette communauté et de perfectionner leurs compétences linguistiques en français.

Plus précisément, l'éducation coopérative est rendue possible grâce au soutien des employeurs et des superviseurs de stage. En éducation coopérative, l'employeur et le superviseur de stage jouent un rôle important dans l'apprentissage des élèves en les

10. Dans le présent document, le terme *parents* désigne aussi les tutrices et tuteurs et peut inclure un membre de la famille proche ou une gardienne ou un gardien ayant la responsabilité parentale de l'enfant.

11. Le terme *employeur offrant le stage* désigne la personne représentant l'entreprise, l'organisme ou l'organisme de formation offrant le stage. Le terme *superviseur de stage* désigne la personne travaillant avec l'élève et guidant l'apprentissage de ce dernier.

guidant et en les soutenant, tout en leur assurant un lieu de travail et un milieu d'apprentissage sûrs, de la rétroaction en temps opportun et des occasions d'apprentissage stimulantes. Ce faisant, l'employeur et le superviseur de stage permettent aux élèves d'explorer leurs champs d'intérêt et ils encouragent les élèves à mesure qu'elles et ils développent leurs objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie.

L'élève

Au cours de ses études élémentaires et secondaires, l'élève apprend progressivement à assumer la responsabilité de son apprentissage. Grâce à un enseignement approprié et à l'expérience, l'élève prend conscience que des efforts appliqués peuvent améliorer l'apprentissage, le rendement et le bien-être. Au fur et à mesure que les élèves grandissent et développent leur capacité à persévérer, à gérer leur comportement et leurs impulsions, à prendre des risques mesurés et à écouter attentivement, elles et ils sont plus à même de prendre des responsabilités à l'égard de leur apprentissage et de leurs progrès. En dépit de leurs efforts, certains élèves ne seront pas en mesure d'assumer la pleine responsabilité de leur apprentissage. Pour réussir, ces élèves devront pouvoir compter sur l'attention, la patience et l'encouragement du personnel de l'école et, dans certains cas, sur un soutien supplémentaire. Il reste qu'apprendre à réfléchir à ses apprentissages, à en assumer la responsabilité et à être l'artisane ou l'artisan de son succès doit faire partie de l'éducation de tout élève sans égard à sa situation.

La maîtrise des concepts et des habiletés propres au programme-cadre d'éducation coopérative requiert de la part de l'élève de la pratique, des possibilités de répondre à des rétroactions (dans la mesure du possible) et de l'engagement. Une volonté d'essayer de nouvelles activités, de travailler avec ses employeurs et superviseurs de stage et ses collègues, et de s'adonner en tout temps à des pratiques sécuritaires sont aussi nécessaires. En se livrant à une pratique et à une réflexion continues sur son développement, l'élève approfondit son appréciation et sa compréhension de soi et d'autrui, et des occasions pour l'avenir. De plus, l'élève se fixe des objectifs et élabore des plans pour les atteindre.

Les activités d'apprentissage qui lui sont proposées permettent à l'élève de s'engager activement dans sa construction identitaire dont l'épanouissement culturel constitue une dimension importante. Il importe donc d'amener l'élève à réaliser que la langue française et la culture francophone comportent de nombreux aspects qui concourent tous à la richesse de son identité et qu'à cet égard, il lui appartient d'assumer une part de responsabilité. En s'affirmant en tant que francophone et en mettant à profit ses connaissances de la langue française dans son milieu de travail, l'élève devient un atout pour l'organisme ou l'entreprise. Cette expérience de vie en langue française lui permet de s'approprier la culture francophone. L'élève qui s'exprime en français manifeste sa fierté d'être francophone et développe un sentiment d'appartenance pour cette culture.

Les parents

Les parents jouent un rôle important dans le soutien de l'apprentissage de l'élève. Le rendement de l'élève est généralement meilleur lorsque ses parents s'intéressent à ses études. En se familiarisant avec le curriculum, les parents sauront quelles connaissances et habiletés leur enfant doit acquérir dans chaque cours. Elles et ils pourront mieux suivre ses progrès scolaires et en discuter en connaissance de cause, et collaborer plus étroitement avec l'enseignante ou l'enseignant afin d'améliorer le rendement scolaire de leur enfant.

Les parents sont mieux en mesure d'encourager la participation des élèves lorsqu'ils ont la possibilité de comprendre les objectifs de l'éducation coopérative et la valeur de sa contribution au programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de l'école. Les parents peuvent travailler de manière proactive avec l'école pour déterminer et éliminer les obstacles à la participation de leur enfant en éducation coopérative. Avant, pendant et après l'occasion d'apprentissage en éducation coopérative, les parents peuvent également contribuer à assurer des expériences sécuritaires et productives pour leur enfant, s'ils reçoivent des renseignements clés sur la santé et la sécurité et sur le bien-être.

Les parents peuvent appuyer l'apprentissage de leur enfant de plusieurs façons. Ils peuvent assister aux rencontres avec le personnel enseignant, participer aux ateliers pour les parents et aux activités du conseil d'école, et ils peuvent même devenir membres du conseil d'école. De plus, les parents peuvent appuyer leur enfant dans les cours d'éducation coopérative en l'encourageant à faire ses travaux et en veillant à l'achèvement de ses projets. Tous les parents peuvent contribuer à la planification et à la mise en œuvre efficaces des occasions d'apprentissage en éducation coopérative. Certains parents auront besoin d'un soutien supplémentaire pour s'assurer que leur participation est significative; les conseils scolaires et les écoles ont la responsabilité de fournir aux parents le soutien dont ils ont besoin.

L'appui des parents est essentiel pour favoriser chez leur enfant l'affirmation de son identité en valorisant la culture francophone et la langue française. Parler français à la maison, prévoir des activités culturelles et récréatives en français, offrir à leur enfant des ressources d'une francophonie canadienne et mondiale renforcent le travail éducatif fait à l'école de langue française et permettent à l'enfant de mieux y réussir et de s'identifier à la culture francophone, et ce, dans toute la diversité des manifestations de cette culture.

L'enseignante ou l'enseignant

Le personnel enseignant et les élèves ont des responsabilités complémentaires. L'enseignante ou l'enseignant a pour tâche d'élaborer une gamme de stratégies d'enseignement et d'évaluation fondées sur une pédagogie éprouvée pour appuyer chaque élève dans sa réussite. L'attitude du personnel enseignant revêt beaucoup d'importance en éducation coopérative. Il lui faut concevoir des stratégies qui tiennent compte des différents styles d'apprentissage et les adapter pour répondre aux divers besoins des élèves. Les enseignantes et enseignants examinent ensuite les résultats d'apprentissage et font les modifications nécessaires pour appuyer chaque élève dans sa réussite et l'encourager à donner son plein rendement.

Il incombe à l'enseignante ou à l'enseignant de saisir toutes les occasions d'établir des liens entre les activités d'éducation coopérative en salle de classe et celles dans la communauté, et de concevoir des activités, des projets et des tâches fondés sur un apprentissage actif qui amène l'élève à développer son esprit critique, ses habiletés de résolution de problèmes et ses compétences en communication. L'enseignante ou l'enseignant encouragera l'élève à mettre les concepts à l'étude en pratique en lui fournissant des occasions de considérer ses connaissances et ses habiletés en éducation coopérative dans des contextes sociaux, environnementaux et économiques pour lui permettre d'en comprendre la pertinence et l'application dans le monde qui l'entoure. Ces expériences disposeront l'élève à vouloir participer à la vie communautaire en tant que citoyenne ou citoyen responsable et engagé, et à apprendre tout au long de sa vie.

L'enseignante ou l'enseignant des cours d'éducation coopérative offre de nombreuses occasions à l'élève de développer et d'approfondir ses compétences et de les mettre en pratique. Au moyen d'évaluations régulières et variées, l'enseignante ou l'enseignant donne une rétroaction détaillée pour permettre à l'élève de développer davantage ses compétences et de les perfectionner. L'enseignante ou l'enseignant peut aussi aider l'élève à comprendre que pour acquérir des connaissances et développer des compétences, il faut y consacrer du temps et de l'énergie, et faire preuve de beaucoup de persévérance. En éducation coopérative, pour amener l'élève à résoudre efficacement des problèmes, l'enseignante ou l'enseignant peut l'encourager à envisager d'autres solutions et à prendre des risques mesurés. En proposant à l'élève des tâches comprenant l'application d'habiletés supérieures de la pensée, l'enseignante ou l'enseignant aide l'élève à développer les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée nécessaires à la planification efficace d'apprentissage, de carrière et de vie.

Pour exercer pleinement son rôle, l'enseignante ou l'enseignant communique aux parents ce que leur enfant apprend à l'école. Ce dialogue peut s'établir de diverses façons et dans divers contextes, entre autres en remettant aux parents les plans de cours, en partageant le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève (voir p. 30), en engageant avec eux des conversations formelles et informelles, et en sollicitant leur participation à des séances d'information sur le curriculum et en maintenant une communication suivie avec eux par l'entremise de bulletins d'information, d'annonces sur le site Web de l'école ou de blogues. Ces échanges permettent aux parents de travailler en collaboration avec l'école, en facilitant les discussions et en assurant un suivi à la maison ainsi que le prolongement des apprentissages de l'élève dans un contexte familial. Des liens solides entre le foyer et l'école appuient l'élève dans son apprentissage et favorisent son rendement et son bien-être.

La qualité de la langue est garante de celle des apprentissages. Il est donc primordial d'accorder la plus grande importance à la qualité de la communication orale et écrite en classe, quelle que soit l'activité d'apprentissage. Il ne s'agit pas de tout corriger ou de culpabiliser l'élève quand elle ou il fait une erreur, mais de l'encadrer dans sa prise de parole en situation d'échange. On l'aidera ainsi à développer ses capacités d'expression et à se familiariser avec la terminologie appropriée en français.

L'élève qui participe à des activités en français et consulte des ressources en français accroît progressivement sa capacité à communiquer en français avec aisance et clarté. On encouragera chaque élève à agir dans ce sens en mettant à sa disposition une grande diversité de ressources en français et en lui offrant un milieu linguistique cohérent, qui contribue à enrichir ses compétences en français.

La directrice ou le directeur d'école

De concert avec les enseignantes et enseignants et les parents, la directrice ou le directeur d'école prendra les mesures nécessaires pour fournir la meilleure expérience scolaire à tous les élèves. Il incombe à la directrice ou au directeur d'école de veiller à la mise en œuvre du curriculum de l'Ontario dans sa totalité et dans le respect des différents styles d'apprentissage des élèves et de s'assurer que les élèves et le personnel enseignant disposent des ressources nécessaires. Pour favoriser l'excellence de l'enseignement en éducation coopérative, la directrice ou le directeur soutient la mise en place de communautés

d'apprentissage professionnelles et facilite la participation du personnel enseignant à des activités de développement professionnel. La directrice ou le directeur d'école a la responsabilité de s'assurer que l'élève qui a un plan d'enseignement individualisé (PEI) obtient les adaptations et les modifications qui y sont décrites. Il lui incombe aussi de voir à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du PEI.

La directrice ou le directeur d'école doit valoriser et favoriser l'apprentissage sous toutes ses formes, à l'école comme dans le milieu communautaire. Il lui appartient aussi de concevoir des mesures pour appuyer l'épanouissement d'une culture francophone, en conformité avec la politique d'aménagement linguistique du conseil scolaire. À cet égard, la directrice ou le directeur d'école travaille en collaboration avec des intervenantes et intervenants pour créer une communauté apprenante, laquelle constituera un milieu communautaire où il fait bon vivre et apprendre en français. Il est important de tisser des liens avec la communauté francophone pour repérer des organismes et des entreprises pouvant élargir le bassin de stages de travail qui se déroulent en français.

La directrice ou le directeur de l'école conservera un dossier des copies à jour des grandes lignes des programmes d'études qui sont enseignés dans l'école. Ces plans de cours doivent être mis à la disposition des parents et des élèves pour qu'ils puissent les consulter. Les parents des élèves de moins de 18 ans ont droit à des renseignements sur les contenus des cours, car ils doivent approuver les choix de cours de leur enfant. Les élèves expérimentés ont besoin de cette information pour choisir leurs cours.

ORGANISATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

L'APERÇU DU PROGRAMME

Le programme d'éducation coopérative offre à tous les élèves du palier secondaire, y compris les élèves adultes, la possibilité d'appliquer, d'approfondir et de développer, en salle de classe et dans un contexte communautaire à l'extérieur de l'école, les compétences et les connaissances énoncées dans le programme-cadre d'éducation coopérative.

Le curriculum de l'Ontario comprend deux cours d'éducation coopérative :

- Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes;
- Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative.

L'inclusion de ces deux cours dans le curriculum vise à assurer que tous les élèves ont accès à l'éducation coopérative, à répondre aux différents besoins des élèves et à appuyer une vaste gamme d'occasions d'apprentissage par l'expérience. Les écoles sont encouragées à offrir les deux cours d'éducation coopérative.

En éducation coopérative, les élèves se voient confier des responsabilités supplémentaires. En conséquence, ces cours sont généralement offerts aux élèves de 11^e et 12^e année. Toutefois, lorsqu'on juge qu'il s'agit de l'intérêt supérieur d'un élève de 9^e ou de 10^e année, cet élève peut aussi participer à l'éducation coopérative. Pour participer à l'éducation coopérative, l'élève doit être âgé d'au moins 14 ans. Pour de plus amples renseignements sur les restrictions relatives à l'âge, voir « Étape 1 : Planifier l'occasion d'apprentissage », p. 38.

Tous les cours d'éducation coopérative offerts dans des écoles secondaires doivent avoir une durée minimale de 110 heures par crédit. Un cours d'éducation coopérative peut être conçu pour avoir une valeur d'un crédit ou de plusieurs crédits en fonction des champs d'intérêt, des points forts, des besoins et des aspirations de l'élève. Les cours à plusieurs crédits sont conçus pour améliorer et développer davantage l'apprentissage et les compétences de l'élève. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les crédits, consultez « L'octroi des crédits » à la page 54.

Tous les cours d'éducation coopérative comportent une composante en milieu scolaire et une composante en milieu communautaire (voir ci-dessous).

Les cours d'éducation coopérative doivent se conformer à toutes les lois pertinentes, aux politiques du Ministère et à celles du conseil scolaire, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois et aux politiques portant sur la protection de la vie privée et sur la santé et la sécurité au travail.

L'éducation coopérative et les autres possibilités d'apprentissage par l'expérience ne doivent pas être utilisées pour satisfaire à l'exigence des 40 heures de service communautaire pour l'obtention du diplôme.

La composante en milieu scolaire

L'apprentissage de l'élève dans le cadre de la composante en milieu scolaire d'un cours d'éducation coopérative doit se faire en fonction des attentes et des contenus d'apprentissage du cours d'éducation coopérative. Le but de la composante en milieu scolaire est de s'assurer que l'élève :

- est prêt à vivre son expérience dans la communauté et démontre les compétences et les connaissances nécessaires *avant* le début de la composante en milieu communautaire;
- s'applique à intégrer son apprentissage pendant *toute la durée* du cours.

La durée de la composante en milieu scolaire avant que l'élève puisse commencer son stage dépend de l'état de préparation de l'élève à participer de façon sécuritaire et réfléchie à la composante communautaire, selon le jugement professionnel de l'enseignante ou de l'enseignant de l'éducation coopérative. Grâce à son approche différenciée, l'éducation coopérative tient compte des points forts et des besoins individuels de l'élève et permet à l'élève d'avoir accès à la composante en milieu communautaire à différents moments.

En ce qui concerne l'intégration de l'apprentissage de l'élève pendant toute la durée du cours, le personnel enseignant doit envisager la tenue d'un large éventail d'activités d'intégration qui permettront de satisfaire aux attentes et aux contenus d'apprentissage énoncés dans le programme-cadre. Ces activités d'intégration et le temps requis pour les réaliser pourront varier en fonction des besoins de l'élève et de la nature de la composante en milieu communautaire.

Les activités d'apprentissage menées dans le cadre d'un enseignement ou de travaux, en classe ou en ligne, peuvent faire partie de la composante en milieu communautaire par l'intermédiaire d'interactions entre l'élève, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative, l'employeur et le superviseur de stage.

La composante en milieu communautaire

La composante en milieu communautaire d'un cours d'éducation coopérative amène l'élève à s'engager dans des occasions d'apprentissage dans le contexte d'une expérience dans la communauté ou « stage ». La superviseure ou le superviseur de stage doit collaborer avec l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et, le cas échéant, avec l'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté, pour aider l'élève à satisfaire

aux attentes énoncées dans le programme-cadre. La composante en milieu communautaire doit inclure plusieurs expériences variées ayant une durée suffisante pour permettre à l'élève de répondre aux attentes définies dans son plan d'apprentissage (voir « Élaboration et mise en œuvre du plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève », p. 30).

Lorsque l'élève participe à la composante en milieu communautaire, elle ou il est considéré comme un travailleur de la province de l'Ontario en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Comme condition préalable à son expérience en éducation coopérative, l'élève doit avoir les mêmes droits et devoirs qu'un travailleur rémunéré. Il doit en outre profiter de la même formation obligatoire de sensibilisation à la santé et à la sécurité. Cette formation est obligatoire pour tous les lieux de travail et diffère des formations particulières à un secteur, à un danger ou à une compétence que certains employeurs peuvent offrir à certains employés concernés ou à l'ensemble de leur personnel.

Les cours d'éducation coopérative

Cours d'éducation coopérative				
Nom du cours	Année d'études	Type de cours	Code du cours*	Préalable
Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes	Année du cours connexe ou des cours connexes	Type du cours connexe ou des cours connexes	Code du cours connexe ou des cours connexes**	Aucun
Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative	11 ^e	Ouvert [†]	DCO3O	Aucun

* Le code de cours se décline en cinq caractères. Les trois premiers caractères identifient le sujet; le quatrième détermine l'année d'études; le cinquième identifie le type de cours.

** Le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes n'a pas son propre code de cours. Il est inscrit au bulletin scolaire et dans le Relevé de notes de l'Ontario en utilisant le titre et le code du ou des cours connexes, suivi de la mention « (coop) ». Sur le Relevé de notes de l'Ontario, on inscrit la lettre « C » dans la colonne « Précisions ».

[†] Les cours ouverts permettent à l'élève d'élargir ses connaissances et ses habiletés dans des matières qui l'intéressent et qui le préparent à participer de façon active et enrichissante à la société. Ils ne visent pas particulièrement à satisfaire aux exigences des collèges, des universités ni des milieux de travail.

Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes

Dans le cadre de ce cours, l'élève établit des liens précis entre ce qu'elle ou il apprend dans un ou plusieurs cours connexes et l'application de cet apprentissage dans un milieu réel, hors des murs de l'école. La composante en milieu communautaire doit donc offrir à l'élève de réelles possibilités de démontrer son habileté à appliquer, à approfondir et à développer ses compétences et ses connaissances liées aux attentes et aux contenus d'apprentissage tirés du ou des cours connexes. Dans la composante en milieu scolaire et celle en milieu communautaire, l'élève acquiert des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée qui soutiendront son apprentissage, y compris sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie, à l'école et au-delà de ses murs, à présent et à l'avenir. La santé, la sécurité et le bien-être sont des éléments clés de l'apprentissage. Tout au long du cours, l'élève réfléchit à son apprentissage et à la façon de le mettre en pratique dans d'autres aspects de sa vie.

Le ou les cours connexes peuvent faire partie du curriculum de l'Ontario, être des cours approuvés localement par le Ministère ou être un cours alternatif n'ouvrant pas droit à un crédit¹² que l'élève suit simultanément ou qu'elle ou il a déjà terminé avec succès.

Les élèves qui peuvent bénéficier de ce cours sont ceux qui souhaitent poursuivre des expériences leur permettant d'approfondir leur compréhension d'un domaine d'intérêt lié à un cours ou à des cours suivis simultanément ou terminés avec succès.

La valeur des crédits octroyés pour ce cours d'éducation coopérative est déterminée conjointement par l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et l'élève en tenant compte :

- de la valeur en crédits du ou des cours connexes;
- de la concentration et de la profondeur de l'apprentissage décrit dans le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève.

L'élève peut obtenir jusqu'à deux crédits d'éducation coopérative pour un cours connexe d'un demi-crédit ou d'un plein crédit. L'élève peut suivre le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes plus d'une fois. Chaque fois que ce cours est suivi, il doit toutefois être lié à un ou des cours connexes différents. Pour plus de renseignements, consultez « Les attentes et les contenus d'apprentissage », p. 23, « L'évaluation de l'apprentissage », p. 52, et « L'octroi des crédits », p. 54.

Si le cours connexe ne comporte aucun crédit¹³, le cours d'éducation coopérative ne comportera pas de crédit non plus.

Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, 11^e année (cours ouvert)

Dans le cadre de ce cours, l'élève peut explorer plusieurs domaines d'intérêt ou créer une expérience ciblant un champ d'intérêt particulier. Dans le contexte d'une expérience en lien avec la communauté, l'élève mobilise ses efforts pour réaliser les attentes qui portent principalement sur le développement des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée qui soutiendront sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie, qui favorisent sa santé, sa sécurité et son bien-être, et qui consolident ses habiletés en recherche, en prise de décisions et en leadership. Tout au long du cours, l'élève fait des liens entre son expérience dans la communauté et d'autres aspects de sa vie.

Les élèves qui peuvent bénéficier de ce cours sont ceux qui :

- souhaitent explorer un domaine en particulier, mais qui ne trouvent pas de cours connexe qui se rapporte à cet apprentissage;
- souhaitent explorer un plus grand nombre de champs d'intérêt et d'occasions de planification d'apprentissage, de carrière et de vie;

12. Les cours alternatifs n'ouvrant pas droit à un crédit sont des cours d'enseignement individualisé – documentés dans le plan d'enseignement individualisé (PEI) – qui comprennent des attentes d'apprentissage qui ne font pas partie du curriculum de l'Ontario. Ces cours sont généralement conçus pour préparer l'élève à la vie quotidienne, notamment l'emploi (de manière assistée ou indépendante) ou la vie en communauté. Le code de cours pour les cours alternatifs n'ouvrant pas droit à un crédit commence par un « K ».

13. Un cours ne donnant pas droit à un crédit peut être un cours alternatif ou un cours qui fait partie du curriculum de l'Ontario, mais dont les attentes d'apprentissage, comme elles sont décrites dans le PEI de l'élève, ont été modifiées à un point tel, par rapport aux attentes et aux contenus d'apprentissage du curriculum, que la directrice ou le directeur d'école a jugé qu'aucun crédit ne pourrait être octroyé pour la réussite de ce cours.

- souhaitent créer leurs propres projets innovateurs ou d'entreprise en puisant à même leurs champs d'intérêt, leurs aptitudes et leurs objectifs de carrière et de vie.

L'élève peut obtenir jusqu'à deux crédits d'éducation coopérative pour ce cours.

LES ATTENTES ET LES CONTENUS D'APPRENTISSAGE

Les attentes et les contenus d'apprentissage de chaque cours d'éducation coopérative décrivent les compétences et les connaissances que l'élève devra développer et démontrer lors d'activités dans les composantes en milieu scolaire et en milieu communautaire servant à évaluer son rendement.

À chaque *domaine d'étude* correspondent des attentes et des contenus d'apprentissage. Le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes comprend deux domaines d'étude identifiés par les lettres A et B. Le cours Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative comprend quatre domaines d'étude identifiés par les lettres A, B, C, et D. *L'ensemble de ces attentes et de ces contenus d'apprentissage constitue le programme d'études prescrit.*

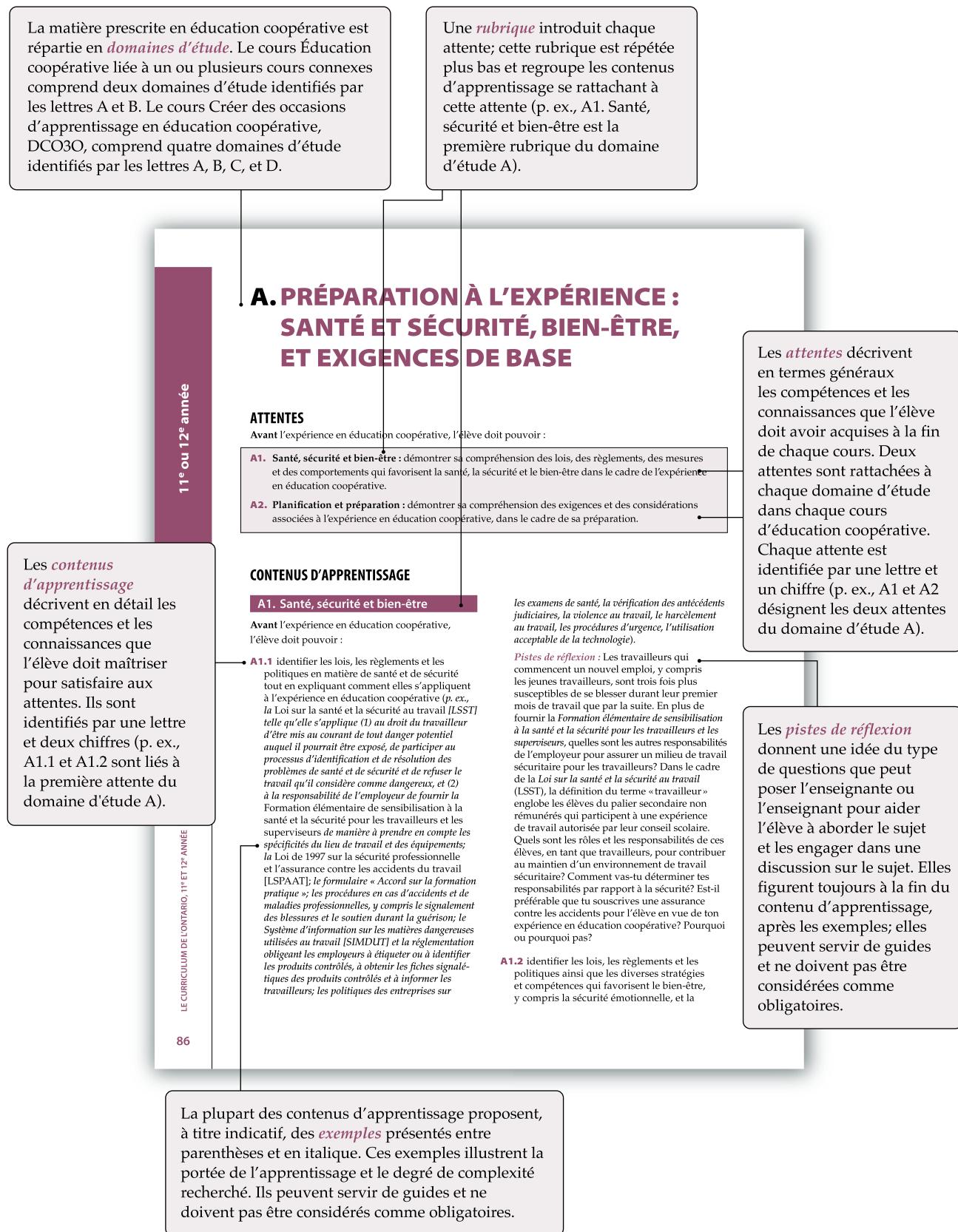
Les *attentes* décrivent en termes généraux les compétences et les connaissances que l'élève doit avoir acquises à la fin de chaque cours, alors que les *contenus d'apprentissage* décrivent en détail les compétences et les connaissances. Les attentes sont identifiées par une lettre et un chiffre (p. ex., A1 désigne la première attente du domaine d'étude A), et les contenus d'apprentissage se rattachant à une même attente sont groupés sous une même rubrique qui évoque le sujet de l'attente et sont identifiés par une lettre et deux chiffres (p. ex., A2.1 désigne le premier contenu d'apprentissage se rapportant à la deuxième attente du domaine d'étude A). Cette répartition ne signifie aucunement que les attentes et les contenus d'apprentissage de chaque domaine d'étude sont à aborder isolément. Elle vise simplement à aider le personnel enseignant à repérer les compétences et les connaissances pertinentes pour traiter de divers sujets lorsqu'il planifie des leçons ou des activités d'apprentissage.

L'élève peut suivre plus d'une fois le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes et, chaque fois, le cours doit être lié à un ou des cours connexes différents. *Les mêmes attentes du cours d'éducation coopérative doivent être satisfaites chaque fois que ce cours est suivi.* Cependant, chaque fois que le cours est suivi, l'apprentissage de l'élève par rapport aux *attentes du domaine d'étude A du cours d'éducation coopérative* est adapté au stage propre à la composante en milieu communautaire, c'est-à-dire que l'élève apprend non seulement les lois sur la santé et la sécurité, et le bien-être, mais aussi les dangers potentiels qu'elle ou il pourrait rencontrer sur le lieu de travail donné. Son apprentissage lié aux attentes du domaine d'étude A est donc différencié chaque fois que le cours d'éducation coopérative est suivi. L'apprentissage de l'élève en lien avec les *attentes du domaine d'étude B du cours d'éducation coopérative* est aussi différencié chaque fois que l'élève suit le cours d'éducation coopérative, puisque le domaine d'étude B cible la mise en application, l'approfondissement et le développement des compétences et des connaissances liées aux attentes et aux contenus d'apprentissage tirés du ou des cours connexes. *Pour les deux domaines d'étude du cours d'éducation coopérative, l'apprentissage doit être en fonction de l'année d'études du cours connexe.* L'élève et l'enseignante ou l'enseignant collaborent à l'élaboration du plan d'apprentissage en éducation coopérative

qui reflète la profondeur, la portée et le niveau de complexité de l'apprentissage attendu du cours d'éducation coopérative (voir p. 21-23 et p. 30).

La plupart des contenus d'apprentissage sont accompagnés d'exemples et de pistes de réflexion, à la demande du personnel enseignant. Les exemples, présentés entre parenthèses et en italique, illustrent la nature ou le type de compétences et de connaissances ciblées dans les contenus d'apprentissage, de même que le domaine d'intérêt particulier, la profondeur et le niveau de complexité visés. Les pistes de réflexion donnent une idée du type de questions que peut poser l'enseignante ou l'enseignant. Les exemples et les pistes de réflexion ont été élaborés pour illustrer des pratiques efficaces. Ils visent à servir de guides ou de sources d'inspiration au personnel enseignant et ne sont donc ni obligatoires ni exhaustifs. L'enseignante ou l'enseignant peut choisir d'utiliser les exemples et les pistes qui sont pertinents pour la composante en milieu scolaire et en milieu communautaire du cours d'éducation coopérative, ou encore d'élaborer sa propre stratégie en adoptant un niveau de complexité similaire. Quelles que soient les stratégies ou les méthodes utilisées pour parvenir aux résultats ciblés dans les contenus d'apprentissage, elles doivent être inclusives et tenir compte de la diversité présente au sein de la classe et dans la province.

Une page type illustrant la présentation des cours et décrivant les principaux éléments est présenté à la page 25.



LES DOMAINES D'ÉTUDE POUR LES COURS D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Les attentes liées à l'éducation coopérative sont organisées en différents domaines d'étude apparentés. Ces domaines englobent un vaste ensemble de compétences et de connaissances qui sont pertinentes dans le cadre de l'éducation coopérative.

Les deux cours d'éducation coopérative exigent de l'élève qu'elle ou il se prépare à l'expérience dans la communauté en démontrant son acquisition des compétences et des connaissances décrites dans le domaine d'étude A *avant* d'amorcer la composante en milieu communautaire. Il ne faut pas oublier que les compétences liées à la santé, à la sécurité et au bien-être restent des éléments essentiels de l'apprentissage de l'élève pendant *toute la durée* de ces cours.

Les domaines d'étude pour les cours d'éducation coopérative sont :

Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes

Domaine d'étude A – Préparation à l'expérience : santé et sécurité, bien-être, et exigences de base

Domaine d'étude B – Apprentissage par l'expérience et transfert des compétences et des connaissances

Remarque. – Un élément fondamental du domaine d'étude B consiste en la mise en application, l'approfondissement et le développement des compétences et des connaissances liées aux attentes et aux contenus d'apprentissage tirés du cours ou des cours connexes.

Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, 11^e année, cours ouvert (DCO3O)

Domaine d'étude A – Préparation à l'expérience : santé et sécurité, bien-être, et exigences de base

Domaine d'étude B – Apprentissage par l'expérience et transfert des compétences et des connaissances

Domaine d'étude C – Processus d'enquête

Domaine d'étude D – Bâtir sa capacité d'apprendre

LES PROCESSUS ESSENTIELS À L'APPRENTISSAGE EN ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Afin de s'assurer que l'éducation coopérative est une expérience éducative enrichissante pour l'élève, des processus essentiels à l'apprentissage doivent être respectés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'éducation coopérative. Ces processus ne doivent pas être considérés comme distincts, mais plutôt comme étant interreliés et connectés. Voici les processus essentiels à l'apprentissage :

- favoriser la santé, la sécurité et le bien-être;
- mise en pratique du cycle de l'apprentissage par l'expérience;
- élaboration et mise en œuvre du plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève;
- intégration de l'apprentissage de l'élève;
- suivi des progrès de l'élève;
- évaluation de l'apprentissage de l'élève.

En mettant en œuvre chacun de ces processus essentiels, le personnel enseignant est guidé par des principes d'équité et d'inclusion. Les écoles et les conseils scolaires doivent intégrer des pratiques permettant de repérer, d'éviter ou d'éliminer tout obstacle à la participation et à la réussite des élèves.

Favoriser la santé, la sécurité et le bien-être

La composante en milieu communautaire de l'éducation coopérative comprend des enjeux particuliers en matière de santé, de sécurité et de bien-être qui doivent être abordés par les élèves, le personnel enseignant, les employeurs et les superviseurs de stage, et les parents, le cas échéant, avant le début de la composante en milieu communautaire et tout au long du cours. Le milieu d'apprentissage physique, émotionnel et social doit être examiné avec l'objectif de minimiser et de gérer les risques, de répondre aux besoins diversifiés des apprenantes et apprenants, de favoriser les relations positives et d'améliorer de manière générale la qualité de l'expérience éducative de l'élève. Ces considérations s'appliquent à l'élève qui participe à une expérience dans la communauté soit en personne sur les lieux du stage, soit virtuellement. Ces considérations sont abordées par :

- une compréhension des exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et d'autres lois et règlements concernant les lieux de travail en Ontario, tels la marche à suivre pour déclarer les blessures graves et mortelles, les articles pertinents de la *Loi sur les normes d'emploi* qui s'appliquent au lieu de travail où a lieu le stage de l'élève, et les exigences relatives à l'âge minimum pour certains lieux de travail et secteurs d'activité (voir aussi p. 39-41);
- l'évaluation du stage dans la communauté avant et pendant l'expérience;
- l'exigence selon laquelle l'élève doit démontrer les compétences et les connaissances établies dans les attentes et les contenus d'apprentissage du cours en ce qui concerne la santé, la sécurité et le bien-être *avant le début de la composante en milieu communautaire*;
- le suivi régulier et les activités d'intégration qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être lors de la composante en milieu communautaire.

L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative doit s'assurer qu'une évaluation du stage de travail de chaque élève a été faite avant le début de la composante en milieu communautaire du cours. Même si un stage de travail a été évalué auparavant, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative doit l'évaluer de nouveau afin de s'assurer qu'il répond toujours aux critères énumérés ci-dessous. Le but de l'évaluation est de s'assurer que l'élève bénéficie d'une expérience sécuritaire sur le plan physique et émotionnel, et significative en matière d'éducation. L'évaluation tient compte de la nature du partenariat avec la communauté, de sa compatibilité avec les objectifs de l'élève et avec les résultats d'apprentissage du cours, ainsi que du rôle des superviseurs de stage.

En particulier, les évaluations doivent s'assurer que tous les partenariats avec la communauté ou tous les stages peuvent fournir :

- de l'information, de la formation propre au lieu de travail et de la supervision continue visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être de l'élève, comme indiqué dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la *Loi sur les normes d'emploi*, la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*;

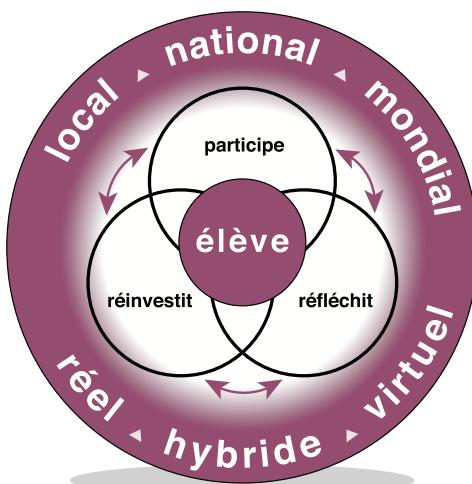
- un environnement physique approprié pour que l’élève puisse participer à diverses occasions et expériences d’apprentissage, y compris les aspects relatifs à l’utilisation de la technologie, de l’équipement et des outils;
- une expérience d’apprentissage riche basée sur le plan d’apprentissage en éducation coopérative de l’élève;
- des modifications selon les besoins d’apprentissage de l’élève, y compris l’élève ayant des besoins particuliers.

Les conseils scolaires doivent élaborer des politiques et des procédures en matière d’éducation coopérative pour établir et pour évaluer des partenariats avec la communauté qui respectent toutes les lois pertinentes et les politiques du Ministère, y compris la note Politique/Programmes n° 76A « Couverture de sécurité professionnelle et d’assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique ». De plus, les conseils scolaires doivent s’assurer que les élèves connaissent le processus à suivre advenant que des enjeux et des inquiétudes surviennent lors de l’expérience dans la communauté. Si l’enseignante ou l’enseignant est mis au fait d’un danger ou d’une préoccupation en matière de santé, de sécurité ou de bien-être, *l’élève doit être retiré du stage* jusqu’à ce que la situation ait été résolue et qu’une nouvelle évaluation ait été effectuée.

Mise en pratique du cycle de l’apprentissage par l’expérience

Il existe plusieurs modèles que les chercheurs utilisent pour décrire l’apprentissage par l’expérience. Bien qu’il y ait différentes façons de les représenter et que divers termes sont utilisés pour les décrire, ces modèles ont des éléments communs : participer, réfléchir et réinvestir. Le modèle utilisé dans ce document, appelé le cycle de l’apprentissage par l’expérience, comprend trois phases nécessaires, où l’élève:

- *participe* à une occasion d’apprentissage par l’expérience en lien avec la communauté;
- *réfléchit* à son expérience pour en tirer des apprentissages;
- *réinvestit* les apprentissages pour influer sur ses décisions et ses actions dans différents aspects de sa vie.



Le cycle de l’apprentissage par l’expérience

Source : Inspiré de D. A. Kolb, *Experiential Learning: Experience as the Source of Learning and Development*, Englewood Cliffs, N. J. : Prentice-Hall, 1984.

Les bases de l'éducation coopérative consistent à faire vivre « des expériences » à l'élève, c'est-à-dire que l'élève doit *participer activement* à l'expérience et ne pas seulement l'observer. Tout d'abord, l'élève se réfère à ses apprentissages et à ses expériences de vie antérieures pour comprendre le nouveau contexte, en faisant des liens avec ce qu'elle ou il sait déjà. Ensuite, l'élève commence à réfléchir à son expérience en éducation coopérative pour en tirer des apprentissages et pour dégager ce qui a été appris (la réflexion a lieu pendant et après son expérience). Enfin, l'élève réinvestit ses nouveaux apprentissages en utilisant ses connaissances et ses compétences nouvellement acquises pour guider ses décisions et ses actions actuelles et futures. C'est par une approche réflexive structurée que l'élève acquiert de nouvelles compétences, attitudes et façons de voir le monde¹⁴ ou « habitudes de pensée ».

Bien que le cycle « participer-réfléchir-réinvestir » comporte trois phases, il ne s'agit pas d'un processus rigide et strictement linéaire, mais plutôt d'une approche dynamique et très personnelle.

Pour aider à structurer leur réflexion et à diriger le processus d'apprentissage, les élèves doivent se poser les questions suivantes : « Quoi? », « Pourquoi? » et « Et maintenant? »¹⁵, qui sont respectivement associées aux trois phases du processus.

Le cycle de l'apprentissage par l'expérience		
Phase	Question	Description
Participer	Quoi?	Les élèves vivent une expérience et prennent conscience de ce qu'ils font, de ce à quoi ils pensent et de ce qu'ils ressentent tout au long de l'expérience.
Réfléchir	Pourquoi?	Les élèves réfléchissent à leur expérience, encadrés par des questions et des pistes de réflexion, pour dégager ce qu'ils ont appris – à propos d'eux-mêmes, des autres, du monde, des possibilités qui s'offrent à eux ou de leur sujet d'étude.
Réinvestir	Et maintenant?	Les élèves expliquent comment leurs apprentissages les poussent à vouloir en savoir davantage et en quoi ces apprentissages ont influé – ou pourraient influer – sur leurs décisions, leurs opinions, leurs buts et leurs plans, et comment ils agiraient s'ils vivaient à nouveau une expérience semblable.

L'importance de la réflexion

La réflexion est la base sur laquelle l'élève s'appuie pour développer une grande variété de compétences et de connaissances transférables, ou « compétences globales », notamment la pensée critique, l'innovation, la créativité et les habiletés en résolution de problèmes. La réflexion est un élément essentiel de la métacognition, « l'apprentissage du processus d'apprentissage », et de l'apprentissage conscient et autonome. Elle est également nécessaire au développement d'une mentalité de croissance; il s'agit de la conviction concernant la capacité à apprendre et à grandir au moyen de persévérance, d'habiletés d'autorégulation, d'intelligence émotionnelle, de résilience et d'habiletés d'autogestion (y compris la capacité à défendre ses intérêts et ses droits).

14. L. H. Lewis et C. J. Williams, « Experiential Learning: Past and Present », *Experiential Learning: A New Approach*, L. Jackson et R. S. Caffarella (éd.), San Francisco : Jossey-Bass, 1994, p. 5-16.

15. G. Rolfe, D. Freshwater, et M. Jasper, *Critical Reflection in Nursing and the Helping Professions: A User's Guide*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2001.

Les compétences métacognitives comprennent la capacité de juger de ses progrès vers l'atteinte d'un résultat d'apprentissage. L'élève qui dispose de compétences métacognitives bien développées a un plus haut niveau de résilience et de bien-être, ce qui appuie le succès de l'élève en périodes difficiles¹⁶. L'élève qui fait preuve d'une pensée métacognitive est habituellement en mesure d'approfondir son apprentissage et d'en faire le suivi, de faire des liens au sein de nombreux contextes et milieux, et de soutenir des questionnements plus solides en explorant un plus large éventail de questions.

Tous les élèves tirent profit de l'éducation explicite en ce qui a trait aux compétences de réflexion. Elles et ils profitent aussi de soutien pour développer l'habitude de repérer ce qui peut être appris dans le cadre d'une expérience vécue. La simplicité du cycle de l'apprentissage par l'expérience fait qu'il est approprié pour tous les élèves. En adaptant les questions et les pistes de réflexion de chaque phase du cycle, le personnel enseignant et l'élève peuvent modifier la complexité, le sujet et la profondeur du processus pour répondre aux besoins en développement particuliers d'un élève.

Élaboration et mise en œuvre du plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève

Le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève offre un cadre d'apprentissage significatif pour le cours d'éducation coopérative. L'élaboration du plan d'apprentissage est un processus dynamique et continu mené par l'élève, avec la collaboration et le soutien de l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et la superviseure ou le superviseur de stage. Lors de l'élaboration de son plan d'apprentissage, l'élève détermine des résultats d'apprentissage et réfléchit à ces derniers, planifie comment elle ou il les atteindra et établit des critères d'évaluation pour faire le suivi de ses progrès. L'élaboration du plan d'apprentissage aide l'élève à déterminer les types d'occasions d'apprentissage (p. ex., tâches, activités) auxquels l'élève prendra part, l'endroit où ces occasions auront lieu, l'échéancier de l'expérience, les ressources nécessaires ainsi que la nature et la portée du soutien et de la rétroaction dont l'élève aura besoin. Lorsque l'élève joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de son plan d'apprentissage, elle ou il a plus de chances d'être motivé à l'égard de son apprentissage, de développer un sentiment de responsabilité envers son apprentissage et d'établir un lien avec la communauté.

L'enseignante ou l'enseignant s'appuie sur le plan d'apprentissage en éducation coopérative lors de l'évaluation de l'élève (voir « Évaluation de l'apprentissage de l'élève », p. 34, et « L'évaluation de l'apprentissage », p. 52).

Pour l'élève qui a un plan d'enseignement individualisé (PEI), le plan d'apprentissage en éducation coopérative doit être élaboré en fonction du PEI. Le personnel enseignant doit tenir compte des points forts, des besoins, des attentes d'apprentissage et des adaptations qui figurent dans le PEI, y compris le plan de transition. Il faudra aussi consulter, le cas échéant, l'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté de l'élève. Comme c'est le plan d'apprentissage et non le PEI qui servira de guide principal pour la superviseure ou le superviseur de stage, il est important d'y préciser clairement les adaptations particulières et les modifications aux attentes et aux contenus d'apprentissage qui sont indiqués dans le PEI.

16. Charles Fadel, Maya Bialik et Bernie Trilling, *Four-Dimensional Education: The Competencies Learners Need to Succeed*, Boston : Center for Curriculum Redesign, 2015.

Pour les deux cours, Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes et Crée des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, le plan d'apprentissage en éducation coopérative comprend les éléments suivants :

- le nom et les coordonnées de l'élève;
- le nom et l'adresse du partenaire ou de l'organisme communautaire, ainsi que le nom et les coordonnées de la superviseure ou du superviseur de stage;
- le titre du cours et le code du cours d'éducation coopérative, soit Crée des occasions d'apprentissage en éducation coopérative (DCO3O), soit le titre du cours et le code du cours connexe (ou des cours connexes) pour Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes;
- le nombre de crédits auquel le cours d'éducation coopérative donne droit et, le cas échéant, le ou les cours connexes;
- le nom du programme spécialisé, le cas échéant (p. ex., Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario);
- les adaptations et les modifications des attentes qui reflètent le PEI de l'élève, le cas échéant;
- le rôle ou le poste de l'élève dans le stage;
- les attentes, les résultats d'apprentissage, les critères d'évaluation et la façon d'atteindre les résultats d'apprentissage;
- les occasions d'apprentissage (p. ex., tâches, activités) qui permettront à l'élève d'appliquer, d'approfondir et de développer les compétences et les connaissances décrites dans les attentes et les contenus d'apprentissage du cours;
- toutes les attentes et les exigences établies par le partenaire ou l'organisme communautaire (p. ex., les politiques et les procédures relatives à l'usage acceptable de la technologie ou à la confidentialité);
- les stratégies d'évaluation, y compris la collecte des preuves d'apprentissage de l'élève au moyen d'observation et de conversations, et d'examen des productions de l'élève (voir « Évaluation de l'apprentissage de l'élève », p. 34, et « Évaluation et communication du rendement de l'élève », p. 49);
- les considérations relatives aux programmes spécialisés (voir p. 80).

De plus, dans le cadre du cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et l'élève, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant du ou des cours connexes déterminent :

- les attentes et les contenus d'apprentissage tirés du ou des cours connexes qui décrivent les compétences et les connaissances que l'élève peut appliquer, approfondir et développer durant la composante en milieu communautaire du cours d'éducation coopérative;
- les types d'occasions d'apprentissage qui peuvent permettre à l'élève d'appliquer, d'approfondir et de développer l'apprentissage relatif à ces attentes et ces contenus;
- les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation pertinents en ce qui a trait aux attentes et aux contenus d'apprentissage.

L'enseignante ou l'enseignant du ou des cours connexes peut également offrir de l'information pour aider l'élève à se préparer à la composante en milieu communautaire, y compris de l'information sur la santé, la sécurité et le bien-être. L'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté, au besoin, et les parents de l'élève peuvent également participer au processus.

Le plan d'apprentissage en éducation coopérative est plus efficace pour appuyer l'apprentissage de l'élève lorsqu'il soutient *l'intégration de l'apprentissage* durant le cours et aide l'élève, le personnel enseignant et la superviseure ou le superviseur de stage à suivre les progrès de l'élève au cours de la composante en milieu communautaire.

Intégration de l'apprentissage de l'élève

L'intégration de l'apprentissage de l'élève est un processus essentiel qui permet à l'élève de créer des liens entre son apprentissage durant la composante en milieu scolaire et son apprentissage durant la composante en milieu communautaire. Grâce à l'utilisation du cycle de l'apprentissage par l'expérience, l'élève intègre l'apprentissage en participant à des activités d'apprentissage planifiées qui lui permettent de réfléchir sur son expérience et de parler de cette dernière avec ses pairs et les enseignantes et enseignants. Lors de ces activités, l'élève peut recevoir une rétroaction descriptive continue et opportune ainsi qu'un accompagnement appuyant l'approfondissement de l'apprentissage. L'apprentissage et le développement de l'élève dans le cadre de l'éducation coopérative dépendent d'activités d'intégration de l'apprentissage variées tout au long du cours.

Lorsque l'élève réfléchit à son apprentissage en milieu scolaire et en milieu communautaire en tenant compte de la rétroaction et de l'accompagnement, elle ou il bénéficie d'une « évaluation *en tant qu'apprentissage* ». La pratique d'évaluation *en tant qu'apprentissage* développe la capacité de l'élève à devenir une apprenante ou un apprenant autonome qui est en mesure d'établir des objectifs d'apprentissage personnels, de faire le suivi de ses progrès et de déterminer les prochaines étapes (voir aussi « *L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage* », p. 52).

Grâce à la participation à des activités d'apprentissage planifiées favorisant l'intégration de l'apprentissage, l'élève approfondit son apprentissage relatif aux attentes et aux contenus d'apprentissage du cours, sa compréhension de son expérience dans la communauté, ainsi que sa capacité à établir des liens entre son apprentissage et d'autres aspects de sa vie. Les activités d'apprentissage planifiées :

- devraient être intéressantes et répondre aux besoins d'apprentissage particuliers de l'élève;
- peuvent avoir lieu en personne ou à l'aide de la technologie numérique;
- peuvent comprendre des périodes d'études indépendantes, des discussions en grands et en petits groupes, ainsi que des rencontres de suivi avec l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative;
- devrait fournir un milieu d'apprentissage qui est sain, bienveillant, sécuritaire, inclusif, accueillant et respectueux sur le plan culturel.

L'intégration de l'apprentissage appuie l'élève pour qu'elle ou il développe les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée nécessaires à sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie. L'élève devrait être encouragé à actualiser son plan d'itinéraire d'études régulièrement.

Suivi des progrès de l'élève

Un suivi régulier de la part de l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative soutient l'apprentissage de l'élève lors de la composante en milieu communautaire en favorisant son rendement et son bien-être. Un suivi efficace nécessite une communication continue entre l'élève, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative, l'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté, au besoin, et la superviseure ou le superviseur de stage. La communication fréquente permet à l'élève de recevoir une rétroaction sur ses progrès en temps opportun et l'aide à se concentrer sur son apprentissage et à en faire le suivi tout en maintenant un lien continu avec l'école.

Le suivi des progrès de l'élève durant la composante en milieu communautaire a pour objet :

- de permettre à l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative de vérifier que le stage continue d'être approprié, intéressant et offert dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, sain, bienveillant, inclusif et accueillant;
- de permettre à l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative d'évaluer les progrès de l'élève, et d'appuyer l'élève dans l'évaluation de ses progrès, en ce qui concerne les attentes et les contenus d'apprentissage, les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation indiqués dans son plan d'apprentissage en éducation coopérative, et d'offrir à l'élève une rétroaction descriptive en temps opportun concernant son apprentissage;
- de permettre à l'élève, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et la superviseure ou le superviseur de stage, de réviser le plan d'apprentissage en éducation coopérative pour refléter les nouveaux besoins et champs d'intérêt ainsi que les nouvelles occasions d'apprentissage qui peuvent survenir lors du stage;
- d'aider l'élève à utiliser le cycle de l'apprentissage par l'expérience pour réfléchir à son apprentissage et l'approfondir;
- d'aider à documenter ses preuves d'apprentissage (p. ex., réflexions, rétroactions de la part de la superviseure ou du superviseur de stage, réussites précises comme l'obtention d'une certification) dans son plan d'itinéraire d'études. (La révision deux fois par année du plan d'itinéraire d'études requis par *Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario – Politique et programme de la maternelle à la 12^e année* (2013) pourrait être intégrée dans le processus de suivi.)

L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et l'élève déterminent la fréquence de leurs rencontres de suivi ainsi que la manière dont ces rencontres sont menées selon des facteurs comme les besoins de l'élève, le niveau de soutien dont la superviseure ou le superviseur de stage a besoin, la nature de l'expérience dans la communauté, ainsi que le lieu du stage. Il y a des avantages évidents aux rencontres de suivi en personne (p. ex., pour créer des liens, pour développer une meilleure compréhension de la nature de l'expérience), mais il se peut qu'elles soient impossibles dans certains contextes (p. ex., expérience virtuelle, expérience ayant lieu en milieu rural ou éloigné).

Les exigences suivantes s'appliquent aux rencontres de suivi :

- Une rencontre de suivi doit réunir l'élève, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et la superviseure ou le superviseur de stage et avoir lieu dans les trois semaines suivant le début de la composante en milieu communautaire. Cette rencontre doit avoir lieu en personne ou par vidéoconférence ou toute autre technologie permettant à l'enseignante ou l'enseignant et à l'élève de se voir (cela ne peut pas être une conversation audio, ni un échange sous forme de texte ou de courriel).
- Après la première rencontre de suivi, au moins deux rencontres de suivi doivent avoir lieu chaque mois (ou toutes les quatre semaines) et l'une d'entre elles doit être une rencontre en personne ou en ligne avec contact visuel.

Dans certaines circonstances, le cours d'éducation coopérative peut ne pas être offert comme cours s'étalant sur toute une année ou comme cours semestriel. Dans ces cas, les exigences suivantes s'appliquent aux rencontres de suivi :

- Une rencontre de suivi doit réunir l'élève, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et la superviseure ou le superviseur de stage et avoir lieu dans les trois semaines suivant le début de la composante en milieu communautaire. Cette rencontre doit avoir lieu en personne ou par vidéoconférence ou toute autre technologie permettant à l'enseignante ou l'enseignant et à l'élève de se voir (cela ne peut pas être une conversation audio, ni un échange sous forme de texte ou de courriel).
- Après la première rencontre de suivi, au moins deux rencontres de suivi doivent avoir lieu pour chaque 110 heures de cours d'éducation coopérative, et l'une de ces rencontres doit être en personne ou en ligne avec contact visuel.

L'enseignante ou l'enseignant utilise son jugement professionnel pour déterminer si les rencontres de suivi doivent être plus fréquentes afin de bien appuyer les besoins particuliers de l'élève ou du partenaire communautaire. Peu importe le contexte, que les rencontres de suivi soient en personne ou par l'intermédiaire de la technologie, le suivi des progrès doit assurer que les objectifs et les exigences, décrits ci-dessus, sont respectés.

Évaluation de l'apprentissage de l'élève

L'évaluation vise avant tout à améliorer l'apprentissage des élèves. Par sa nature même, l'éducation coopérative offre aux élèves des occasions enrichissantes pour acquérir des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée de différentes façons, dont les évaluations doivent tenir compte. Tel que décrit dans « Intégration de l'apprentissage de l'élève » (p. 32), l'intégration de l'évaluation *au service de* l'apprentissage et l'évaluation *en tant qu'* apprentissage à travers le cycle de l'apprentissage par l'expérience est importante en éducation coopérative (voir « L'évaluation *au service de* l'apprentissage et *en tant qu'* apprentissage », p. 52).

L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative recueille de l'information pour l'évaluation lors des composantes en milieu scolaire et en milieu communautaire du cours à l'aide de diverses méthodes. Les stratégies d'évaluation pour la composante en milieu communautaire comprennent l'observation; les conversations entre l'élève

et l'enseignante ou l'enseignant, ou entre l'élève, l'enseignante ou l'enseignant et la superviseure ou le superviseur de stage; ainsi que l'évaluation des activités et des productions de l'élève. Le personnel enseignant recueille des preuves d'apprentissage de l'élève pendant les rencontres de suivi en observant l'élève lorsqu'elle ou il exécute des tâches ou présente ses travaux, et en posant des questions à l'élève pour que cette dernière ou ce dernier effectue une réflexion sur ses apprentissages. L'enseignante ou l'enseignant utilise l'information recueillie pour déterminer les progrès de l'élève vers l'atteinte de ses résultats d'apprentissage, selon les critères d'évaluation déterminés dans le plan d'apprentissage en éducation coopérative. Cette information est utilisée pour offrir à l'élève une rétroaction descriptive et pour la ou le guider alors qu'elle ou il développe des compétences d'autoévaluation et d'établissement d'objectifs d'apprentissage personnels. La rétroaction descriptive est un élément essentiel à l'évaluation et permet d'aider l'élève à déterminer les prochaines étapes nécessaires à l'amélioration de son apprentissage tout au long du cours.

L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative est seul responsable de l'évaluation du rendement de l'élève et de l'attribution d'une note. L'enseignante ou l'enseignant évalue dans quelle mesure l'élève satisfait aux attentes du programme-cadre de l'éducation coopérative, en utilisant les critères d'évaluation inscrits au plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève (voir p. 30) et les normes de performance décrites dans la grille d'évaluation du rendement en éducation coopérative (voir p. 62-63).

Pour des renseignements détaillés sur tous les aspects de l'évaluation, voir « Évaluation et communication du rendement de l'élève » (voir p. 49).

PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

L'éducation coopérative doit être offerte à tous les élèves, y compris aux apprenantes et apprenants adultes, qui souhaitent participer et sont prêts à le faire, quelle que soit leur situation personnelle.

Pour permettre à tous les élèves de participer à l'éducation coopérative, les conseils scolaires doivent cerner d'une manière proactive les obstacles existants ou potentiels à la participation et prendre des mesures pour les écarter ou les prévenir. Les obstacles peuvent être *systémiques* ou *comportementaux*. Les obstacles systémiques se forment avec le temps, souvent à partir de stéréotypes, et finissent par s'enraciner dans les structures et les pratiques établies. Les obstacles comportementaux se basent souvent sur des préjugés ou des croyances non examinées (p. ex., la croyance selon laquelle l'école n'a pas les moyens d'offrir un soutien à l'élève ou que l'élève n'a pas la capacité de participer). Les obstacles à la participation d'une ou d'un élève sont parfois liés à une des dimensions de la diversité (ou à une intersection de deux dimensions ou plus), comme l'âge, l'origine, la culture, l'ethnie, le genre, l'identité de genre, la langue, les capacités physiques, les capacités intellectuelles, la race, la religion, l'orientation sexuelle et le statut socio-économique. Les élèves doivent participer à l'identification et à la prévention des obstacles ainsi qu'aux mesures visant à surmonter ceux-ci afin de les laisser participer pleinement à l'éducation coopérative.

Des élèves auront besoin d'un peu plus d'aide pour cultiver leur sensibilisation et leur appréciation des occasions qui s'offrent à elles et à eux, pour les préparer à participer, et pour cerner et mettre en œuvre des stratégies de réussite à toutes les étapes de leur cours d'éducation coopérative. Les élèves qui se sentent découragés, non motivés ou marginalisés auront peut-être besoin de cette aide. L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative voudra peut-être consulter d'autres intervenants (p. ex., les autres enseignantes et enseignants de l'élève, les membres d'équipes scolaires)

pour déterminer le degré de préparation de l'élève à l'éducation coopérative et pour trouver les mesures de soutien qui conviennent. Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir besoin d'autres mesures de soutien ou d'adaptations particulières, conformément à leur plan d'enseignement individualisé (PEI).

Les élèves qui pourraient bénéficier d'une préparation supplémentaire pour favoriser leur réussite dans le cadre de l'éducation coopérative sont encouragés à suivre des cours comme :

- Découvrir le milieu de travail (GLD2O)
- Planifier son avenir (GWL3O)
- Saisir le milieu de travail (GLN4O)
- À la découverte du monde du travail (KGWA – ne donnant pas droit à des crédits).

Ces cours donnent aux élèves des occasions de mieux se préparer à participer et leur donnent le niveau de confiance et d'habiletés dont elles et ils ont besoin pour réussir dans le cadre de l'éducation coopérative. La participation à des occasions plus courtes d'apprentissage par l'expérience, comme l'observation au poste de travail, le jumelage, ou l'expérience de travail, qui peuvent être intégrés à n'importe quel cours de l'école secondaire (voir l'annexe B), est recommandée pour les élèves qui ont besoin davantage de préparation à l'éducation coopérative.

Les conseils scolaires doivent s'assurer que les cours d'éducation coopérative sont offerts selon différents modèles (p. ex., journée entière, demi-journée, inscriptions continues, programmes d'été, programmes du soir) afin de répondre aux différents besoins des élèves de leur communauté locale (voir *Les écoles de l'Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Politiques et programmes* [2016], section 8.1).

Les apprenantes et les apprenants adultes doivent aussi avoir des occasions de participer à l'éducation coopérative. Lorsqu'il conçoit ces occasions, le personnel enseignant doit tenir compte des principes de la théorie de la formation des adultes.

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES COURS

La planification et la mise en œuvre des cours d'éducation coopérative sont guidées par les trois étapes suivantes :

- Étape 1 : Planifier l'occasion d'apprentissage
- Étape 2 : Préparer l'élève pour l'occasion d'apprentissage
- Étape 3 : Soutenir l'apprentissage et le bien-être de l'élève

Ces étapes fournissent une orientation à l'intention de l'enseignante ou de l'enseignant lorsqu'elle ou il élabore et met en œuvre des programmes sécuritaires et efficaces d'éducation coopérative. À toutes les étapes, l'importance des processus essentiels favorisant l'apprentissage dans un cadre d'éducation coopérative reste au premier plan. Les élèves, les enseignantes et enseignants, les partenaires communautaires et les parents auront différents degrés de participation, selon la nature et la portée de l'occasion offerte, ainsi que l'âge et le stade de développement de l'élève.

Étape 1 : Planifier l'occasion d'apprentissage

Pour que l'éducation coopérative soit une expérience d'apprentissage enrichissante pour l'élève et pour le partenaire communautaire, on doit porter une attention particulière au processus qui permet de faire correspondre les champs d'intérêt, les points forts, les besoins et les aspirations de l'élève aux possibilités qui existent ou qui pourraient être créées avec le partenaire communautaire. La planification de cette occasion d'apprentissage doit commencer avant le début du cours.

La direction d'école doit s'assurer qu'un processus est en place pour appuyer efficacement le personnel enseignant qui est chargé de planifier et de mettre en œuvre les cours d'éducation coopérative.

Planification avant le cours

Avant le début d'un cours d'éducation coopérative, l'enseignante ou l'enseignant doit rencontrer chaque élève qui songe à s'inscrire au cours afin de déterminer son état de préparation à participer à une expérience en éducation coopérative, tout en tenant compte des objectifs et des champs d'intérêt indiqués dans le plan d'itinéraire d'études de l'élève et d'autres renseignements pertinents. Lors de cette rencontre, l'élève et l'enseignante ou l'enseignant examineront le cours d'éducation coopérative qui est le plus approprié. Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes ou Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative.

La planification avant le cours d'éducation coopérative assure un processus équitable et inclusif en cernant et en éliminant tous préjugés, obstacles et dynamiques de pouvoir qui pourraient entraver l'apprentissage, le rendement et le bien-être de l'élève.

En planifiant les expériences en éducation coopérative des élèves venant d'un milieu linguistique autre que le français, des considérations supplémentaires seront peut-être nécessaires (voir « L'élève bénéficiant des programmes d'actualisation linguistique en français ou d'appui aux nouveaux arrivants », p. 69).

La planification avant le cours réunit l'élève et l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et, au besoin, une conseillère ou un conseiller en orientation, une enseignante ou un enseignant de l'enfance en difficulté, une enseignante ou un enseignant pour la réussite de l'élève, une enseignante ou un enseignant de la matière, un membre du personnel administratif, et les parents de l'élève. S'il est déterminé que l'élève profiterait d'une occasion d'apprentissage par l'expérience à court ou à moyen terme en préparation à l'éducation coopérative, ces occasions devraient être discutées avec l'élève (voir l'annexe B). Lorsque le cours d'éducation coopérative approprié a été déterminé, l'enseignante ou l'enseignant, l'élève et, le cas échéant, les parents, collaborent pour identifier un lien communautaire potentiel qui peut offrir un milieu d'apprentissage riche et sécuritaire, et qui permettra de soutenir l'apprentissage de l'élève, comme il est indiqué dans le programme-cadre.

Le processus de collecte de renseignements, qui guidera l'élaboration collaborative du plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève, débute durant la planification avant le cours. Avec le soutien de l'enseignante ou l'enseignant, l'élève commence à se fixer des objectifs fondés sur ses champs d'intérêt, ses points forts, ses besoins et ses aspirations, comme ils sont formulés dans son plan d'itinéraire d'études. Lorsque l'élève

a commencé le cours d'éducation coopérative et arrive à une compréhension commune avec l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative relativement aux attentes en matière de compétences et de connaissances à atteindre d'ici la fin du cours, l'élève examinera de nouveau les résultats d'apprentissage afin de les rendre plus précis et ciblés.

En résumé, la planification avant le cours comprend ce qui suit :

- déterminer l'état de préparation de l'élève à l'éducation coopérative et choisir le cours d'éducation coopérative le plus approprié pour elle ou lui (ou une occasion d'apprentissage par l'expérience à plus court terme);
- examiner le plan d'itinéraire d'études de l'élève et commencer à élaborer des objectifs d'apprentissage;
- examiner le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève pour repérer ses points forts et ses besoins, et toute adaptation nécessaire;
- examiner les considérations relatives au calendrier et à l'horaire;
- examiner les exigences du cours et commencer à considérer des stratégies d'évaluation appropriées;
- tenir compte d'autres programmes pertinents (p. ex., Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, programme de la Majeure Haute Spécialisation, programmes à double reconnaissance de crédit) et faire un choix approprié, au besoin;
- déterminer des partenariats communautaires potentiels qui s'harmonisent avec les objectifs de l'élève;
- déterminer les défis potentiels que l'élève pourrait avoir à relever, et planifier les mesures de soutien nécessaires (p. ex., éliminer les obstacles systémiques et comportementaux qui peuvent limiter l'élève à une participation complète en éducation coopérative);
- examiner avec l'élève les responsabilités particulières de participer à l'éducation coopérative;
- déterminer toutes exigences spécifiques, formations ou certifications qui pourraient être nécessaires afin de participer à l'expérience d'apprentissage pour un stage particulier dans la communauté (p. ex., réanimation cardiorespiratoire, formation en premiers soins, travail en hauteur, immunisation).

Établir le lien communautaire

La clé permettant d'offrir des cours d'éducation coopérative dynamiques à l'échelle de l'école et du conseil scolaire, qui répondent au besoin de tous les élèves, est de créer et de soutenir de solides partenariats communautaires, étant entendu que ces occasions doivent être profitables à toutes les participantes et à tous les participants. Il importe également de faire découvrir aux élèves des milieux de travail où le français est utilisé, de sorte que les élèves puissent consolider leurs liens avec la communauté francophone. Les élèves, les parents, les membres de la famille, les amis, et tous les membres du personnel scolaire et administratif peuvent contribuer à créer des occasions d'éducation coopérative pour les élèves dans les communautés locales, nationales et mondiales.

Les conseils scolaires et les écoles doivent s'assurer qu'il y a un processus en place et des ressources disponibles pour appuyer le personnel enseignant lorsqu'il cherche et évalue des occasions d'éducation coopérative qui offrent à tous les élèves des expériences

d'apprentissage enrichissantes et sécuritaires. De plus, en créant les partenariats communautaires, les conseils scolaires et les écoles doivent se conformer aux exigences relatives à l'âge minimum de différents secteurs et lieux de travail en Ontario en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En outre, certains employeurs ont leurs propres politiques concernant l'âge minimum en milieu de travail.

Les stages en milieu communautaire devraient avoir lieu à l'extérieur de l'école. Cependant, dans certaines circonstances, en se fondant sur les besoins uniques de l'élève, il pourrait être nécessaire que la composante en milieu communautaire ait lieu à l'école d'origine de l'élève. Par exemple, il peut être nécessaire d'offrir un stage à l'élève dans son école d'origine si l'élève a des besoins ou des champs d'intérêt qui ne peuvent être pris en compte dans un autre lieu de travail dans la communauté. Lorsqu'il est nécessaire qu'une ou qu'un élève soit dans son école d'origine, une personne doit assumer le rôle de l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative et une autre, le rôle de la superviseure ou du superviseur de stage.

Une importante considération en établissant un lien communautaire est de reconnaître et de comprendre les divers besoins de toutes les apprenantes et de tous les apprenants. Notamment, le personnel enseignant doit tenir compte des besoins d'élèves qui font face à des défis physiques, mentaux, émotionnels, sociaux, financiers ou à d'autres facteurs pouvant constituer un obstacle à leur participation à l'éducation coopérative. En établissant des liens avec la communauté pour l'élève ayant des besoins particuliers, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative, en collaboration avec le personnel enseignant de l'enfance en difficulté et les parents, le cas échéant, doivent s'assurer que le partenaire communautaire est bien préparé pour soutenir l'apprentissage de l'élève. Les exigences et les adaptations précises qui pourraient être nécessaires pour s'assurer que l'élève vit une expérience en éducation coopérative intéressante et sécuritaire doivent être étudiées avant le début de l'expérience.

Lors de l'évaluation des stages en milieu communautaire, en plus d'aborder les considérations relatives à la santé, à la sécurité et au bien-être, qui sont examinées à la section Favoriser la santé, la sécurité et le bien-être (voir p. 27), on doit aussi s'assurer qu'il existe une volonté et une capacité chez les superviseurs de stage d'offrir un environnement sécuritaire qui soutient l'apprentissage cognitif, émotionnel, social et physique de l'élève. Ce soutien inclut une collaboration continue avec l'enseignante ou l'enseignant pour faire le suivi et évaluer les progrès de l'élève quant aux résultats d'apprentissage de son plan en éducation coopérative, et pour effectuer les adaptations et les ajustements nécessaires qui permettent de répondre aux besoins d'apprentissage de l'élève.

Dans le cadre du processus visant à établir des liens communautaires, et durant toute la période de la composante en milieu communautaire du cours, l'enseignante ou l'enseignant partage avec les partenaires communautaires les renseignements sur les points forts et les besoins de l'élève, *si nécessaire, pour les aider à soutenir efficacement l'apprentissage de l'élève*. Le partage de renseignements est régi par la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, et par les codes de conduite professionnels (voir aussi « Confidentialité », p. 45). Le personnel enseignant doit chercher à clarifier l'information dans ce domaine auprès de son conseil scolaire et de ses organismes professionnels.

L'établissement du lien communautaire comprend aussi une entrevue entre l'élève et les superviseurs de stage potentiels. Dans certains cas, les occasions d'apprentissage par l'expérience peuvent comporter des entrevues de nature compétitive avec des élèves provenant de plusieurs écoles et conseils scolaires.

Pour résumer, l'élève est prêt à commencer le cours d'éducation coopérative après avoir :

- choisi le cours d'éducation coopérative qui lui convient;
- déterminé une cible d'apprentissage dans son expérience en éducation coopérative;
- discuté de liens communautaires possibles pour son expérience en éducation coopérative, avec l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative.

Étape 2 : Préparer l'élève pour l'occasion d'apprentissage

Le but de cette étape du processus, qui a lieu pendant la composante en milieu scolaire du cours, est de s'assurer que l'élève est prêt à participer pleinement à la composante en milieu communautaire du cours. *L'élève doit démontrer qu'elle ou il a satisfait aux attentes du domaine d'étude A concernant la préparation à l'occasion d'apprentissage avant de commencer la composante en milieu communautaire.* Certains élèves pourraient avoir besoin de plus de temps d'enseignement en salle de classe et d'occasions supplémentaires pour démontrer leur état de préparation.

Notamment, la préparation pour l'occasion d'apprentissage assure que :

- l'élève reçoit l'enseignement lié aux attentes du domaine d'étude A du cours d'éducation coopérative (celles liées à la préparation pour l'occasion d'apprentissage, ciblant notamment la santé, la sécurité et le bien-être) et démontre qu'elle ou il satisfait aux attentes;
- l'élève a les ressources et l'appui nécessaires pour participer pleinement à l'expérience dans la communauté (p. ex., accès à des fonds pour le transport, si nécessaire; vêtements adéquats);
- l'élève comprend le rôle du suivi de ses progrès et de l'intégration de son apprentissage, ainsi que leur relation;
- avec le soutien de l'enseignante ou l'enseignant, l'élève ayant des besoins particuliers a examiné toutes les adaptations requises dans son plan d'enseignement individualisé et a déterminé des stratégies pour faire valoir ses droits qu'elle ou il peut utiliser, au besoin, dans le contexte de l'expérience en milieu communautaire;
- le plan d'apprentissage en éducation coopérative a été élaboré (voir p. 30), en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant pour :
 - définir des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation qui guideront l'évaluation des preuves d'apprentissage de l'élève recueillies dans le cadre d'observations, de conversations et des productions de l'élève;
 - établir le processus de révision et de modification du plan d'apprentissage en éducation coopérative tout au long du cours;
 - repérer d'autres considérations liées à la participation à des programmes spécialisés (voir p. 80);

- l'élève comprend les exigences du partenaire communautaire et est prêt à y répondre (p. ex., porter un équipement de protection individuel; présenter une preuve d'immunisation; recevoir une formation sur une technologie particulière ou être capable de l'utiliser; satisfaire aux attentes de sa superviseure ou son superviseur de stage);
- tous les documents pertinents (p. ex., le formulaire « Accord sur la formation pratique », le formulaire d'assurance accident pour les élèves) ont été remplis et toutes les exigences administratives associées aux politiques du Ministère, du conseil scolaire ou de l'école ont été satisfaites (voir « Les considérations administratives », p. 43).

Étape 3 : Soutenir l'apprentissage et le bien-être de l'élève

L'apprentissage et le bien-être de l'élève sont soutenus par des activités d'intégration planifiées tout au long du cours ainsi que par le suivi de l'apprentissage de l'élève durant la composante en milieu communautaire.

L'intégration aide l'élève à faire des liens entre les compétences et les connaissances décrites dans les attentes et les contenus d'apprentissage du cours et son apprentissage tout au long de la composante en milieu communautaire. Elle permet à l'élève d'approfondir et de développer sa compréhension des attentes et des contenus d'apprentissage ainsi que de leur pertinence avec la communauté en général, en lui offrant des occasions de réfléchir et de partager ses expériences avec ses pairs et le personnel enseignant, ainsi que de considérer comment son apprentissage s'applique à d'autres aspects de sa vie.

L'apprentissage de l'élève durant la composante en milieu communautaire est aussi soutenu par un processus de suivi, qui est continu et qui inclut ce qui suit :

- assurer qu'une rétroaction descriptive est fournie régulièrement et en temps opportun par l'enseignante ou l'enseignant et la superviseure ou le superviseur de stage;
- réviser régulièrement le plan d'apprentissage en éducation coopérative afin de s'assurer qu'il continue d'être approprié sur le plan éducatif, et collaborer avec l'élève pour effectuer des modifications, au besoin, qui permettent de refléter ses progrès et ses besoins ainsi que toutes occasions qui pourraient se présenter durant la composante en milieu communautaire;
- soutenir l'élève dans son utilisation du cycle de l'apprentissage par l'expérience afin d'approfondir et d'améliorer son apprentissage (voir p. 28);
- encourager l'élève à mettre à jour régulièrement son plan d'itinéraire d'études tout au long du cours d'éducation coopérative;
- veiller à ce que le stage en milieu communautaire demeure un milieu d'apprentissage sécuritaire grâce à l'observation et à la discussion de l'importance des pratiques qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être, à chaque rencontre de suivi (voir p. 27);
- encourager l'élève à élargir son espace francophone grâce à son expérience en milieu de travail.

À mesure que l'élève progresse à cette étape, l'accent est mis sur la consolidation de l'apprentissage de l'élève dans le cadre de la composante en milieu scolaire et en milieu communautaire. Les phases de réflexion et de réinvestissement du cycle de l'apprentissage par l'expérience sont donc ciblées. L'enseignante ou l'enseignant et la

superviseure ou le superviseur de stage facilitent la consolidation de l'apprentissage de l'élève. Des occasions de démontrer la satisfaction des attentes aux fins d'une évaluation finale sont offertes à l'élève. L'enseignante ou l'enseignant est chargé d'attribuer la note finale.

L'élève prend le temps de réfléchir à ce qu'elle ou il a vécu et appris tant dans le cadre de la composante en milieu scolaire que celle en milieu communautaire. Cette réflexion est guidée par les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation précisés dans son plan d'apprentissage. L'élève relève aussi comment elle ou il a appliqué son apprentissage à divers aspects de sa vie, et comment elle ou il envisage la possibilité de le faire dans le futur.

L'élève consolide son apprentissage en partie lorsqu'il met à jour son plan d'itinéraire d'études. En examinant et en actualisant son plan d'itinéraire d'études tout au long du cours d'éducation coopérative et vers la fin de celui-ci, l'élève a l'occasion de considérer et de documenter son apprentissage, y compris ce qu'elle ou il a appris sur elle-même ou lui-même, ses occasions d'apprentissage et ses objectifs, et les plans envisagés pour atteindre ces objectifs. La documentation peut inclure les artefacts qui reflètent les tâches accomplies ou les compétences et les connaissances acquises ou approfondies, ses propres réflexions, et les lettres de recommandation que la superviseure ou le superviseur de stage a fournies. Dans le cadre d'un processus de révision du plan d'itinéraires d'études, l'élève partage son apprentissage avec l'enseignante ou l'enseignant et ses parents, le cas échéant, et reçoit une rétroaction pour guider ses prochaines étapes.

La consolidation de l'apprentissage aide l'élève dans l'acquisition des compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie, des connaissances et des habitudes de pensée nécessaires pour terminer avec succès ses études secondaires et pour avancer vers sa première destination postsecondaire.

LES CONSIDÉRATIONS ADMINISTRATIVES

Tout au long de ce document, des références sont faites à diverses questions administratives qui doivent être abordées pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'éducation coopérative. La présente section fournit de l'information supplémentaire pour aider les conseils scolaires et les écoles à aborder ces questions.

Couverture en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*

En vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, le ministère de l'Éducation fournit une couverture aux élèves, y compris aux élèves adultes, qui participent à divers programmes de formation pratique (aussi appelés programmes d'apprentissage par l'expérience) dans le cadre desquels les élèves sont considérés comme des travailleurs. Ces programmes comprennent des occasions à court terme telles que l'expérience de travail, et des occasions à long terme telles que l'éducation coopérative et les stages de travail qui peuvent inclure une partie ou tout le programme personnalisé d'une ou d'un élève en Apprentissage parallèle dirigé (APD). Pour assurer une protection en vertu de cette Loi, les parties concernées doivent remplir le formulaire « Accord sur la formation pratique » avant que l'élève commence son stage de travail. Les élèves participant à des programmes de formation pratique ou d'apprentissage par l'expérience doivent être âgés d'au moins 14 ans. La politique du Ministère concernant

la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* est décrite dans la note Politique/Programmes n° 76A « Couverture de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique ».

Bien que les conseils scolaires puissent ajouter de l'information supplémentaire au formulaire « Accord sur la formation pratique » du Ministère, ils ne doivent en aucun cas apporter une modification aux renseignements figurant dans le formulaire original. Si un élève ou un employeur offrant le stage souhaite augmenter les heures ou modifier les dates figurant dans le formulaire, une note doit être jointe à titre d'addenda au formulaire pour assurer la protection de l'élève en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Cette note doit être signée par l'enseignante ou l'enseignant, l'élève, les parents de l'élève de moins de 18 ans et l'employeur. L'élève doit obtenir l'autorisation de son enseignante ou enseignant et de ses parents avant de modifier les heures ou les dates prévues dans l'accord initial.

La couverture en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* prévue par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation ne s'applique qu'aux heures et qu'à la période de dates indiquées dans le formulaire « Accord sur la formation pratique » ainsi que dans l'addenda, s'il y a lieu. Cette couverture ne s'applique pas si les élèves reçoivent un traitement horaire ou un salaire. Le cas échéant, il incombe à l'employeur offrant le stage d'assurer la protection des élèves en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

Les conseils scolaires, avec l'aide des employeurs offrant le stage, doivent veiller au respect des exigences de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la Commission) avant et pendant le stage. Si une ou un élève subit une lésion ou contracte une maladie sur le lieu de travail pendant un stage dans le cadre d'un programme de formation pratique ou d'apprentissage par l'expérience, l'élève a droit aux prestations et aux services de la Commission. Par ailleurs, l'élève doit signaler toute lésion ou maladie, même mineure, subie ou contractée sur le lieu de travail à l'employeur offrant le stage et à l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative. Toutes les politiques et procédures du conseil scolaire doivent être suivies. Si la lésion ou la maladie reliée au travail nécessite des soins de la part d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé (au-delà des premiers soins) ou entraîne une période d'inactivité pendant le programme, la personne représentant le conseil scolaire doit soumettre un rapport (formulaire 7) à la Commission. Comme le numéro d'assurance sociale de l'élève est exigé lors des procédures de signalement d'un accident, il est recommandé à tous les élèves inscrits à un programme de formation pratique ou d'apprentissage par l'expérience d'en avoir un.

Chaque année, les conseils scolaires doivent remettre au ministère de l'Éducation le nombre total d'heures de stage de travail du 1^{er} septembre au 31 août (l'année scolaire) pour lesquelles le Ministère a fourni une couverture en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* aux élèves qui participent à :

- l'éducation coopérative;
- l'expérience de travail;
- un stage de travail dans le cadre d'un programme personnalisé en Apprentissage parallèle dirigé (APD).

De plus, le nombre total d'heures pour lequel des employeurs offrant le stage (plutôt que le ministère de l'Éducation) ont offert une telle couverture doit être transmis par les conseils scolaires.

Assurance accident pour les élèves

En raison des risques associés à la participation des élèves aux programmes de formation pratique ou d'apprentissage par l'expérience – risques qui peuvent survenir avant ou après les heures de stage convenues – les élèves participant à ces programmes et leurs parents devraient recevoir des renseignements sur l'assurance accident pour les élèves et être encouragés à y souscrire. Par exemple, la couverture fournie par le ministère de l'Éducation en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* aux élèves participant à des programmes de formation pratique ou d'apprentissage par l'expérience ne comprend généralement pas les déplacements des élèves vers et depuis le stage de travail.

Dossier de l'élève

Les enseignantes et enseignants de l'éducation coopérative, sous la direction de la directrice ou du directeur d'école, doivent tenir un dossier pour chaque élève, qui comprend les éléments suivants :

- le formulaire « Accord sur la formation pratique » et l'addenda, s'il y a lieu;
- les horaires du stage, soit les dates et les heures où l'élève sera en stage (aux fins de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*);
- le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève;
- les formulaires d'évaluation;
- le protocole d'entente conclu avec le syndicat, le cas échéant.

Le conseil scolaire doit conserver le dossier de l'élève pendant au moins 12 mois après la fin de chaque cours. Cependant, si l'élève subit une lésion ou contracte une maladie reliées au travail durant la composante en milieu communautaire du cours, le dossier de l'élève devrait être conservé durant six ans, au cas où une demande de prestation est présentée auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Des exigences additionnelles s'appliquent à la gestion et à la conservation des dossiers des élèves qui participent au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (voir p. 80).

Confidentialité

La collecte de renseignements personnels par une enseignante ou un enseignant de l'éducation coopérative est régie par la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Les élèves de l'éducation coopérative doivent savoir que toute information qu'elle ou il partage avec les enseignantes et enseignants de l'éducation coopérative demeure confidentielle, à l'exception des cas où la loi demande ou permet au personnel scolaire de divulguer l'information à certaines personnes. Les enseignantes et enseignants de l'éducation coopérative doivent demander des précisions à ce sujet auprès des conseils scolaires et des organismes professionnels.

Nombre d'élèves par classe

Les conseils scolaires en Ontario sont tenus de veiller à ce que, dans les écoles secondaires, l'effectif moyen par classe, à l'échelle du conseil, ne dépasse pas le nombre maximum d'élèves stipulé dans les règlements pris en application de la *Loi sur l'éducation*. L'effectif moyen par classe sera calculé en fonction du nombre total de crédits-élèves plutôt qu'en fonction du nombre total d'élèves, comme le stipulent les règlements. Cette exigence s'applique également aux classes d'éducation coopérative.

Affectation et emploi du temps du personnel enseignant

La prestation des cours d'éducation coopérative entraîne des demandes uniques auprès des enseignantes et enseignants et des élèves dont il faut tenir compte au moment de l'affectation des ressources et de l'établissement des calendriers principaux et des calendriers pour le personnel enseignant et l'élève.

Les conseils scolaires et les écoles sont encouragés à affecter les ressources (p. ex., humaines, immobilières, monétaires) et à établir des calendriers qui facilitent la mise en œuvre de l'éducation coopérative à partir de toute une gamme de modèles (p. ex., journée entière, demi-journée, inscriptions continues, cours d'été, cours du soir).

L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant du ou des cours connexes servant de base au(x) cours d'éducation coopérative, de même que l'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté, s'il y a lieu, sont essentiels pour que les élèves vivent des expériences d'éducation coopérative stimulantes.

L'enseignante ou l'enseignant responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'éducation coopérative devrait détenir sa spécialisation en éducation coopérative.

Rémunération de l'élève

L'éducation coopérative offre aux élèves des occasions d'apprentissage par l'expérience dans la communauté en-dehors de l'école. Il est essentiel que l'éducation coopérative soit axée sur l'apprentissage et qu'elle ne soit pas confondue avec un emploi à temps partiel. Par conséquent, les élèves qui participent à l'éducation coopérative ne reçoivent généralement pas de rémunération. Dans certains cas, une école ou un conseil scolaire peut permettre à une ou un élève de recevoir une rémunération, mais seulement s'il y a respect des exigences liées au cours d'éducation coopérative.

Les élèves qui reçoivent un traitement horaire ou un salaire ou qui sont engagés à titre d'employés au-delà des heures ou des dates indiquées dans le formulaire « Accord sur la formation pratique » et l'addenda, s'il y a lieu, doivent bénéficier d'une couverture par l'employeur en vertu de la protection prévue par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (voir la note Politique/Programmes n° 76A « Couverture de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique »).

Un partenaire communautaire ou un conseil scolaire est autorisé à donner aux élèves une rétribution ou une allocation pour couvrir leurs dépenses, notamment pour le transport. Cette rétribution ou allocation n'est pas considérée comme une « rémunération » en vertu de la couverture prévue par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

Liens avec la communauté dans un milieu syndiqué

Les élèves effectuant un stage dans un milieu syndiqué doivent recevoir une orientation relative au fonctionnement du syndicat et devraient avoir un court entretien avec la déléguée ou le délégué syndical dans le cadre de l'expérience d'apprentissage.

Les politiques du conseil scolaire concernant l'éducation coopérative doivent comprendre un énoncé sur les activités des élèves en cas de grève, de lock-out ou d'action collective ayant une incidence sur le stage.

Suivi de la mise en œuvre du programme en éducation coopérative et évaluation de sa portée sur le rendement de l'élève

L'éducation coopérative favorise la participation et améliore le rendement et le bien-être de l'élève en l'aidant à approfondir sa compréhension du curriculum alors qu'elle ou il met en application ses compétences et ses connaissances dans un milieu communautaire. L'éducation coopérative joue aussi un rôle clé dans le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de l'école. De plus, l'éducation coopérative peut constituer une partie importante des plans de l'école visant à soutenir l'éducation inclusive et l'équité.

Le suivi continu de la mise en œuvre du programme d'éducation coopérative et l'évaluation de la portée du programme d'une école et d'un conseil scolaire garantissent que ces cours d'apprentissage par l'expérience continuent d'évoluer et répondent aux besoins toujours changeants des élèves et des communautés.

Des données qualitatives et quantitatives doivent être recueillies et analysées pour appuyer les décisions fondées sur des données probantes et les plans d'amélioration des conseils scolaires.

Étant donné que l'éducation coopérative propose une forme d'apprentissage par l'expérience, l'analyse des données recueillies pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la portée doit se faire de concert avec l'analyse des données de l'école et du conseil scolaire sur toutes les formes d'apprentissage par l'expérience.

L'efficacité de l'éducation coopérative est évaluée en fonction du succès du programme à procurer aux élèves les avantages visés. Les conseils scolaires et les écoles peuvent également harmoniser leurs stratégies de mesure de l'efficacité de l'éducation coopérative avec leurs plans d'amélioration. Par exemple, les indicateurs suivants présentés dans le *Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française (M-12) : Pour appuyer l'amélioration des écoles et la réussite des élèves* (2013) (ci-après *Cadre d'efficacité*) sont un point de départ fort utile.

Composante 4 : Curriculum, enseignement et apprentissage

4.3 : L'enseignement et l'apprentissage au 21^e siècle sont collaboratifs, innovateurs et créatifs dans un contexte mondial.

4.4 : Les activités d'exploration authentiques, pertinentes et significatives pour les élèves favorisent l'approfondissement de l'apprentissage.

Composante 5 : Planification des itinéraires d'études et élaboration de programmes

5.1 : Des programmes de planification de l'apprentissage, de carrière et de vie répondent aux besoins d'apprentissage, aux intérêts et aux aspirations de tous les élèves.

5.2 : Des occasions d'expériences d'apprentissage authentiques et d'apprentissage par l'expérience sont offertes dans toutes les classes, dans les écoles et dans les programmes communautaires.

5.3 : Les élèves, les parents et le personnel enseignant comprennent la gamme entière des itinéraires d'études et les options ainsi que les programmes et les soutiens s'y rattachant.

5.4 : Des activités scolaires et parascolaires permettent aux élèves de vivre des expériences et de réfléchir en profondeur à leurs intérêts, leurs forces, leurs compétences et leurs aspirations d'études, de carrière et de vie.

Composante 6 : Alliance famille-école, partenariats et développement communautaire

6.3 : L'école et la communauté forment des partenariats dans le but de favoriser les occasions d'apprentissage pour les élèves et leur bien-être. L'école et la communauté sont engagées dans l'agrandissement et l'enrichissement de l'espace francophone.

La détermination des points forts et des domaines qu'il convient d'améliorer, d'après le *Cadre d'efficacité*, peut aider les conseils scolaires et les écoles à déterminer dans quelle mesure ils ont mis en place et entretenus des conditions favorables à une mise en œuvre efficace de l'éducation coopérative.

Les conseils scolaires et les écoles peuvent recueillir des données qualitatives et quantitatives en :

- assurant le suivi du nombre de crédits d'éducation coopérative visés et du nombre de crédits octroyés;
- recueillant des données probantes sur l'apprentissage des élèves (p. ex., données probantes sur l'acquisition des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée liées à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie);
- menant des sondages auprès des parents, du personnel enseignant, des élèves et des partenaires communautaires pour mesurer leur connaissance des possibilités, leur niveau de participation et l'efficacité du programme d'éducation coopérative dans le cadre des avantages procurés aux élèves.

Les conseils scolaires et les écoles peuvent faire appel aux outils existants (p. ex., le sondage sur le climat scolaire, les sondages de fin d'étape auprès des élèves de 8^e et de 12^e année) pour recueillir des données sur la portée. Une autre possibilité est de créer des outils réservés à la collecte de données sur l'éducation coopérative, l'idée étant d'obtenir ainsi des valeurs de référence et ensuite de promouvoir et de mesurer les améliorations sur une plus longue période de temps. Il convient également d'encourager l'enseignante ou l'enseignant à faire le suivi, à mesurer et à analyser la portée des occasions d'expérience de travail offertes dans le cadre de l'éducation coopérative.

ÉVALUATION ET COMMUNICATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

LES CONSIDÉRATIONS DE BASE

Le document *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1^{re} – 12^e année* (2010) établit la politique d'évaluation et de communication du rendement du ministère de l'Éducation. Cette politique a pour but de maintenir des normes élevées et d'améliorer l'apprentissage des élèves, ce qui profitera aux élèves, aux parents et aux enseignantes et enseignants des écoles élémentaires et secondaires de toute la province. La réussite de la mise en œuvre de cette politique dépendra du jugement professionnel¹⁷ des membres du personnel scolaire à tous les niveaux, de même que de leur habileté à travailler ensemble et à instaurer un climat de confiance auprès des parents et des élèves. Les procédures et les pratiques d'évaluation et de communication du rendement en éducation coopérative favorisent collectivement le bien-être de l'élève et appuient l'équité des résultats pour tous les élèves.

Voici un bref aperçu des principaux aspects de la politique d'évaluation et de communication du rendement des élèves s'adressant plus particulièrement aux écoles du palier secondaire. Les enseignantes et enseignants devraient cependant se référer au document *Faire croître le succès* pour plus de détails.

17. Selon la définition présentée dans le document *Faire croître le succès* (p. 166), « Le jugement professionnel est un processus qui tient compte de renseignements complémentaires au sujet du contenu, du contexte, des preuves d'apprentissage, des stratégies pédagogiques et des critères qui définissent la réussite de l'élève. Il requiert réflexion et autocorrection. L'enseignante ou l'enseignant ne peut s'en tenir seulement aux résultats des productions pour prendre une décision. Le jugement professionnel consiste à faire des analyses des diverses manifestations d'une compétence pour situer où en est l'élève par rapport au niveau de satisfaction des attentes. »

Les principes directeurs

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève.

Les huit principes énoncés ci-après constituent en cette matière la base d'une pratique enrichissante et stimulante. Lorsqu'ils sont bien compris et qu'ils trouvent une résonance en salle de classe, ces principes donnent accès à des renseignements significatifs qui orientent les stratégies pédagogiques, favorisent l'engagement de l'élève et améliorent son apprentissage.

Afin d'assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation et de la communication du rendement et de favoriser l'amélioration de l'apprentissage pour tous les élèves, l'enseignante ou l'enseignant doit utiliser des pratiques qui :

- sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves;
- tiennent compte de tous les élèves y compris ceux et celles ayant des besoins particuliers, ceux et celles qui sont inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- sont planifiées en fonction des attentes du curriculum et des résultats d'apprentissage et qui tiennent compte, dans la mesure du possible, des champs d'intérêt, des styles et des préférences en matière d'apprentissage, des besoins et du vécu de tous les élèves;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer l'étendue de son apprentissage;
- fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes de son apprentissage.

Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail

Faire croître le succès considère le développement de « l'apprentissage des compétences et des habitudes de travail » comme étant un élément essentiel de l'apprentissage des élèves. Les compétences d'apprentissage et les habitudes de travail indiquées à la page 17 de *Faire croître le succès* cadrent avec les objectifs et les domaines d'apprentissage du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie énoncés dans *Tracer son itinéraire vers la réussite*. Les cours d'éducation coopérative permettent aux élèves de comprendre l'importance de ces compétences et de ces habitudes, et de les mettre en pratique dans le contexte de leur expérience dans la communauté.

L'acquisition et le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail font partie intégrante de l'apprentissage de l'élève. De plus, dans le contexte des écoles de langue française de l'Ontario et de leur mandat, la composante « langue » constitue un aspect important du rendement de l'élève et requiert le développement d'habiletés et d'habitudes essentielles à ses apprentissages et à sa construction identitaire. Dans la mesure du possible, l'évaluation des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail, sauf celles qui sont intégrées aux attentes et aux contenus d'apprentissage du curriculum, *ne devrait pas* influer sur la détermination de la note en pourcentage. Le fait d'évaluer les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail et d'en rendre compte de façon distincte permet à l'enseignante ou l'enseignant de renseigner l'élève et ses parents d'une part sur le rendement par rapport aux attentes, et d'autre part sur le rendement par rapport aux habiletés d'apprentissage et aux habitudes de travail, puis d'en montrer toute l'importance par rapport au rendement fourni en regard des attentes du curriculum.

Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail sont regroupées sous les sept catégories suivantes : utilisation du français oral, fiabilité, sens de l'organisation, autonomie, esprit de collaboration, sens de l'initiative et autorégulation.

La raison d'être de la grille d'évaluation du rendement

Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 12^e année comprend des *normes de contenu* et des *normes de performance*. L'évaluation tiendra compte des deux.

Les normes de contenu sont les attentes et les contenus d'apprentissage du curriculum pour chaque matière.

Les normes de performance sont décrites dans la grille d'évaluation du rendement (voir p. 62-63). La grille d'évaluation du rendement est, à l'échelle de la province, l'instrument qu'utilise le personnel enseignant pour évaluer le rendement des élèves et qui encadre les pratiques d'évaluation. Elle permet au personnel enseignant de porter un jugement professionnel sur la qualité du rendement de l'élève basé sur des normes de performance claires et précises et sur des données recueillies sur une période prolongée. En utilisant la grille d'évaluation, le personnel enseignant pourra fournir, tant à l'élève qu'à ses parents, une rétroaction descriptive.

La grille d'évaluation du rendement vise à :

- fournir un cadre commun qui englobe la totalité des attentes de toutes les matières ou de tous les cours, et qui s'applique à toutes les années d'études;
- guider l'enseignante ou l'enseignant lors de l'élaboration de tâches d'évaluation significantes et d'instruments de mesure, y compris des grilles adaptées;
- aider l'enseignante ou l'enseignant à planifier un enseignement au service de l'apprentissage;
- favoriser une rétroaction continue et significative auprès de l'élève en fonction des normes provinciales de contenu et de performance;
- établir les compétences et les critères d'après lesquels sont évalués les apprentissages de l'élève.

L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent avec exactitude jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans un cours donné. Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. L'évaluation dans l'intention d'améliorer l'apprentissage de l'élève est connue par deux termes : « évaluation *au service de* l'apprentissage » et « évaluation *en tant qu'*apprentissage ».

Dans le cadre de l'évaluation *au service de* l'apprentissage, l'enseignante ou l'enseignant et la superviseure ou le superviseur de stage doivent fournir de la rétroaction descriptive et de l'encadrement à l'élève afin de favoriser son apprentissage. Une telle rétroaction lors des premières mises en pratique de ses compétences et de ses connaissances dans son expérience en éducation coopérative, ainsi que des rétroactions tout au long de son expérience, aide l'élève à approfondir son apprentissage. Lorsque le personnel enseignant utilise des pratiques d'évaluation *en tant qu'*apprentissage, il permet à l'élève de développer sa capacité de devenir une apprenante ou un apprenant autonome qui peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels, réfléchir sur son apprentissage, suivre ses progrès et déterminer les prochaines étapes.

Dans le cadre de l'évaluation *au service de* l'apprentissage et *en tant qu'*apprentissage, il est essentiel que l'enseignante ou l'enseignant :

- planifie et intègre les stratégies d'évaluation avec les stratégies d'enseignement et d'apprentissage;
- partage les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation avec l'élève dès le début de l'apprentissage afin d'en assurer la compréhension tant par le personnel enseignant que par l'élève, et ce, tout au long du cheminement de l'élève vers la satisfaction des attentes;
- recueille les données pertinentes à l'apprentissage de l'élève au début, pendant et vers la fin ou à la fin d'une période d'enseignement en utilisant une panoplie de stratégies d'évaluation et d'instruments de mesure;
- utilise l'évaluation pour orienter son enseignement, déterminer les prochaines étapes et aider l'élève à tracer et suivre son parcours vers la satisfaction de ses objectifs d'apprentissage personnels;
- analyse et interprète les preuves d'apprentissage;
- fournit et reçoit des rétroactions descriptives en temps utile et portant spécifiquement sur l'apprentissage de l'élève;
- aide l'élève à développer ses habiletés d'autoévaluation et d'évaluation des pairs.

L'évaluation de l'apprentissage

L'évaluation de l'apprentissage s'entend du processus qui consiste à juger de la qualité du travail accompli par l'élève en fonction des normes de performance établies et à déterminer la note finale qui représente cette qualité. L'évaluation de l'apprentissage résume et communique précisément aux parents, aux autres enseignantes et enseignants, aux employeurs, aux établissements d'enseignement postsecondaire et à l'élève même, ce qu'elle ou il connaît et peut faire en fonction des attentes du curriculum. L'évaluation de l'apprentissage s'appuie sur l'évaluation *au service de* l'apprentissage pour fournir des données sur le rendement de l'élève à des moments stratégiques, souvent vers la fin d'une unité d'études (*Faire croître le succès*, p. 48).

L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative utilise l'information recueillie à l'aide de conversations, d'observations et d'évaluations des travaux de l'élève, ainsi que des commentaires, des réponses ou des critiques constructives de la superviseure ou du superviseur de stage pour appuyer son jugement professionnel afin de déterminer une note. Les preuves d'apprentissage recueillies à partir de sources variées garantissent que l'évaluation sera valide et fiable et reflétera de manière précise l'apprentissage acquis dans le cadre du cours d'éducation coopérative. *Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative est la seule personne responsable de l'évaluation du rendement de l'élève et de l'attribution d'une note.* L'enseignante ou l'enseignant évalue dans quelle mesure l'élève satisfait aux attentes du programme-cadre d'éducation coopérative en utilisant les critères d'évaluation définis dans le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève (voir p. 30) et les normes de performance présentées dans la grille d'évaluation du rendement présentée aux pages 62-63 de ce document.

Toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage doivent être traités dans le programme d'enseignement. Cependant, *seules les attentes, y compris les deux attentes génériques, feront l'objet de l'évaluation de l'apprentissage.* Le rendement quant aux attentes est évalué par rapport à la performance de l'élève selon les contenus d'apprentissage s'y rattachant. Il est à noter que les attentes sont des énoncés d'ordre général, alors que les contenus d'apprentissage sont des énoncés spécifiques qui précisent les éléments ou la portée des connaissances et des habiletés sous-jacentes aux attentes. L'enseignante ou l'enseignant utilise son jugement professionnel pour choisir les contenus d'apprentissage qui décrivent de façon plus détaillée les connaissances et les habiletés que l'élève doit avoir acquises pour satisfaire aux attentes et aux autres contenus d'apprentissage qui feront partie de la planification des stratégies d'enseignement, d'apprentissage, ou d'évaluation *au service de l'apprentissage ou d'évaluation en tant qu'apprentissage.*

Lorsque le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes est lié à *plus d'un cours connexe*, l'évaluation tient compte du rendement quant aux attentes sélectionnées de *chaque cours connexe* (voir le domaine d'étude B du cours d'éducation coopérative, qui contient les contenus d'apprentissage permettant la mise en application, l'approfondissement et le développement de l'apprentissage lié aux attentes et aux contenus sélectionnés du ou des cours connexes). L'enseignante ou l'enseignant évaluera le rendement de l'élève par rapport aux attentes du cours d'éducation coopérative et évaluera aussi *la mise en application, l'approfondissement et le développement de l'apprentissage lié à chaque cours connexe* et déterminera une note finale exprimée en pourcentage *pour chaque cours connexe* (veuillez également consulter « La communication du rendement », p. 56).

Ainsi, l'évaluation du cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes est unique. C'est une exception à la règle énoncée dans le document *Faire croître le succès* (p. 51) selon laquelle de la 9^e à la 12^e année, une note finale (en pourcentage) est inscrite à la fin de *chaque cours*. L'élève qui suit un cours d'éducation coopérative à plusieurs crédits lié à plus d'un cours connexe satisfait aux attentes définies dans le cours d'éducation coopérative *en fonction de plusieurs dimensions approfondies ou domaines d'intérêt*, c'est-à-dire en fonction de l'apprentissage lié à chaque cours connexe. (Le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes s'apparente au modèle des « cours de spécialisation » offerts dans les programmes-cadres d'éducation artistique, d'éducation physique et santé, et d'éducation technologique. Toutefois, pour ces programmes, un nom et un code

de cours sont attribués à chaque cours de spécialisation, alors que pour le programme d'éducation coopérative, les noms et les codes des cours connexes sont utilisés. Veuillez consulter « L'octroi des crédits », ci-dessous, pour plus de renseignements.)

La détermination de la note finale du bulletin scolaire doit être fondée sur l'interprétation des preuves d'apprentissage qui proviennent des observations, des conversations et des productions de l'élève (p. ex., tests, examens, travaux d'évaluation) et sur le jugement professionnel du personnel enseignant, qui doit tenir compte, entre autres, du nombre de travaux d'évaluation incomplets ou non remis. Il est important de reconnaître que certaines preuves d'apprentissage ont une plus grande importance que d'autres.

Soixante-dix pour cent (70 %) de la note sera fondée sur les évaluations effectuées durant le cours. Cette proportion de la note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; le personnel enseignant accordera cependant une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes. Trente pour cent de la note (30 %) sera fondée sur l'évaluation finale effectuée vers la fin du cours ou à la fin de celui-ci.

Voir aussi « Évaluation de l'apprentissage de l'élève », à la page 34.

L'octroi des crédits

Un crédit est accordé à l'élève qui a terminé avec succès un cours d'éducation coopérative du curriculum de l'Ontario, d'une durée *minimale* de 110 heures, conformément à la politique énoncée dans le document *Les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Politiques et programmes* (2016). Dans le cadre d'un cours d'éducation coopérative, le nombre d'heures nécessaires pour que l'élève termine le cours et obtenir le crédit peut dépasser le nombre minimal indiqué, en fonction des horaires individuels et des considérations relatifs au stage de travail. Comme les autres cours offerts dans les écoles de l'Ontario, les cours d'éducation coopérative se terminent le dernier jour de classe prévu.

Le cours Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative peut durer 110 heures ou 220 heures, et un élève pourra obtenir, respectivement, un ou deux crédits d'éducation coopérative si elle ou il réussit ce cours. Lorsque ce cours dure 220 heures, l'apprentissage de l'élève lié aux attentes et aux contenus d'apprentissage sera plus approfondi et développé. L'étendue des connaissances et l'amélioration plus poussée des compétences (p. ex., amélioration du processus d'enquête, des habiletés de prise de décisions et de leadership) sont reflétées dans les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation énoncés dans le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève.

L'élève qui suit le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes peut obtenir jusqu'à deux crédits d'éducation coopérative pour chaque crédit associé à un ou plusieurs cours connexes terminés avec succès ou suivis simultanément¹⁸, *jusqu'à un maximum de quatre crédits pour le cours d'éducation coopérative*. Voici quelques exemples.

18. Les élèves peuvent également obtenir un maximum de deux crédits d'éducation coopérative pour les cours obligatoires à demi-crédit Civisme et citoyenneté (CHV2O) et Exploration de carrière (GLC2O).

Exemple 1 : Lorsque le cours d'éducation coopérative est lié à un cours connexe d'un crédit

Titre et code du cours connexe	Valeur en crédits du cours connexe	Valeur en crédits du cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes
Marketing de la vente au détail et des services (BMX3E)	1	1 ou 2

Exemple 2 : Lorsque le cours d'éducation coopérative est lié à un cours connexe de deux crédits

Titre et code du cours connexe	Valeur en crédits du cours connexe	Valeur en crédits du cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes
Technologie des transports (TTJ4C)	2	1, 2, 3 ou 4

Exemple 3 : Lorsque le cours d'éducation coopérative est lié à plus d'un cours connexe

Titre et code du cours connexe	Valeur en crédits du cours connexe	Valeur en crédits du cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes
Biologie (SBI3C)	1	3 ou 4
Environnement et gestion des ressources (CGR4M)	1	
Technologie agricole, forestière et paysagère (THJ3M)	1	

La valeur du cours en crédits doit être déterminée avant le début du cours. La valeur du cours en crédits doit être un, deux, trois ou quatre crédits. Aucun demi-crédit ne peut être octroyé.

L'élève peut suivre le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes plusieurs fois pendant ses études secondaires en utilisant chaque fois un ou des cours connexes différents. En général, ce cours d'éducation coopérative est offert aux élèves de 11^e ou de 12^e année. Toutefois, certains élèves de 9^e ou de 10^e année peuvent également être prêts à participer à l'éducation coopérative et sont libres de suivre ce cours (ou Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative), pourvu qu'ils soient âgés de 14 ans ou plus (veuillez également consulter « Organisation du programme d'éducation coopérative », p. 19, et « Étape 1 : Planifier l'occasion d'apprentissage », p. 38 pour plus de renseignements sur les restrictions relatives à l'âge pour les élèves participant à des programmes en éducation coopérative).

Bien qu'il n'y ait aucune restriction quant au nombre total de crédits d'éducation coopérative qu'un élève peut obtenir pendant ses études secondaires, deux crédits d'éducation coopérative au maximum peuvent compter comme crédits obligatoires en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (veuillez consulter *Les écoles de l'Ontario*, section 6.1.1).

Par ailleurs, les directives suivantes s'appliquent à l'octroi de crédits lorsqu'un élève suit simultanément le cours Éducation coopérative lié à un ou plusieurs cours connexes et le cours connexe :

- Si l'élève termine avec succès le cours connexe, mais échoue au cours d'éducation coopérative, un crédit est octroyé pour le cours connexe uniquement.
- Si l'élève termine avec succès le cours d'éducation coopérative, mais échoue au cours connexe suivi simultanément, un (ou des crédits) est octroyé pour le cours d'éducation coopérative uniquement.

La communication du rendement

Le bulletin scolaire du secondaire, de la 9^e à la 12^e année, rend compte du rendement de l'élève à des moments précis du semestre ou de l'année scolaire. Deux bulletins sont préparés pour les écoles à horaire semestriel, et trois pour les écoles à horaire non semestriel. Les bulletins font état du rendement de l'élève par rapport aux attentes du curriculum qui ont été abordées durant la période couverte, ainsi que du développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail.

Même s'il existe des périodes officielles pour rendre compte des progrès de l'élève, la communication avec les parents et l'élève au sujet de son rendement doit être continue pendant toute l'année scolaire. Les écoles pourront choisir d'organiser des conférences parents/enseignante ou enseignant ou des conférences parents/enseignante ou enseignant/élève, d'utiliser un portfolio illustrant le travail de l'élève, d'organiser des conférences dirigées par l'élève, des entrevues, des appels téléphoniques, ou de produire des listes de vérification ou des rapports informels. La communication portant sur le rendement de l'élève devrait fournir des renseignements détaillés qui encourageront l'élève à établir des objectifs d'apprentissage personnels, aideront le personnel enseignant à planifier son enseignement et permettront aux parents d'appuyer l'apprentissage de leur enfant à la maison.

Les procédures de communication du rendement de l'élève sont présentées au chapitre 7 du document *Faire croître le succès*. Plus de détails concernant la communication du rendement dans le cadre des deux cours d'éducation coopérative sont fournis ci-après.

Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes

Le rendement de l'élève dans le cadre de ce cours d'éducation coopérative est entièrement distinct de son rendement dans le cadre du ou des cours connexes. La communication du rendement dans les deux cas est donc effectuée séparément.

Sur le bulletin scolaire et sur le Relevé de notes de l'Ontario, le rendement d'un élève dans le cadre de ce cours d'éducation coopérative est communiqué *en termes* du ou des cours connexes auxquels il est lié, tel que décrit ci-après.

Lorsque le cours d'éducation coopérative est lié à un cours connexe, il est désigné par le titre du cours connexe suivi de l'indicateur « (coop) » et par le code du cours connexe. Sur le Relevé de notes de l'Ontario, on inscrit la lettre « C » dans la colonne « Précisions ».

Lorsque le cours d'éducation coopérative est lié à *plus d'un cours connexe*, son évaluation doit être communiquée en attribuant *une entrée à chaque cours connexe*, en utilisant le titre du cours connexe en question, suivi par « (coop) », et en utilisant le code du cours connexe. Il convient de relever que chaque entrée indiquera :

- la note en pourcentage attribuée au cours connexe;
- la valeur en crédits du cours d'éducation coopérative, qui est assignée au cours connexe.

Par exemple, pour un cours d'éducation coopérative valant quatre crédits et lié à trois cours connexes, trois entrées sont enregistrées en utilisant le titre du cours connexe, suivi par « (coop) » et du code de chaque cours connexe. Chaque entrée affiche la note en pourcentage et le ou les crédits obtenus en fonction du cours connexe, comme illustré ci-après.

Exemple : Renseignements à inscrire sur le bulletin scolaire concernant un cours d'éducation coopérative de quatre crédits lié à trois cours connexes

Titre du cours	Code de cours	Note en pourcentage	Crédit(s) obtenu(s)
Biologie, 11 ^e année, cours précollégial (coop)	SBI3C	82 %	2
Environnement et gestion des ressources, 12 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial (coop)	CGR4M	78 %	1
Technologie agricole, forestière et paysagère, 11 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial (coop)	THJ3M	84 %	1

Sur le Relevé de notes de l'Ontario, la lettre « C » est également inscrite dans la colonne « Précisions » pour chaque cours connexe.

Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative

La note finale et le ou les crédits obtenus dans le cadre de ce cours doivent être indiqués sur le bulletin scolaire et sur le Relevé de notes de l'Ontario suivant les indications ci-après :

- utiliser le titre du cours « Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative » et le code du cours « DCO3O » et indiquer le nombre de crédits (p. ex., un ou deux crédits);
- ajouter l'indicateur « (coop) » après le titre du cours et, sur le Relevé de notes de l'Ontario, inscrire la lettre « C » dans la colonne « Précisions ».

Exemple : Renseignements à inscrire sur le bulletin scolaire concernant un cours de deux crédits

Titre du cours	Code du cours	Note en pourcentage	Credit(s) Obtenu(s)
Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, 11 ^e année, cours ouvert (coop)	DCO3O	83 %	2

LA GRILLE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT EN ÉDUCATION COOPÉRATIVE

La grille d'évaluation du rendement comprend quatre compétences et quatre niveaux de rendement en éducation coopérative. Ces composantes de la grille d'évaluation sont expliquées ci-après (voir aussi « La raison d'être de la grille d'évaluation du rendement », p. 51).

Les compétences de la grille d'évaluation

Les quatre compétences couvrent l'ensemble des éléments à l'étude et des habiletés visées par les attentes et les contenus d'apprentissage. On devrait considérer que ces quatre compétences sont interrelées, et qu'elles reflètent l'intégralité et le caractère interdépendant des apprentissages.

Elles permettent au personnel enseignant de ne pas se concentrer uniquement sur l'acquisition de connaissances, mais de cibler aussi le développement des habiletés de la pensée et de la communication ainsi que leur mise en application par l'élève.

Les compétences sont définies comme suit :

Connaissance et compréhension. Construction du savoir propre à la matière du cours d'éducation coopérative, soit la connaissance des éléments à l'étude et la compréhension de leur signification et de leur portée.

Habiletés de la pensée. Utilisation d'un ensemble d'habiletés liées aux processus de la pensée critique et de la pensée créative.

Communication. Transmission des idées et de l'information selon différentes formes et divers moyens.

Mise en application. Application des éléments à l'étude et des habiletés dans des contextes familiers, leur transfert à de nouveaux contextes, ainsi que l'établissement de liens.

Pour chaque matière ou chaque cours, il est essentiel de donner à l'élève des occasions multiples et variées de démontrer jusqu'à quel point elle ou il satisfait aux attentes du curriculum, et ce, pour chacune des quatre compétences.

Le personnel enseignant s'assure que l'apprentissage de l'élève est évalué de manière équilibrée par rapport aux quatre compétences et il s'assure de prendre en considération la satisfaction des attentes par rapport aux compétences appropriées. L'expression « de manière équilibrée » indique que les compétences de la grille sont toutes les quatre importantes et qu'elles devraient faire partie du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation de toutes les matières. Cependant, le recours à cette expression indique aussi que l'importance *relative* des compétences les unes par rapport aux autres peut différer selon la matière ou le cours. L'équilibre visé quant aux quatre compétences pour chaque matière ou chaque cours devrait refléter l'importance qui leur est accordée dans les attentes de la matière ou du cours ainsi que dans les stratégies pédagogiques.

Les critères et les descripteurs

Pour aider davantage les enseignantes et enseignants dans leur travail d'évaluation de l'apprentissage de l'élève, la grille d'évaluation du rendement comprend des critères et des descripteurs.

Dans la grille d'évaluation du rendement, une série de *critères* viennent préciser davantage chaque compétence et définissent les dimensions du rendement de l'élève qui sont évaluées. Dans le programme-cadre d'éducation coopérative, les critères pour chaque compétence sont :

Connaissance et compréhension

- Connaissance des éléments à l'étude (*p. ex., information, terminologie, vocabulaire, pratiques et procédures en matière de santé, sécurité et bien-être*).
- Compréhension des éléments à l'étude (*p. ex., compétences, processus, concepts, techniques*).

Habiletés de la pensée

- Utilisation des habiletés de planification (*p. ex., définition des objectifs, collecte et organisation de l'information, formulation de questions*).
- Utilisation des habiletés de traitement de l'information (*p. ex., analyse, réflexion, révision, évaluation, intégration, formulation de conclusions, évaluation des risques, suivi des mesures de sécurité*).
- Utilisation des processus de la pensée critique et de la pensée créative (*p. ex., processus d'enquête, prise de décisions, recherche, innovation, résolution de problèmes, processus de création*).

Communication

- Expression et organisation des idées et de l'information (*p. ex., expression précise, organisation logique*) de façon orale, écrite ou visuelle (*p. ex., entrevue, présentation, portfolio, organisateur graphique, affiche, lettre, curriculum vitæ, profil personnel, tableau, rapport, sommaire*).
- Communication des idées et de l'information (*p. ex., pour expliquer, convaincre, questionner*) de façon orale, écrite ou visuelle à des fins précises et pour des auditoires précis (*p. ex., pairs, employeur et superviseur de stage*).
- Utilisation des conventions (*p. ex., curriculum vitæ, lettre de candidature, communication en ligne, journal, appel téléphonique*), du vocabulaire et de la terminologie liés à la discipline, au sujet ou au lieu de travail concernés, en situation de production orale, écrite ou visuelle.

Mise en application

- Application des connaissances et des habiletés (*p. ex., planification d'apprentissage, de carrière et de vie; définition des objectifs; pratiques en matière de santé, sécurité et bien-être; utilisation de la technologie*) dans des contextes familiers.
- Transfert des connaissances et des habiletés (*p. ex., relations interpersonnelles; stratégies d'apprentissage; planification d'apprentissage, de carrière et de vie; utilisation d'équipement spécialisé et de techniques*) à de nouveaux contextes (*p. ex., amélioration et développement des compétences dans un stage d'éducation coopérative*).
- Établissement de liens entre divers contextes (*p. ex., entre les matières et les cours; entre l'apprentissage en milieu scolaire et en milieu communautaire dans le cadre d'une expérience en éducation coopérative; entre l'apprentissage en éducation coopérative, les expériences personnelles et les possibilités futures*).

Les *descripteurs* permettent à l'enseignante ou l'enseignant de poser un jugement professionnel sur la qualité du rendement de l'élève et de lui donner une rétroaction descriptive. Dans la grille d'évaluation du rendement, le type de descripteur utilisé pour tous les critères des trois dernières compétences de la grille est *l'efficacité*. On définit l'efficacité comme étant la capacité de réaliser entièrement le résultat attendu. L'enseignante ou l'enseignant pourra se servir d'autres types de descripteurs (*p. ex., la clarté, l'exactitude, la précision, la logique, la pertinence, la cohérence, la souplesse, la profondeur, l'envergure*) en fonction de la compétence et du critère visés.

Les niveaux de rendement

La grille d'évaluation identifie aussi quatre niveaux de rendement. Ces niveaux sont expliqués ci-dessous.

Le niveau 1, bien qu'il indique une réussite, dénote un rendement très inférieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une efficacité limitée. Un rendement à ce niveau indique que l'élève doit s'améliorer considérablement pour combler des insuffisances spécifiques dans ses apprentissages si elle ou il désire réussir l'année suivante ou le cours suivant.

Le niveau 2 indique un rendement qui se rapproche de la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une certaine efficacité. Un rendement à ce niveau indique que l'élève devrait s'efforcer de corriger les insuffisances identifiées dans ses apprentissages afin que sa réussite future soit assurée.

Le niveau 3 correspond à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec efficacité. Les parents d'un élève se situant au niveau 3 peuvent considérer que leur enfant sera bien préparé pour l'année d'études suivante ou le cours suivant.

Le niveau 4 signifie que le rendement de l'élève est supérieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec beaucoup d'efficacité. *Cependant, un rendement de niveau 4 ne signifie pas que le rendement de l'élève dépasse les attentes énoncées pour l'année d'études ou le cours.*

L'échelle de progression (p. ex., *avec une efficacité limitée, avec une certaine efficacité, avec efficacité ou avec beaucoup d'efficacité*) qualifie le rendement de l'élève à chacun des niveaux de la grille. Par exemple, pour l'élève dont le rendement se situe au niveau 3 par rapport au premier critère de la compétence Habilétés de la pensée, on dit qu'elle ou qu'il « utilise les habiletés de planification *avec efficacité* ».

GRILLE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT EN ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 69 % (Niveau 2)	70 – 79 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Connaissances et compréhension – La construction du savoir propre à la discipline, soit la connaissance des éléments à l'étude et la compréhension de leur signification et de leur portée.				
	L'élève :			
Connaissance des éléments à l'étude (<i>p. ex., information, terminologie, vocabulaire, pratiques et procédures en matière de santé, sécurité et bien-être</i>)	démontre une connaissance limitée des éléments à l'étude.	démontre une connaissance partielle des éléments à l'étude.	démontre une bonne connaissance des éléments à l'étude.	démontre une connaissance approfondie des éléments à l'étude.
Compréhension des éléments à l'étude (<i>p. ex., compétences, processus, concepts, techniques</i>)	démontre une compréhension limitée des éléments à l'étude.	démontre une compréhension partielle des éléments à l'étude.	démontre une bonne compréhension des éléments à l'étude.	démontre une compréhension approfondie des éléments à l'étude.
Habilétés de la pensée – L'utilisation d'un ensemble d'habiletés liées aux processus d'enquête, de la pensée critique et de la pensée créative.				
	L'élève :			
Utilisation des habiletés de planification (<i>p. ex., définition des objectifs, collecte et organisation de l'information, formulation de questions</i>)	utilise les habiletés de planification avec une efficacité limitée.	utilise les habiletés de planification avec une certaine efficacité.	utilise les habiletés de planification avec efficacité.	utilise les habiletés de planification avec beaucoup d'efficacité.
Utilisation des habiletés de traitement de l'information (<i>p. ex., analyse, réflexion, révision, évaluation, intégration, formulation de conclusions, évaluation des risques, suivi des mesures de sécurité</i>)	utilise les habiletés de traitement de l'information avec une efficacité limitée.	utilise les habiletés de traitement de l'information avec une certaine efficacité.	utilise les habiletés de traitement de l'information avec efficacité.	utilise les habiletés de traitement de l'information avec beaucoup d'efficacité.
Utilisation des processus de la pensée critique et de la pensée créative (<i>p. ex., processus d'enquête, prise de décisions, recherche, innovation, résolution de problèmes, processus de création</i>)	utilise les processus de la pensée critique et de la pensée créative avec une efficacité limitée.	utilise les processus de la pensée critique et de la pensée créative avec une certaine efficacité.	utilise les processus de la pensée critique et de la pensée créative avec efficacité.	utilise les processus de la pensée critique et de la pensée créative avec beaucoup d'efficacité.
Communication – La transmission des idées et de l'information selon différentes formes et divers moyens.				
	L'élève :			
Expression et organisation des idées et de l'information (<i>p. ex., expression précise, organisation logique) de façon orale, écrite ou visuelle</i> (<i>p. ex., entrevue, présentation, portfolio, organisateur graphique, affiche, lettre, curriculum vitae, profil personnel, tableau, rapport, sommaire</i>)	exprime et organise les idées et l'information avec une efficacité limitée.	exprime et organise les idées et l'information avec une certaine efficacité.	exprime et organise les idées et l'information avec efficacité.	exprime et organise les idées et l'information avec beaucoup d'efficacité.

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 69 % (Niveau 2)	70 – 79 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Communication (suite)				
	L'élève :			
Communication des idées et de l'information (p. ex., pour expliquer, convaincre, questionner) de façon orale, écrite ou visuelle à des fins précises et pour des auditaires précis (p. ex., pairs, employeur et superviseur de stage).	communique les idées et l'information à des auditaires spécifiques et à des fins précises avec une efficacité limitée.	communique les idées et l'information à des auditaires spécifiques et à des fins précises avec une certaine efficacité.	communique les idées et l'information à des auditaires spécifiques et à des fins précises avec efficacité.	communique les idées et l'information à des auditaires spécifiques et à des fins précises avec beaucoup d'efficacité.
Utilisation des conventions (p. ex., curriculum vitae, lettre de candidature, communication en ligne, journal, appel téléphonique), du vocabulaire et de la terminologie liés à la discipline, au sujet ou au lieu de travail concernés, en situation de production orale, écrite ou visuelle.	utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie avec une efficacité limitée.	utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie avec une certaine efficacité.	utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie avec efficacité.	utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie avec beaucoup d'efficacité.
Mise en application – L'application des éléments à l'étude et des habiletés dans des contextes familiers, leur transfert à de nouveaux contextes, ainsi que l'établissement de liens.				
	L'élève :			
Application des connaissances et des habiletés (p. ex., planification d'apprentissage, de carrière et de vie; définition des objectifs; pratiques en matière de santé, sécurité et bien-être; utilisation de la technologie) dans des contextes familiers.	applique les connaissances et les habiletés dans des contextes familiers avec une efficacité limitée.	applique les connaissances et les habiletés dans des contextes familiers avec une certaine efficacité.	applique les connaissances et les habiletés dans des contextes familiers avec efficacité.	applique les connaissances et les habiletés dans des contextes familiers avec beaucoup d'efficacité.
Transfert des connaissances et des habiletés (p. ex., relations interpersonnelles, stratégies d'apprentissage, planification d'apprentissage, de carrière et de vie; utilisation d'équipement spécialisé et de techniques) à de nouveaux contextes (p. ex., amélioration et développement des compétences dans un stage d'éducation coopérative).	transfère les connaissances et les habiletés à de nouveaux contextes avec une efficacité limitée.	transfère les connaissances et les habiletés à de nouveaux contextes avec une certaine efficacité.	transfère les connaissances et les habiletés à de nouveaux contextes avec efficacité.	transfère les connaissances et les habiletés à de nouveaux contextes avec beaucoup d'efficacité.
Établissement de liens entre divers contextes (p. ex., entre matières et cours; entre apprentissage en milieu scolaire et en milieu communautaire dans le cadre d'une expérience en éducation coopérative; entre apprentissage en éducation coopérative, expériences personnelles et possibilités futures).	établit des liens avec une efficacité limitée.	établit des liens avec une certaine efficacité.	établit des liens avec efficacité.	établit des liens avec beaucoup d'efficacité.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA PLANIFICATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

L'APPROCHE CULTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'appui du mandat des écoles de langue française, l'approche culturelle de l'enseignement vise essentiellement à intégrer la culture francophone dans l'enseignement pour mettre l'élève en contact avec cette culture tout au long de ses études et lui permettre d'y participer activement et pleinement.

L'application de l'approche culturelle de l'enseignement fait partie intégrante de la tâche assignée au personnel scolaire des écoles de langue française en Ontario, en particulier le personnel enseignant. C'est en effet à l'enseignante ou l'enseignant qu'incombe en premier lieu la responsabilité de proposer à l'élève des référents de la culture francophone d'ici et d'ailleurs comme objets d'étude dans toutes les matières du curriculum pour soutenir les apprentissages prescrits.

Les cours d'éducation coopérative se prêtent très bien à l'appropriation de la culture francophone par l'élève, et les possibilités de lui présenter des liens entre les référents culturels des collectivités qui parlent la langue à l'étude et les référents culturels de la communauté francophone. Ces référents, qui témoignent du potentiel d'imaginaire et de créativité des individus et des sociétés, peuvent être puisés autant dans l'actualité que dans le passé, proche ou lointain, qu'il s'agisse de personnages historiques, légendaires ou contemporains et de leurs exploits ou réalisations, d'œuvres littéraires ou artistiques, de découvertes scientifiques, d'innovations technologiques et de créations architecturales, vestimentaires, culinaires ou autres. Ensemble, ils animent la mémoire collective de la communauté et rendent compte de ses modes de communication, de ses valeurs, de ses croyances, de ses modes de vie, de ses coutumes et des symboles auxquels elle est attachée. Ils sont le reflet de la communauté francophone locale, provinciale et territoriale, régionale, pancanadienne et mondiale.

L'application de l'approche culturelle de l'enseignement implique de la part de l'enseignante ou de l'enseignant une planification rigoureuse qui consiste à intégrer la culture francophone dans ses **pratiques pédagogiques** et d'évaluation. Les pratiques pédagogiques qui font aujourd'hui leurs preuves dans les salles de classe découlent d'une conception de l'éducation qui met l'accent sur l'élève, sur la reconnaissance de ses besoins particuliers, de son rythme et de son style d'apprentissage, sur les interactions et l'idée d'une construction sociale des savoirs, c'est-à-dire de savoirs qui se construisent avec et par les autres, ainsi que sur les processus cognitifs, notamment l'acquisition des habiletés langagières, de raisonnement et de pensée critique. Parmi les pratiques pédagogiques efficaces, on dénombre l'offre de choix qui donnent à l'élève la liberté d'exprimer ses préférences, le travail en équipe, les groupes de discussion, l'apprentissage coopératif, l'enseignement par les pairs, le jeu de rôle, l'étude de cas, l'apprentissage par projet ou encore l'apprentissage par l'enquête. Le recours à ces pratiques permet la création d'un environnement pédagogique propice à l'actualisation linguistique et culturelle par le développement de la compétence langagière et à la responsabilisation. La valeur ajoutée de ces pratiques en situation minoritaire réside dans le fait que l'enseignante ou l'enseignant assume à travers elles les rôles de modèle culturel, de passeur culturel et de médiateur culturel francophone.

Les **pratiques d'évaluation** servent essentiellement à déterminer où en est l'élève à tout moment, de manière à pouvoir lui apporter le soutien nécessaire pour poursuivre son apprentissage. L'enseignante ou l'enseignant procède à l'évaluation de toutes les attentes du programme-cadre prescrites pour le cours visé, y compris les deux attentes génériques, en se servant de la grille d'évaluation du rendement. Les attentes qui renferment des éléments sur la langue et la culture, des éléments du processus dynamique d'appropriation de la culture ou des référents culturels de la francophonie sont évaluées comme les autres attentes portant sur la matière à l'étude, à partir des quatre compétences de la grille d'évaluation du rendement.

L'appropriation par l'élève de la culture francophone va se manifester à travers une mobilisation de savoirs et de savoir-faire culturels qui, exprimés ou démontrés, rendent compte d'un savoir-être. Pour poser un regard juste et global sur le processus dynamique d'appropriation de la culture chez l'élève, l'enseignante ou l'enseignant a donc besoin de recueillir un ensemble de données mettant en évidence ces trois types de savoir.

L'ÉLÈVE IDENTIFIÉ COMME ÉTANT EN DIFFICULTÉ

Les enseignantes et les enseignants titulaires de classe sont les principaux intervenants en matière d'éducation des élèves identifiés comme étant en difficulté puisqu'il leur incombe d'aider tous les élèves à apprendre. À cette fin, elles et ils travaillent, s'il y a lieu, en collaboration avec le personnel enseignant responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les enseignantes et les enseignants titulaires s'engagent à aider tous les élèves à se préparer à une vie aussi autonome que possible.

À cet égard, le guide intitulé *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013) recommande une série de principes sur lesquels doit reposer la planification des programmes destinés aux élèves identifiés comme étant en difficulté. Il importe donc que ceux qui planifient les cours d'éducation coopérative y accordent une attention toute particulière.

Ce guide réitère sept grands principes :

- Tous les élèves peuvent réussir.
- Chaque élève présente des modes d'apprentissage dominants qui lui sont propres.
- Les pratiques pédagogiques fructueuses s'appuient sur des travaux de recherche fondés sur des données probantes dont les résultats sont nuancés par l'expérience.
- La conception universelle de l'apprentissage¹⁹ et la différenciation pédagogique²⁰ sont des moyens efficaces et interconnectés pour répondre aux besoins de tout groupe d'élèves en matière d'apprentissage et de rendement.
- Les titulaires de classe sont les acteurs clés du développement des compétences des élèves en littératie et en numératie.
- Le personnel enseignant a besoin de l'appui de la communauté pour créer un milieu d'apprentissage favorable à tous les élèves.
- Équité n'est pas synonyme d'uniformité.

Les élèves de toute salle de classe présentent collectivement un ensemble de styles d'apprentissage et de besoins d'apprentissage. Il appartient au personnel enseignant de planifier des programmes en fonction de cette diversité et de confier aux élèves des tâches correspondant à leurs habiletés pour que chaque élève puisse bénéficier au maximum des processus d'enseignement et d'apprentissage. Le recours à des regroupements souples dans le cadre de l'enseignement conjugué à une évaluation continue constitue une composante importante des programmes qui tiennent compte de la diversité des besoins en apprentissage.

Au moment de la planification des cours d'éducation coopérative à l'intention de l'élève identifié comme étant en difficulté, l'enseignante ou l'enseignant devrait commencer par examiner les attentes et les contenus d'apprentissage s'appliquant au cours approprié à l'élève, de même que ses points forts et ses besoins en apprentissage et son stage potentiel dans la communauté afin de déterminer quelle est l'option la plus appropriée parmi les suivantes :

- aucune adaptation²¹ ni modification;
- adaptations seulement;
- attentes modifiées et adaptations au besoin;
- attentes différentes²² – qui ne découlent pas des attentes prescrites du présent programme-cadre, mais font l'objet de programmes ou de cours particuliers.

19. La conception universelle de l'apprentissage a pour but de créer un milieu d'apprentissage ouvert et accessible à tous les élèves, sans égard à l'âge, aux habiletés ou à la situation. L'enseignement basé sur les principes de la conception universelle de l'apprentissage se caractérise par sa flexibilité et sa relation d'aide, se prête à diverses adaptations pour combler les besoins particuliers des élèves et permet à tous les élèves d'avoir accès au curriculum dans toute la mesure du possible.

20. La différenciation pédagogique est un enseignement efficace qui s'adapte aux modes d'apprentissage de chaque élève, à ses champs d'intérêt et à sa disposition à apprendre, et détermine ainsi son expérience d'apprentissage.

21. Les adaptations désignent des stratégies d'enseignement et d'évaluation individualisées, et le soutien fourni par du personnel ou par un équipement personnalisé (pour plus d'information, consulter *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1^{re} - 12^e année*, 2010, p. 84).

22. Les programmes et les cours comportant des attentes différentes sont identifiés par *attentes différentes* (D) dans le PEI.

Si une ou un élève requiert des adaptations, des attentes modifiées ou une combinaison des deux, les renseignements pertinents figurant aux paragraphes ci-dessous doivent être consignés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). On trouvera des renseignements plus détaillés sur la planification des programmes pour l'enfance en difficulté, y compris les programmes et les cours comportant des attentes différentes, dans le document intitulé *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources* (Ébauche, 2017) appelé ci-après *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario* (2017). Pour en savoir davantage sur les exigences du ministère de l'Éducation au sujet des PEI, veuillez consulter la section E dans *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario* (2017). Ce document est affiché sur le site Web du ministère de l'Éducation au http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/onschools_2017f.pdf.

L'élève qui ne requiert que des adaptations

Certains élèves identifiés comme étant en difficulté peuvent suivre le curriculum prévu pour le cours et démontrer un apprentissage autonome si on leur fournit des adaptations. Les adaptations facilitent l'accès au cours sans qu'il soit nécessaire de modifier les attentes du curriculum prescrites pour un cours donné. Les adaptations requises pour faciliter l'apprentissage de l'élève doivent être inscrites dans le PEI (voir la page E40 dans *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario* [2017]). Ces mêmes adaptations seront probablement inscrites dans le PEI pour plusieurs cours, voire tous les cours. En éducation coopérative, les adaptations inscrites dans le PEI de l'élève doivent être fournies lors des deux composantes du cours : en milieu scolaire et en milieu communautaire.

La première option envisagée dans le cadre de la planification des programmes devrait consister à offrir des adaptations aux élèves identifiés comme étant en difficulté. La prestation de l'enseignement axé sur la conception universelle de l'apprentissage et la différenciation pédagogique met l'accent sur la mise en place d'adaptations permettant de satisfaire les besoins divers des élèves.

Il existe trois types d'adaptations :

- Les *adaptations pédagogiques* désignent les changements apportés aux stratégies d'enseignement tels que les styles de présentation, les méthodes d'organisation et l'utilisation d'outils technologiques et du multimédia (p. ex., repères graphiques, photocopies, matériel adapté, logiciels d'assistance).
- Les *adaptations environnementales* désignent les changements apportés à la salle de classe, au milieu scolaire ou lors du stage d'éducation coopérative tels que la désignation préférentielle d'une place, le recours à un éclairage particulier ou la réduction des distractions auditives.
- Les *adaptations en matière d'évaluation* désignent les changements apportés aux stratégies d'évaluation pour permettre à l'élève de démontrer son apprentissage. Par exemple, on pourrait lui donner plus de temps pour terminer les examens ou ses travaux scolaires, ou lui permettre de répondre oralement à des questions d'examen.

(Pour d'autres exemples, voir la page E42 dans *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario* [2017]).

Si seules des adaptations sont nécessaires dans les cours d'éducation coopérative, le rendement de l'élève sera évalué par rapport aux attentes du cours et par rapport aux niveaux de rendement décrits dans le présent document. Sur le bulletin scolaire de l'Ontario, la case PEI ne sera pas cochée et on n'inclura pas d'information sur les adaptations fournies.

L'élève qui requiert des attentes modifiées

Dans les cours d'éducation coopérative, les attentes modifiées, pour la plupart des élèves identifiés comme étant en difficulté, seront fondées sur les connaissances et les habiletés figurant dans les attentes prescrites pour le cours, mais refléteront des changements en ce qui a trait à leur nombre et à leur complexité. Les attentes modifiées doivent représenter des réalisations précises, réalistes, observables et mesurables, et décrire les connaissances et les habiletés précises dont l'élève peut faire preuve de façon autonome en utilisant, au besoin, des adaptations en matière d'évaluation.

Il est important de vérifier l'étendue des modifications apportées aux attentes et de les noter clairement dans le PEI. Il appartient à la directrice ou au directeur d'école de déterminer si la réalisation des attentes modifiées de l'élève signifie que l'élève a réussi le cours et, par conséquent, si elle ou il peut recevoir un (1) crédit pour ce cours. La directrice ou le directeur d'école informera les parents et l'élève de sa décision.

Les attentes modifiées doivent représenter les connaissances et les habiletés dont l'élève devrait pouvoir faire preuve et qui seront évaluées lors de chaque période visée par le bulletin scolaire (voir la page E29 dans *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario* [2017]). Elles doivent être formulées de façon à ce que l'élève et les parents comprennent exactement ce que l'élève doit savoir ou ce dont elle ou il doit faire preuve de façon autonome, de même que la base sur laquelle on évaluera son rendement, qui déterminera la cote ou la note inscrite dans le bulletin scolaire de l'Ontario. Les attentes d'apprentissage de l'élève doivent être revues au moins une fois pour chaque période visée par le bulletin scolaire et, au besoin, être mises à jour à la lumière des progrès accomplis par l'élève (voir les pages E30-E31 dans *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario* [2017]).

Si l'élève requiert des attentes modifiées à ses cours d'éducation coopérative, l'évaluation de son rendement sera fondée sur les attentes d'apprentissage inscrites dans son PEI et sur les niveaux de rendement décrits dans le présent document. Si certaines des attentes d'apprentissage d'un cours sont modifiées pour une ou un élève, alors qu'elle ou il essaie d'obtenir un (1) crédit pour ce cours, il faut cocher la case PEI sur le bulletin scolaire de l'Ontario. Cependant, si la directrice ou le directeur d'école estime que la modification des attentes ne permet pas d'accorder un (1) crédit à l'élève pour le cours, la case PEI doit être cochée et on doit inscrire l'énoncé approprié tiré de *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1^{re} – 12^e année* (2010), page 76. Les commentaires de l'enseignante ou l'enseignant devraient comprendre des renseignements pertinents sur la capacité de l'élève à démontrer qu'elle ou il a satisfait aux attentes modifiées. L'enseignante ou l'enseignant doit aussi indiquer les prochaines étapes de l'apprentissage de l'élève dans le cadre du cours.

L'ÉLÈVE BÉNÉFICIAINT DES PROGRAMMES D'ACTUALISATION LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS OU D'APPUI AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

L'école de langue française tient compte de la diversité linguistique, scolaire ou sociologique des élèves qu'elle accueille et répond à leurs besoins particuliers en leur offrant des programmes de soutien appropriés dont le programme d'actualisation linguistique en français (ALF) et le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA).

Programme d'actualisation linguistique en français (ALF). Ce programme est axé sur l'acquisition de compétences linguistiques en français qui sont indispensables à la poursuite des études et à l'enrichissement du répertoire linguistique de l'élève. Il favorise aussi le développement d'une attitude positive envers l'utilisation du français. Le programme s'adresse à l'élève qui parle peu ou pas du tout le français et qui doit se familiariser avec la langue, les expressions et le vocabulaire couramment utilisés dans les écoles de langue française et dans l'ensemble du curriculum.

Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA). Ce programme est axé sur le perfectionnement des compétences en littératie et sur l'initiation à la société canadienne. Il s'adresse à l'élève qui parle français, mais qui a connu une scolarisation très différente de celle que reçoivent les élèves des écoles de langue française de l'Ontario, ou qui a subi des interruptions dans sa scolarité. Ce programme favorise l'enrichissement et l'élargissement du répertoire linguistique de l'élève pour lui permettre d'intégrer et de suivre avec plus d'aisance le programme ordinaire. Il permet aussi à l'élève de se familiariser avec les particularités du système d'enseignement de langue française et avec son nouveau milieu socioculturel.

Portée de ces programmes. Ces deux programmes assurent une meilleure intégration des élèves à leur nouvel environnement scolaire, linguistique et culturel, tout en les appuyant dans leur cheminement identitaire et leur réussite scolaire. Ces programmes d'appui visent l'intégration la plus rapide possible de l'élève au programme d'études ordinaire.

Responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant. Tout le personnel enseignant doit porter une attention particulière à l'élève inscrit au programme d'ALF ou au PANA. Il lui faut veiller en particulier à ce que l'élève comprenne et assimile la terminologie propre à chaque matière, acquière les habiletés fondamentales requises dans ces matières et se familiarise avec les référents culturels propres à la francophonie. En consultant le profil de l'élève, en suivant le programme d'ALF ou le PANA et en recourant à la différenciation pédagogique, l'enseignante ou l'enseignant pourra assurer une continuité dans le mode de prestation du programme de l'élève.

L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Le système éducatif de l'Ontario fournira aux élèves les connaissances, les habiletés, les perspectives et les pratiques dont ils auront besoin pour devenir des citoyennes et citoyens responsables par rapport à l'environnement. Les élèves comprendront les liens fondamentaux qui existent entre tous et chacun et par rapport au monde qui nous entoure, de par nos relations à la nourriture, à l'eau, à l'énergie, à l'air et à la terre, et également de l'interaction avec tout ce qui vit. Le système d'éducation offrira aux élèves des occasions de prendre part à des activités visant à approfondir cette compréhension, que ce soit en classe ou au sein de la collectivité.

Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario (2009), p. 6

Le document *Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario (2009)* présente les lignes directrices d'une approche de l'éducation environnementale qui reconnaît les besoins de tous les élèves de l'Ontario et encourage la responsabilité environnementale dans le fonctionnement du système d'éducation à tous les niveaux.

Trois objectifs sont énoncés dans le document précité (page 8) : l'enseignement et l'apprentissage, l'engagement des élèves et les relations avec la communauté, et le leadership environnemental. Le premier objectif prescrit les apprentissages liés aux enjeux environnementaux et aux solutions à anticiper. Le second objectif vise le développement de l'engagement des élèves envers la promotion d'une gestion saine de l'environnement à l'école et dans la communauté. Le troisième objectif met l'accent sur l'importance du leadership dans la mise en œuvre et la promotion de pratiques écoresponsables dans tout le système d'éducation afin que le personnel scolaire, les parents, les membres de la communauté et les élèves puissent adopter un mode de vie qui encourage le développement durable.

L'éducation coopérative fournit de nombreuses occasions de réaliser ces objectifs. L'élève peut explorer les moyens utilisés par les secteurs pour répondre aux préoccupations environnementales et pour rendre les pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'élève peut aussi contribuer, et même améliorer, les pratiques environnementales lors de son stage d'éducation coopérative, en créant des processus plus écoénergétiques dans le secteur de la fabrication, en recherchant des plantes indigènes idéales pour un projet d'aménagement paysager ou en préparant du matériel de communication efficace sur le recyclage et les circuits d'eaux usées lors de son stage.

Le document *Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année – Éducation environnementale : Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage* a été conçu afin d'aider l'enseignante ou l'enseignant à planifier des activités d'apprentissage qui permettent d'intégrer l'éducation environnementale aux matières du curriculum de l'Ontario. Ce document présente les attentes et les contenus d'apprentissage du curriculum de l'Ontario qui font explicitement référence à l'environnement ou pour lesquels l'environnement peut servir de *contexte à l'apprentissage*. Cette ressource peut s'avérer utile pour aider l'élève et l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative à choisir des attentes et des contenus d'apprentissage liés à l'éducation environnementale dans le cours connexe, qui pourraient être ajoutées au plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève. Ce document est affiché sur le site Web du ministère de l'Éducation au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/environment.html>.

LES RELATIONS SAINES

Chaque élève a le droit d'apprendre dans un environnement sécuritaire, empathique, et exempt de violence et de toute forme d'intimidation. Les recherches démontrent que l'élève apprend et réussit mieux dans un tel environnement. Un climat social sécuritaire, constructif et sain favorise l'apprentissage et le rendement scolaire. Dans le milieu scolaire, les relations saines sont de trois ordres : les relations entre élèves, entre élèves et adultes, et entre adultes. Les relations saines sont basées sur le respect, la fraternité, l'empathie, la confiance et la dignité dans un environnement qui accueille tous les élèves sans distinction et met en valeur la diversité. Elles sont exemptes de comportements condescendants, hostiles, intimidants, violents et inappropriés, et de harcèlement. L'élève qui évolue dans un milieu scolaire a besoin de relations saines avec ses pairs, les enseignantes et enseignants et les autres intervenantes et intervenants en milieu scolaire pour pouvoir être un membre apprécié à sa juste valeur d'une communauté scolaire inclusive et accueillante dont elle ou il fait partie intégrante. En éducation coopérative, l'employeur et le superviseur de stage jouent un rôle de soutien important auprès des élèves en développant des relations saines et en encourageant un sentiment de bien-être au sein de l'organisme.

Plusieurs initiatives et politiques provinciales, telles que *Les fondements d'une école saine*, la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et la Stratégie pour la sécurité dans les écoles visent à instaurer une attitude bienveillante et un environnement sécuritaire dans le contexte des écoles saines et inclusives. Ces initiatives et ces politiques font la promotion d'un apprentissage positif et d'un environnement d'enseignement sécuritaire qui contribuent au développement de relations saines, encouragent la réussite scolaire et appuient la réalisation du plein potentiel de l'élève.

Dans son rapport publié en 2008, *Façonner une culture de respect dans nos écoles : Promouvoir des relations saines et sûres*, l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles a confirmé « [...] que la façon la plus efficace de sensibiliser tous les élèves à des relations saines et respectueuses est d'en faire l'enseignement dans le cadre du curriculum scolaire » (p. 11). Le personnel enseignant peut appuyer cet apprentissage de plusieurs façons. À titre d'exemple, l'enseignante ou l'enseignant peut aider l'élève à développer et à mettre en pratique les habiletés dont elle ou il a besoin pour bâtir des relations saines en lui donnant l'occasion de suivre un raisonnement critique et d'appliquer des stratégies de résolution de problèmes ainsi que d'aborder diverses questions au moyen de discussions de groupe, de jeux de rôle, d'analyses d'études de cas, et d'autres moyens. Les clubs et les activités parascalaires procurent des occasions supplémentaires pour faciliter les interactions sociales permettant à l'élève d'établir des relations saines. D'autre part, l'enseignante ou l'enseignant peut avoir une influence positive sur l'élève en modelant les comportements, les valeurs et les habiletés nécessaires au développement et au maintien de relations saines, et en saisissant toutes les « occasions d'apprentissage » pour répondre immédiatement à des situations d'ordre relationnel qui pourraient se présenter entre les élèves. Dans le même esprit, il est clairement indiqué dans le document intitulé *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française* (2009) qu'il faut développer, chez tout le personnel, une culture d'accueil.

Les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée abordées en éducation coopérative favorisent une ouverture d'esprit ainsi qu'un climat de coopération, de collaboration et de respect. Le tout permet aux élèves d'acquérir une profonde compréhension de soi et des autres, de même que la base nécessaire à la création et au maintien de relations saines.

L'ÉQUITÉ ET L'ÉDUCATION INCLUSIVE

La Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive met l'accent sur le respect de la diversité, la promotion de l'éducation inclusive ainsi que l'identification et l'élimination de problèmes de discrimination, des obstacles systémiques et des rapports de force qui nuisent à l'épanouissement et à l'apprentissage, limitant ainsi la contribution de l'élève à la société. L'éducation antidiscriminatoire continue d'être une partie intégrante et importante de la stratégie.

Dans un milieu reposant sur les principes d'une éducation inclusive, tous les élèves et tous les parents, ainsi que les autres membres de la communauté scolaire, – indépendamment de leur origine, culture, ethnicité, sexe, aptitude physique ou intellectuelle, race, religion, croyance, identité sexuelle, expression de l'identité sexuelle, genre, orientation sexuelle, statut socioéconomique, ou tout autre facteur du même ordre – sont bienvenus, inclus, traités équitablement et respectés. Comme on accorde à la diversité toute son importance, tous les membres de la communauté scolaire se sentent en sécurité, accueillis et acceptés. Dans une culture d'apprentissage exigeant un niveau de rendement élevé, la réussite de chaque élève est favorisée par le soutien qui lui est donné. De plus, dans un système d'éducation inclusif, chaque élève s'identifie au curriculum, à son environnement et à la communauté dans son ensemble, ce qui fait qu'elle ou il se sent motivé et responsabilisé par ses apprentissages.

La mise en application dans le secteur de l'éducation des principes en matière de lutte contre la discrimination influe sur tous les aspects de la vie scolaire. Elle favorise un climat qui encourage l'élève à atteindre les plus hauts niveaux de réussite, affirme la valeur de tous les élèves et les aide à renforcer leur sens d'appartenance et à développer leur estime de soi et leur bon état d'esprit. Elle encourage le personnel scolaire tout comme les élèves à apprécier et à respecter la diversité à l'école et dans la société en général. Une éducation qui prône la lutte contre la discrimination favorise l'équité, les relations saines, et la poursuite d'une citoyenneté active et responsable.

L'enseignante ou l'enseignant peut faire découvrir à l'élève différentes perspectives sur la diversité en attirant l'attention sur la contribution des femmes, sur des communautés ethnoculturelles, religieuses ou racialisées ainsi que sur les croyances et les pratiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les leçons, les projets et les ressources permettent à l'élève de s'identifier au curriculum, quels que soient ses antécédents. Comme il est préconisé dans *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française – Cadre d'orientation et d'intervention* (2009), les activités et le matériel d'apprentissage à l'appui du curriculum doivent refléter la diversité de la communauté francophone de l'Ontario et de la société ontarienne dans son ensemble. En outre, dans ses stratégies d'enseignement et d'évaluation des antécédents, l'enseignante ou l'enseignant doit tenir compte des champs d'intérêt, des aptitudes et des besoins d'apprentissage de tous les élèves.

Les interactions entre l'école et la communauté traduisent la diversité dans les communautés locales et la société dans son ensemble. Il faudrait envisager la possibilité d'adopter différentes stratégies de communication avec les parents et les citoyennes et citoyens de diverses origines afin de les faire participer à des activités et des programmes scolaires comme des compétitions sportives interscolaires, des cérémonies de remise de prix, des rencontres avec des enseignantes et enseignants, ainsi qu'à des instances comme les

conseils d'école et les comités de participation des parents. Par exemple, si des parents ne peuvent pas participer à une rencontre parce qu'ils travaillent, on pourrait encourager un membre de leur famille à les remplacer ou proposer de les rencontrer à un autre moment. L'élève peut aussi contribuer en encourageant les membres de sa famille, qui ne connaissent peut-être pas bien le système scolaire de l'Ontario, à l'accompagner aux activités réunissant toute la communauté scolaire. Il faudra peut-être appliquer des stratégies particulières afin d'atteindre les parents d'élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que ceux d'autres communautés ethnoculturelles, et les encourager pour qu'ils se sentent accueillis dans leurs interactions avec l'école.

Lors de la planification de l'expérience en éducation coopérative, l'enseignante ou l'enseignant doit connaître ses élèves et avoir pleinement conscience des besoins de ces derniers (voir « L'élaboration et la mise en œuvre des cours », p. 37). Le programme-cadre d'éducation coopérative fournit aux élèves des outils pour comprendre et analyser les lois et les politiques concernant l'équité et l'inclusion en milieu de travail, et y réfléchir.

Les expériences en éducation coopérative doivent faire naître des sentiments de sécurité et d'inclusion tant dans le cadre de la composante en milieu scolaire que dans le cadre de la composante en milieu communautaire. L'éducation coopérative doit favoriser la pleine participation et un engagement actif de tous les élèves de même que leur rendement et leur bien-être.

LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE

La vision en matière de littératie financière énoncée dans *Un investissement judicieux : L'éducation à la littératie financière dans les écoles de l'Ontario* (2010), p. 4 est décrite comme suit :

Les élèves de l'Ontario posséderont les habiletés et les connaissances nécessaires pour assumer la responsabilité de la gestion de leur bien-être financier avec assurance, compétence et compassion pour autrui.

Il est de plus en plus reconnu que le système d'éducation a un rôle essentiel à jouer afin de préparer les jeunes à prendre leur place en tant que citoyennes et citoyens informés, engagés et instruits au sein de l'économie mondiale. En mettant l'accent sur la littératie financière, l'enseignante ou l'enseignant aide l'élève à acquérir les connaissances et à développer les habiletés nécessaires pour prendre des décisions et faire des choix éclairés dans un monde financier complexe qui évolue rapidement.

Étant donné qu'il devient de plus en plus complexe dans le monde moderne de prendre des décisions éclairées en matière d'économie et de finances, l'élève doit acquérir un bagage de connaissances et d'habiletés dans divers domaines. En plus d'acquérir des connaissances liées à l'épargne, aux dépenses, à l'emprunt et à l'investissement, l'élève doit aussi développer des habiletés de résolution de problèmes, de recherche, de prise de décisions, de pensée critique et de littératie critique sur les enjeux financiers pour pouvoir analyser et gérer les risques qui accompagnent certains choix de nature financière. L'élève doit également acquérir une compréhension des forces économiques mondiales et de leurs effets à l'échelle locale, provinciale, nationale et mondiale, et comprendre comment ces forces peuvent avoir des répercussions sur sa situation économique et financière et celle de sa famille. Enfin, pour devenir une citoyenne ou un citoyen responsable dans

l'économie mondiale, l'élève doit être sensibilisé aux conséquences sociales, environnementales et éthiques qu'entraînent ses propres choix en tant que consommatrice ou consommateur. La littératie financière est une composante essentielle de l'éducation pour assurer aux Ontariennes et Ontariens un avenir prospère.

L'éducation coopérative fournit des occasions aux élèves d'acquérir des compétences et des connaissances liées à la littératie financière, qui appuient leur planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Par exemple, les élèves ont la possibilité d'évaluer les aspects financiers de divers itinéraires postsecondaires.

De plus, dans leur cours d'éducation coopérative, les élèves sont à même de constater l'influence de différents secteurs sur les tendances économiques dans un contexte local, national ou mondial et la réponse de ces secteurs à ces tendances.

Un document d'appui, *Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année. Littératie financière : Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage*, a été élaboré pour aider le personnel enseignant à intégrer efficacement les connaissances et les habiletés en littératie financière aux activités en classe. Ce document présente les attentes et les contenus d'apprentissage du curriculum de l'Ontario dans toutes les matières qui se prêtent à l'enseignement de la littératie financière. On peut aussi l'utiliser pour établir un lien entre le programme-cadre et des initiatives au sein de l'école qui appuient la littératie financière. Ce document est affiché sur le site Web du ministère de l'Éducation au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/FinLitGr9to12Fr.pdf>.

LA LITTÉRATIE, LES HABILETÉS D'ENQUÊTE ET EN MATIÈRE DE NUMÉRATIE

En matière de littératie, l'objectif poursuivi dans les écoles de l'Ontario se résume ainsi :

Permettre à tous les élèves d'acquérir les habiletés nécessaires pour penser de manière critique et créative, pour communiquer efficacement leurs idées, pour apprendre et travailler en collaboration et pour résoudre des problèmes en sachant faire preuve d'inventivité. Ces habiletés leur permettront de réaliser leurs objectifs sur les plans personnel, professionnel et sociétal.

Individuellement et en collaboration avec les autres, les élèves sont amenés à développer diverses habiletés dans les trois grands domaines suivants :

- **Pensée** : Développer la capacité à accéder à l'information, à la gérer et à l'évaluer, et à penser de manière imaginative et critique pour résoudre des problèmes et prendre des décisions, y compris en matière d'impartialité, d'équité et de justice sociale.
- **Expression** : Développer la capacité à utiliser le langage et des images sous des formes riches et variées pour lire, écrire, écouter, représenter, percevoir, discuter et communiquer des idées.
- **Réflexion** : Développer la capacité métacognitive nécessaire pour exercer un contrôle sur son processus de réflexion et d'apprentissage et, ce faisant, apprendre à mieux se connaître, devenir plus autonome et développer le goût d'apprendre.

Comme cette vision pour la littératie des adolescents le suggère, la littératie fait appel à une gamme d'habiletés relevant de la pensée critique et s'avère essentielle à l'apprentissage dans toutes les disciplines. L'élève doit apprendre à penser, à réfléchir et à s'exprimer selon la matière étudiée. À cet égard, l'enseignante ou l'enseignant appuie l'élève dans

son apprentissage en intégrant à son enseignement de la matière des aspects de la littératie qui vont au-delà des attentes du curriculum. Les habiletés que l'élève acquiert en littératie, en numération et en matière d'enquête sont indispensables à sa réussite dans toutes les disciplines et matières du curriculum et dans tous les aspects de sa vie.

Bon nombre d'activités et de tâches en éducation coopérative appuient l'élève dans le développement de son habileté à penser, à s'exprimer et à réfléchir de manières déterminées à l'expérience en éducation coopérative. Parmi ces activités, notons la recherche, la discussion, l'écoute, le visionnement de produits médiatiques, la communication verbale et gestuelle, l'établissement de liens entre illustrations et texte, et le jeu de rôle. C'est ainsi que l'élève en arrive à produire du sens et à s'exprimer sous forme verbale ou sous forme d'activité physique, cette dernière étant particulièrement importante pour les élèves qui ont un style d'apprentissage kinesthésique. L'élève a recours au langage pour indiquer ses observations, décrire ses analyses critiques dans des contextes formels et informels et communiquer ses conclusions dans des présentations et des rapports, oralement, par écrit, à l'aide de diagrammes ou sous forme de documents multimédias. L'éducation coopérative exige d'utiliser et de comprendre une terminologie spécialisée. L'élève est encouragé d'utiliser le vocabulaire avec soin et précision en vue d'une communication efficace.

Le ministère de l'Éducation a facilité l'élaboration de ressources pour appuyer l'enseignement en matière de littératie dans l'ensemble du curriculum. Pour plus de renseignements, consultez le site EduSource.

La pensée critique et la littératie critique

La pensée critique est un processus qui consiste à examiner des idées ou des situations pour arriver à bien les comprendre, à en déterminer les implications ou les conséquences et à porter un jugement ou à éclairer une décision. La pensée critique fait appel à des habiletés diverses comme le questionnement, l'établissement de prévisions, l'analyse, la synthèse, l'étude des opinions, la détermination des valeurs et des problèmes, la détection des idées préconçues et des stéréotypes, la comparaison entre différentes possibilités et la réflexion sur son apprentissage. Le développement des habiletés inhérentes à la pensée critique permet à l'élève d'acquérir une compréhension approfondie des questions ou des enjeux examinés, lui évitant ainsi de tirer des conclusions hâtives et superficielles. L'élève peut alors s'engager dans une démarche pour explorer des sujets à la fois complexes et multidimensionnels et pour aborder des questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse absolue.

L'élève exerce sa pensée critique pour analyser une situation donnée, pour évaluer les répercussions d'une décision ou d'une intervention et pour se former une opinion sur un enjeu et présenter une justification. L'acquisition des habiletés de la pensée critique passe par le questionnement. L'élève apprend à poser les questions qui lui permettront d'interpréter de l'information, de détecter les préjugés à leur source, de déterminer pourquoi une source consultée présente un parti pris, et de prendre en compte les valeurs et les points de vue de divers individus ou groupes. L'élève est amené à examiner les opinions et les valeurs des autres, à analyser des situations, à détecter les préjugés, à mettre au jour le sens caché ou implicite d'un texte, à utiliser l'information recueillie pour se faire une opinion ou pour prendre position sur une question ou un enjeu, ou encore pour concevoir un plan d'action en ce qui concerne sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

Il y a diverses façons d’aborder la pensée critique. Certains élèves trouvent utile de discuter de leur raisonnement, de poser des questions et d’explorer des idées. D’autres préfèrent s’accorder du temps pour observer longuement une situation ou pour décortiquer un texte, et n’expriment leurs points de vue qu’après mûre réflexion; il se peut aussi qu’elles ou ils préfèrent ne pas poser de questions ni exprimer leurs pensées oralement pendant qu’elles ou ils pensent.

La *littératie critique*, qui constitue un aspect particulier de la pensée critique, définit la capacité d’analyser un texte pour aller au-delà du sens littéral et en déterminer le dit et le non-dit afin d’en révéler la véritable signification et de discerner l’intention de l’auteur. La littératie critique dépasse la pensée critique conventionnelle, car elle touche des questions d’équité et de justice sociale. L’élève adopte ainsi une attitude critique en cernant la vision du monde véhiculée par le texte, en se demandant si cette vision est acceptable ou non et à qui elle profite, et en déterminant comment le lecteur est influencé.

Grâce à la littératie critique, l’élève aborde les textes avec l’idée qu’ils ne sont pas figés et qu’il faut en construire le sens, en y apportant son bagage de connaissances et d’expériences personnelles. Cette opération implique, entre autres, que l’élève sache reconnaître la diversité des points de vue sur un même sujet (p. ex., les influences culturelles), détermine le contexte (p. ex., croyances et valeurs à l’époque où le texte a été produit ou diffusé), se renseigne sur les antécédents et le parcours de l’auteur du texte (p. ex., études, amitiés, réalisations, expériences), fasse appel à l’intertextualité (p. ex., l’information que la personne a acquise d’autres textes et dont elle se sert pour interpréter les textes qu’elle lit ou visionne), repère et détecte le non-dit, c’est-à-dire l’information manquante que la personne qui lit ou visionne le texte doit combler, et les omissions (p. ex., les groupes ou les événements passés sous silence).

L’élève met à contribution ses habiletés en littératie critique pour analyser divers textes médiatiques, pour en déterminer les objectifs et pour décoder les messages sous-jacents. Ce faisant, l’élève peut relever les préjugés que renferment ces textes et leurs lacunes, c’est-à-dire, comment on a déterminé leur contenu, qui en a eu la responsabilité et qui sont les personnes ou les groupes dont on a omis les perspectives. L’élève est alors en mesure d’élaborer sa propre interprétation d’une problématique. Le personnel enseignant doit donc favoriser et multiplier les occasions permettant à l’élève de participer à des discussions critiques sur le contenu de la documentation qui lui est présentée, qu’il s’agisse de schémas et de manuels, sites Web, de médias sociaux, de messages publicitaires, de langage corporel, de textes oraux, et d’autres moyens d’expression. Ce genre de discussion aide l’élève à comprendre comment les auteurs tentent de communiquer avec lui en tant que membre d’une communauté ou de la société en général. En effet, le langage et la communication, quels qu’ils soient, ne sont jamais neutres : ils servent à informer, divertir, persuader, émouvoir et influencer.

Un autre aspect de la pensée critique est la *métacognition*, qui consiste à observer son processus de réflexion pour exercer un contrôle sur ses fonctions cognitives. L’acquisition et l’utilisation des habiletés métacognitives sont considérées comme de puissants moyens de promouvoir les habiletés de la pensée en littératie et dans toutes les disciplines, et de doter les élèves des habiletés qui leur sont nécessaires pour suivre et évaluer leur

apprentissage. L’élève qui examine ses forces et ses besoins est encouragé à demander l’aide dont elle ou il a besoin pour atteindre ses objectifs. En éducation coopérative, le développement d’habiletés métacognitives est abordé dans le cadre du cycle de l’apprentissage par l’expérience (voir p. 28) et du processus de questionnement sur lequel se base le programme de planification d’apprentissage, de carrière et de vie (voir p. 11).

Les habiletés d’enquête

Le processus d’enquête et la recherche d’information sont au cœur de l’apprentissage dans toutes les matières. En éducation coopérative, l’élève est encouragé à développer sa capacité à poser des questions et à envisager une variété de réponses possibles. Au fil de ses années d’études, l’élève peaufine ses habiletés de repérage et de collecte d’information dans une variété de sources telles que des livres, des entrevues, des vidéos et Internet. Le questionnement pratiqué au cours des années d’études précédentes se complexifie à mesure que l’élève apprend que toutes les sources d’information présentent un point de vue particulier et que le destinataire de l’information a la responsabilité de l’évaluer, de déterminer sa validité et sa pertinence, et de l’utiliser de façon appropriée.

La capacité à repérer, à remettre en question et à valider l’information permet à l’élève de devenir une apprenante ou un apprenant autonome tout au long de sa vie.

Les habiletés en matière de numératie

Le programme d’éducation coopérative présente à l’élève des occasions de développer, de renforcer et d’améliorer ses compétences en numératie lors de véritables expériences dans la communauté, alors qu’elle ou il acquiert les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée relatives à sa planification d’apprentissage, de carrière et de vie.

LE RÔLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L’ÉCOLE

La bibliothèque de l’école, aussi appelée « centre de ressources », peut contribuer à favoriser chez l’élève l’acquisition de connaissances, d’habiletés et d’habitudes qui sont essentielles dans notre société de l’information et du savoir, et qui lui serviront toute la vie. Elle joue un rôle primordial dans l’apprentissage et la réussite de l’élève en éducation coopérative en lui proposant une abondance de ressources documentaires et médiatiques, en l’encourageant et en l’aidant à lire de nombreux documents sous diverses formes et à comprendre, tout en l’aidant à améliorer ses habiletés de recherche et à utiliser efficacement les résultats de ses recherches.

La bibliothèque de l’école permet, entre autres, à l’élève :

- de développer des compétences pour devenir un chercheur indépendant, critique et attentionné;
- d’accéder à des programmes, des ressources et des technologies d’intégration qui appuient la planification d’apprentissage, de carrière et de vie;
- de découvrir la richesse du réseau des bibliothèques publiques municipales et d’en apprécier l’utilité pour poursuivre son apprentissage tout au long de sa vie.

La bibliothèque de l'école contribue aussi au développement des habiletés de littératie et de recherche. Dans le contexte d'activités authentiques de collecte d'information et de recherche, l'élève apprend :

- à trouver, sélectionner, compiler, analyser, interpréter, produire et communiquer de l'information;
- à utiliser l'information obtenue pour explorer et examiner des questions ou des enjeux, résoudre des problèmes, prendre des décisions, construire son savoir et lui donner un sens, et enrichir sa vie;
- à communiquer les résultats de ses recherches à différents auditoires en utilisant divers modes de présentation et différents supports technologiques;
- à utiliser l'information recueillie et les résultats de ses recherches en étant compréhensif, responsable et imaginatif.

Le personnel de la bibliothèque de l'école peut également, en collaboration avec l'enseignante et l'enseignant de l'éducation coopérative, aider l'élève :

- à développer des habiletés de littératie et de recherche en utilisant l'Internet, les médias sociaux, et les blogues pour accéder à des renseignements pertinents, à des banques de données et à des démonstrations;
- à formuler des questions de recherche pour ses projets;
- à créer et produire des présentations en utilisant un seul support de diffusion de l'information ou plusieurs (présentations multimédias).

Il appartient au personnel enseignant de sensibiliser l'élève au concept de propriété intellectuelle et à l'importance de respecter le droit d'auteur pour toutes les formes médiatiques.

LA PLACE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) fournissent une gamme d'outils qui peuvent grandement développer et enrichir les stratégies pédagogiques du personnel enseignant et appuyer l'apprentissage des élèves. Ces outils peuvent aider l'élève à recueillir des données, à les organiser, puis à trier l'information pour rédiger, corriger et présenter un rapport sur ses recherches. De plus, les TIC peuvent être utilisées pour permettre à l'élève de communiquer avec des élèves d'autres écoles de la province et d'ailleurs et ainsi faire entrer la communauté mondiale dans la salle de classe.

La technologie a repoussé la portée des conseils scolaires et des écoles au-delà des communautés locales et permet d'inclure des organismes et partenaires provinciaux, nationaux et internationaux. Grâce aux améliorations apportées, la capacité de se lier avec des communautés à l'extérieur de l'école n'aura jamais été aussi simple, la gamme des partenaires communautaires n'aura jamais été aussi diversifiée et, par conséquent, l'utilité et le potentiel de l'éducation coopérative n'auront jamais été aussi grands.

Il faut encourager l'élève à utiliser les TIC chaque fois que cela est approprié pour l'aider dans son apprentissage et dans la communication de ce qu'elle ou il apprend. Elle ou il peut aussi utiliser différents supports de données informatiques comme des clés USB et l'infonuagique pour stocker des données, ainsi que des dispositifs technologiques, des

logiciels et des outils en ligne pour concevoir et présenter les résultats de ses travaux de recherche ou ses projets à ses camarades de classe, à ses superviseurs de stage d'éducation coopérative et à d'autres auditoires.

Bien que l'Internet soit un puissant outil didactique, son utilisation présente aussi des risques dont l'élève doit tenir compte. Il faut donc sensibiliser l'élève aux renseignements inexacts, aux questions de confidentialité, de sécurité et d'utilisation éthique et responsable de même qu'au risque d'abus potentiel de cette technologie. Nombre de ressources numériques qui peuvent être utilisées sous licence par le personnel enseignant sont affichés au www.osapac.ca/citoyennete-numerique/.

LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

L'éducation coopérative offre à l'élève diverses occasions d'acquérir des connaissances sur les enjeux éthiques, d'explorer les normes en matière d'éthique et de démontrer une responsabilité éthique en milieu de travail. L'expérience en éducation coopérative permet à l'élève de vivre des situations de la vie courante et de développer sa compréhension d'enjeux éthiques comme la propriété intellectuelle, l'utilisation de documents protégés par le droit d'auteur, le plagiat, les utilisations appropriées et inappropriées de sites Web et d'appareils électroniques, et le concept de confidentialité.

Tout au long de l'expérience en éducation coopérative, l'élève approfondit sa compréhension des principes éthiques au fur et à mesure qu'elle ou il acquiert les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée liées à sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie, c'est-à-dire lorsque l'élève en apprend plus sur sa personne lors des interactions avec les autres et lors de ses réflexions.

En éducation coopérative, l'élève doit parfois émettre un jugement éthique à propos d'enjeux, d'affirmations ou d'événements lors de la composante en milieu scolaire ou en milieu communautaire. L'enseignante ou l'enseignant est souvent appelé à l'aider à déterminer les facteurs à considérer dans ces circonstances. De plus, l'enseignante ou l'enseignant apporte son appui tout au long du cours, en amenant l'élève à prendre conscience de préoccupations potentielles d'ordre éthique et à déterminer la façon appropriée de les traiter.

L'élève en éducation coopérative aura peut-être besoin d'encadrement pour respecter la dignité, le caractère privé et la confidentialité des autres travailleurs pendant la composante en milieu communautaire et ceux des autres élèves pendant la composante en milieu scolaire. En raison du milieu d'apprentissage unique associé à la composante en milieu communautaire de l'éducation coopérative, il est important que les enseignantes et enseignants, les employeurs et les superviseurs de stage connaissent et suivent les politiques et les lignes directrices en matière de confidentialité et qu'ils soient conscients de la distance professionnelle à adopter afin de pouvoir guider l'élève de manière convenable.

PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

La présente section fournit de l'information sur l'élaboration et la mise en œuvre d'expériences en éducation coopérative spécialisées.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES DE L'ONTARIO

Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) est un programme spécialisé qui permet aux élèves d'obtenir des crédits en vue de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) en suivant un cours d'éducation coopérative où la composante en milieu communautaire permet d'explorer un métier spécialisé.

Pour être admissibles au PAJO, les élèves doivent avoir au moins 16 ans, avoir obtenu 16 crédits en vue du DESO et être inscrits à temps plein dans une école secondaire. Les élèves et leurs parents, au besoin, doivent également remplir un formulaire d'inscription du participant au PAJO. Une fois le formulaire rempli, les élèves sont considérés comme des « participants au PAJO ».

En tant que participante ou participant au PAJO, l'élève a la possibilité de devenir une apprentie ou un apprenti, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage enregistré, tout en fréquentant l'école secondaire. À titre d'apprenti, l'élève peut terminer le niveau 1 de la formation en apprentissage dispensé par une agente ou un agent de formation autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

En plus des renseignements à fournir pour le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève (voir « Élaboration et mise en œuvre du plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève », p. 30), le plan d'un élève qui participe au PAJO doit aussi inclure les compétences ou un ensemble de compétences pertinentes décrites dans les normes de formation propres au métier, comme le prescrit l'Ordre des métiers de l'Ontario. Les élèves et les employeurs offrant un stage dans le cadre du PAJO ou les superviseurs de stage sont tenus de documenter l'acquisition des compétences par l'élève selon les normes de formation dans le plan d'apprentissage.

L'élève participant au PAJO doit suivre une formation sur la santé et la sécurité propre au métier avec l'employeur offrant le stage ou le superviseur de stage.

En plus des exigences en matière de dossier scolaire décrites dans l'entente contractuelle PAJO, les écoles doivent conserver la version signée du formulaire d'inscription du participant au PAJO pendant une période de sept ans et fournir cette version au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle sur demande.

De plus amples renseignements sur l’élaboration et la mise en œuvre du PAJO et des occasions d’apprentissage connexes se trouvent aux sites suivants :

Programme d’apprentissage pour les jeunes de l’Ontario (PAJO) – Lignes directrices
<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/programs/oyap.html>.

Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentsuccess/dual.html>.

Ordre des métiers de l’Ontario – Normes de formation
<http://www.ordredesmetiers.ca/normes-de-formation>.

En plus de répondre aux exigences administratives propres au PAJO, les écoles doivent voir au respect de toutes les exigences relatives à la planification et à la mise en œuvre de l’éducation coopérative, comme le précise le présent document.

PROGRAMME DE LA MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION

Le programme de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) est un programme spécialisé axé sur les itinéraires d’études et approuvé par le ministère de l’Éducation; il permet aux élèves d’acquérir des connaissances et des compétences techniques dans des secteurs économiques particuliers tout en satisfaisant aux conditions d’obtention du diplôme d’études secondaires de l’Ontario (DESO).

L’une des composantes requises d’une Majeure Haute Spécialisation porte sur l’obtention réussie de deux crédits d’éducation coopérative dans le secteur; toutefois, l’élève a l’option de prendre jusqu’à deux autres crédits d’éducation coopérative pour répondre aux exigences de la MHS. Des deux crédits d’éducation coopérative additionnels permis, l’un peut faire partie des quatre crédits de spécialisation requis et l’autre, des crédits d’appui, d’après les exigences du secteur concerné. Les quatre crédits d’éducation coopérative dans l’ensemble doivent être liés au secteur.

L’un ou l’autre des deux cours d’éducation coopérative peut être utilisé pour satisfaire aux exigences relatives à l’éducation coopérative du programme de la MHS. Toutefois, la composante en milieu communautaire doit avoir lieu dans le secteur d’activité lié au programme de la MHS.

Pour l’élève inscrit à la MHS, l’ordre de préférence lors de la sélection des cours d’éducation coopérative est le suivant :

1. Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes; le cours (ou les cours connexes) fait partie des crédits de spécialisation propres au programme de la MHS de l’élève.
2. Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes; le cours (ou les cours connexes) fait partie des crédits d’appui propres au programme de la MHS de l’élève.
3. Créer des occasions d’apprentissage en éducation coopérative (DCO3O).
4. Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes; le cours connexe est Exploration de carrière (GLC2O) ou Civisme et citoyenneté, lorsque ce dernier a été approuvé comme cours connexe pour satisfaire aux exigences en éducation coopérative du programme de la MHS.

Le programme de la Majeure Haute Spécialisation doit être élaboré et mis en œuvre conformément aux exigences décrites dans le document *Majeure Haute spécialisation : Politique et guide de mise en œuvre* affiché sur le site Web du Ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/plusdereussitedeseleves/SHSM.html>.

PROGRAMMES DE TRANSITION DE L'ÉCOLE AU MONDE DU TRAVAIL

Les programmes de transition de l'école au monde du travail donnent la possibilité de satisfaire aux conditions d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'un certificat et d'acquérir les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée nécessaires à la transition directe et réussie de l'école vers le travail. Ces programmes combinent un apprentissage en classe et un apprentissage par l'expérience au moyen de l'observation au poste de travail, de l'expérience de travail et de l'éducation coopérative.

Voir *Les écoles de l'Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Politiques et programmes* (2016), section 9.1.

COURS

Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes*

Ce cours se compose d'une expérience d'apprentissage en lien avec la communauté, d'attentes et de contenus d'apprentissage en éducation coopérative, et d'attentes et de contenus d'apprentissage pertinents tirés du ou des cours connexes suivis par l'élève. L'élève développe des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée qui l'aideront dans son apprentissage, y compris dans sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie, à l'école et au-delà, à présent et à l'avenir. Dans le cadre de l'expérience en lien avec la communauté, l'élève applique, approfondit et développe les compétences et les connaissances acquises dans son ou ses cours connexes et met en pratique les compétences, les connaissances et les habitudes de pensée qui protégeront et favoriseront sa santé, sa sécurité et son bien-être. L'élève élabore et met en œuvre un plan d'apprentissage reflétant ses champs d'intérêt et ses besoins, réfléchit à ses apprentissages et fait des liens entre son expérience dans la communauté et d'autres aspects de sa vie.

Préalable : Aucun

Remarque. – Afin de faciliter la lecture du présent document, l'alternance des genres est utilisée comme méthode de féminisation.

* Le cours Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes n'a pas son propre code de cours. Il est inscrit au bulletin scolaire et dans le Relevé de notes de l'Ontario en utilisant le titre et le code du ou des cours connexes, suivi de la mention « (coop) ». Sur le Relevé de notes de l'Ontario, on inscrit la lettre « C » dans la colonne « Précisions ».

A. PRÉPARATION À L'EXPÉRIENCE : SANTÉ ET SÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE, ET EXIGENCES DE BASE

ATTENTES

Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :

- A1.** **Santé, sécurité et bien-être** : démontrer sa compréhension des lois, des règlements, des mesures et des comportements qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative.
- A2.** **Planification et préparation** : démontrer sa compréhension des exigences et des considérations associées à l'expérience en éducation coopérative, dans le cadre de sa préparation.

CONTENUS D'APPRENTISSAGE

A1. Santé, sécurité et bien-être

Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :

- A1.1** identifier les lois, les règlements et les politiques en matière de santé et de sécurité tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., la Loi sur la santé et la sécurité au travail telle qu'elle s'applique (1) au droit du travailleur d'être mis au courant de tout danger potentiel auquel il pourrait être exposé, de participer au processus d'identification et de résolution des problèmes de santé et de sécurité et de refuser le travail qu'il considère comme dangereux, et (2) à la responsabilité de l'employeur de fournir la Formation élémentaire de sensibilisation à la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs de manière à prendre en compte les spécificités du lieu de travail et des équipements; la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail; le formulaire « Accord sur la formation pratique »; les procédures en cas d'accidents et de maladies professionnelles, y compris le signalement des blessures et le soutien durant la guérison; le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT] et la réglementation obligeant les employeurs à étiqueter ou à identifier les produits contrôlés, à obtenir les fiches signalétiques des produits contrôlés et à informer les travailleurs; les politiques des entreprises sur*

les examens de santé, la vérification des antécédents judiciaires, la violence au travail, le harcèlement au travail, les procédures d'urgence, l'utilisation judicieuse de la technologie).

Pistes de réflexion : Les travailleurs qui commencent un nouvel emploi, y compris les jeunes travailleurs, sont trois fois plus susceptibles de se blesser durant leur premier mois de travail que par la suite. En plus de fournir la *Formation élémentaire de sensibilisation à la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs*, quelles sont les autres responsabilités de l'employeur pour assurer un milieu de travail sécuritaire pour les travailleurs? Dans le cadre de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la définition du terme « travailleur » englobe les élèves du palier secondaire non rémunérés qui participent à une expérience de travail autorisée par leur conseil scolaire. Quels sont les rôles et les responsabilités de ces élèves, en tant que travailleurs, pour contribuer au maintien d'un environnement de travail sécuritaire? Comment vas-tu déterminer tes responsabilités par rapport à la sécurité? Est-il préférable que tu souscrives une assurance accident pour les élèves en vue de ton expérience en éducation coopérative? Pourquoi ou pourquoi pas?

- A1.2** identifier les lois, les règlements et les politiques ainsi que les diverses stratégies et compétences qui favorisent le bien-être, y compris la sécurité émotionnelle, et la

protection des droits de la personne, tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., lois, règlements et politiques : Le Code des droits de la personne de l'Ontario interdit la discrimination et le harcèlement fondés sur dix-sept motifs dont la race, la croyance, le sexe, l'orientation et l'identité sexuelles, et l'expression de l'identité sexuelle; la Loi sur la santé et la sécurité au travail expose les droits et les obligations de toutes les parties présentes sur les lieux de travail afin de protéger les travailleurs des dangers pour la santé et la sécurité sur les lieux de travail; la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée protège la confidentialité et le droit à la vie privée; la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario prévoit l'application de normes d'accessibilité afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées; la Loi sur les normes d'emploi exige que les conditions de travail respectent des normes acceptables; stratégies et compétences : pratiques respectant l'utilisation judicieuse de la technologie; stratégies et compétences en communication, y compris la façon adéquate de réagir aux situations ou de signaler les situations qui mettent quelqu'un mal à l'aise ou qui sont inappropriées; stratégies de résolution de conflits; consulter une personne d'âge adulte de confiance, comme un enseignant, une conseillère en orientation, un parent, une Aînée autochtone ou, dans le cas des élèves adultes, leur conjoint; utiliser ses compétences en gestion du temps; établir des priorités; apprécier les différences entre les individus.*

Pistes de réflexion : Comment réagirais-tu si une collègue de travail se faisait intimider ou harceler? As-tu observé des situations dans lesquelles les droits de la personne ont été respectés pendant tes expériences en éducation coopérative ou de travail? La façon dont nous gérons notre stress peut considérablement influer sur notre santé mentale et avoir une incidence sur notre sécurité et notre bien-être au travail. Que peux-tu faire pour maintenir un équilibre sain entre l'école, la vie personnelle et le travail? Comment ferais-tu pour distinguer les problèmes liés au bien-être ou aux droits de la personne que tu peux régler par toi-même de ceux que tu dois signaler à d'autres? À qui dois-tu t'adresser pour demander des accommodements d'ordre religieux durant ton expérience en éducation coopérative? Pendant ton expérience en éducation coopérative, tu penseras peut-être que tu ne reçois pas suffisamment de directives ou de soutien pour mener à bien tes tâches. Si tu ne reçois pas le soutien dont tu as besoin, il se peut que ta confiance et ton estime de soi en souffrent. Peut-être commenceras-tu à te blâmer ou à

te sentir sous-estimé. Dans tous les cas, tu pourrais avoir besoin de soutien affectif ou de conseils pour t'aider à gérer tes sentiments et la situation. Que peux-tu faire pour améliorer la situation? À qui peux-tu demander de l'aide? La sécurité émotionnelle et la sécurité physique font partie intégrante d'une expérience en éducation coopérative réussie. Quelles sont des caractéristiques de la sécurité émotionnelle? Quelles sont les conditions qui peuvent t'aider à te sentir en sécurité sur le plan émotionnel? Que peux-tu faire pour assurer ta propre sécurité émotionnelle? Quelle loi protège la sécurité émotionnelle?

A1.3 décrire les risques et les situations dangereuses possibles qui peuvent survenir dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative, ainsi que les comportements et les pratiques permettant de prévenir ces situations et de mieux y répondre (*p. ex., utilisation des vêtements et de l'équipement de protection individuelle requis comme le casque, les lunettes de sécurité, les protections auditives, les bottes à embout d'acier approuvées par l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour travailler dans les usines de fabrication; signalement rapide du matériel défectueux, par exemple, des dispositifs de protection manquants sur un mélangeur industriel, ou y accorder son attention immédiate; procédures claires pour le signalement des incidents ou des accidents; comportements qui contribuent à assurer la sécurité de tous les travailleurs dans le milieu de travail, comme le nettoyage immédiat des liquides renversés afin d'éviter que les travailleurs glissent et chutent; mesures de sécurité et avertissements en ligne pour éviter l'utilisation d'Internet à des fins criminelles ou inappropriées, y compris la cyberintimidation).*

Pistes de réflexion : Comment peux-tu identifier les risques possibles associés à ton expérience en éducation coopérative, notamment dans le milieu de travail? Quelles sont les questions à poser, à toi-même et aux autres, lorsque tu évalues un risque ou détermimes comment prévenir les incidents et assurer la sécurité de tous? Selon la nature de l'expérience et les différents types d'occasions d'apprentissage qui lui sont associés, les ressources et les services offerts aux travailleurs peuvent varier. Quels sont les ressources et les services en matière de sécurité qui devraient être offerts à l'endroit où se déroule ton stage d'éducation coopérative? Quels sont les avantages d'avoir des ressources disponibles en plusieurs langues, y compris en français? De quelle manière les compétences en communication efficace peuvent-elles contribuer à la sécurité? Quelles mesures peux-tu prendre pour promouvoir ta sécurité personnelle et celle

des autres durant ton expérience en éducation coopérative? Que ferais-tu si tu estimais nécessaire de défendre tes intérêts et ceux des autres en matière de sécurité? Le SIMDUT est la réglementation qui s'applique à tous les milieux de travail où des matières dangereuses sont entreposées ou utilisées. Comment les matières dangereuses sont-elles identifiées et comment peux-tu déterminer ce qu'il te faut pour te protéger quand tu travailles avec de telles matières?

A2. Planification et préparation

Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :

A2.1 explorer divers sujets liés à l'expérience en éducation coopérative et au secteur ou domaine d'intérêt de celle-ci (*p. ex., enjeux locaux et mondiaux en matière d'économie; économies émergentes; tendances du marché du travail dans l'économie en général et dans le secteur ou le domaine d'intérêt lié à l'expérience en éducation coopérative; culture du milieu de travail ou culture numérique; dans les cas de l'expérience internationale en éducation coopérative : valeurs culturelles, croyances et lois locales; initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise; utilisation appropriée des médias sociaux en milieu de travail; structures organisationnelles dans le secteur des organismes sans but lucratif; influence de pratiques d'enseignement et de protocoles autochtones dans le secteur de l'éducation; possibilités d'emploi pour lesquels le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) est un atout; mondialisation dans le secteur des transports; rôle des syndicats dans le secteur de la construction; occasions d'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie; effet de la technologie dans le secteur minier; programmes postsecondaires dans le secteur de la logistique; stratégies de recrutement et d'emploi qui appuient l'équité et l'inclusion; structure salariale et avantages sociaux potentiels associés aux différents parcours professionnels dans un secteur particulier; types d'emplois : emploi à temps plein, travail autonome ou contractuel, emplois saisonniers, emploi à temps partiel*), et expliquer comment ces nouveaux apprentissages peuvent contribuer à la réussite de son expérience en éducation coopérative et à sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

Pistes de réflexion : Quelles sont les principales questions à se poser quand on se prépare à une entrevue d'embauche dans le secteur de l'information, de la communication et de la technologie? Quel est le rôle que les médias sociaux peuvent jouer dans ta recherche d'emploi? Quelle est l'importance de tes traces

numériques lors de ta recherche d'emploi? Quel effet ta cyberréputation peut-elle avoir sur l'opinion que l'employeur se fait de toi? Quels sont les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'économie locale ou mondiale et comment peuvent-ils influer sur les occasions d'emploi futures? Quels sont les programmes offerts dans le but de t'aider à poursuivre ton apprentissage postsecondaire et comment peux-tu y accéder? Consulter des sites Web de développement de carrière, rencontrer des personnes lors d'une visite d'entreprise et faire des recherches sur le marché du travail sont des manières d'explorer les possibilités en matière d'éducation et de développement de carrière. Quelles sont les meilleures stratégies pour s'informer sur le secteur ou le domaine d'intérêt lié à l'expérience en éducation coopérative? Quelles sont les associations ou les communautés professionnelles (francophones, locales, mondiales ou virtuelles) dans le domaine qui t'intéresse?

A2.2 expliquer comment ses compétences, ses champs d'intérêt et ses points forts peuvent contribuer à la réussite de l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., compétences : techniques; compétences en collaboration, en calcul, en innovation, en communication, en gestion du temps; connaissance d'autres langues; champs d'intérêt : travail auprès des enfants, plein air, sports, musique, cuisine, bricolage, voyages, médias sociaux, bénévolat, bien-être des animaux; points forts : capacité de motiver et d'inspirer les autres, résilience, persévérance, empathie, sens de l'humour, honnêteté, fiabilité, souplesse, ponctualité*).

Pistes de réflexion : Une des étapes du processus de planification d'apprentissage, de carrière et de vie consiste à se poser la question : «Qui suis-je? ». Quelles sont les caractéristiques qui te décrivent le mieux? Songe à tes champs d'intérêt, tes valeurs, tes compétences et tes points forts, y compris tes habitudes de pensée qui, selon toi, font partie de tes points forts. Quels sont les facteurs qui ont façonné ta personnalité et qui dicteront qui tu deviendras plus tard? Comment peux-tu utiliser les renseignements contenus dans ton plan d'itinéraire d'études et d'autres outils pour comprendre et développer tes compétences, tes champs d'intérêt et tes points forts? Les employeurs font souvent la remarque que les travailleurs doivent posséder de solides compétences en communication. Par conséquent, quelles compétences en communication sont pertinentes pour ton expérience en éducation coopérative en coiffure? Comment faire profiter ton employeur de tes connaissances de la langue

française? Les sujets qui te passionnent, par exemple, la cuisine, la confection de bijoux, les jeux vidéo, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté ou les enjeux concernant la communauté LGBTQ peuvent influencer tes décisions en matière d'éducation postsecondaire. En fonction de tes champs d'intérêt, quels sont les enjeux qui sont importants pour toi? Comment les sujets qui t'intéressent sont-ils liés à ton expérience en éducation coopérative? Comment décrirais-tu tes techniques d'entrevue et tes points forts? Ton expérience virtuelle en éducation coopérative comprendra un volet de conception Web. Quelles sont les compétences que tu as acquises dans tes cours d'arts visuels qui constitueront des atouts dans l'apprentissage de la conception Web? Une expérience en éducation coopérative dans le secteur de la fabrication t'intéresse, mais tu n'as aucune expérience de travail dans ce domaine. Durant une entrevue avec une superviseure de stage potentiel, comment décrirais-tu les compétences et les connaissances que tu as acquises dans ton cours de technologie de la fabrication? Comment vas-tu faire valoir que cet apprentissage sera utile durant ton stage?

A2.3 identifier les étapes et les exigences initiales de l'expérience en éducation coopérative, et démontrer des façons de répondre à ces exigences (*p. ex., effectuer le processus de demande d'emploi et d'entrevue; déterminer les détails de l'expérience comme les heures de travail, l'horaire et les pauses; concevoir et mettre en œuvre un plan de transport pour se rendre à l'endroit où a lieu le stage; obtenir les coordonnées de la superviseure de stage; remplir le formulaire « Accord sur la formation pratique »; se renseigner sur l'équipement et s'il faut une certification ou une formation pour l'utiliser; prendre connaissance des politiques de présence au travail et des codes de conduite; établir un plan d'affaires ou une proposition de projet; concevoir le plan d'apprentissage en éducation coopérative; dans le cas des expériences internationales en éducation coopérative : passer l'examen médical demandé; poser des questions pour approfondir sa connaissance des exigences de l'école ou du conseil scolaire concernant les élèves suivant un cours d'éducation coopérative; anticiper les défis qui peuvent survenir et demander des précisions sur l'expérience).*

Pistes de réflexion : L'expérience en éducation coopérative inclut l'enseignant, la superviseure de stage et toi. Cependant, d'autres personnes peuvent être également concernées. Comment ta participation à l'expérience en éducation coopérative peut-elle avoir un impact sur les membres de ta famille, tes amis ou tes

employeurs? Que dois-tu prendre en considération avant de commencer ton expérience en éducation coopérative? Selon toi, quelles sont quelques-unes des exigences initiales liées à ton expérience en éducation coopérative? Que dois-tu préparer avant de commencer ton expérience en éducation coopérative? Que te faudrait-il apporter à l'emplacement du stage? Comment confirmeras-tu les détails de ces exigences? Afin d'assurer la sécurité et d'optimiser l'apprentissage, l'employeur et l'élève sont souvent appelés à lire, remplir, comprendre et, le cas échéant, signer certaines ententes ou autres documents. Comment peux-tu t'assurer de bien comprendre le contenu de ces documents? Pourquoi signe-t-on certains documents et d'autres non? Comment détermimes-tu quels documents sont à signer et combien de temps doit-on les conserver? Quelles peuvent être les conséquences d'une violation des ententes ou des documents que tu as signés?

B. APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

ATTENTES

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- B1.** **Plan d'apprentissage en éducation coopérative** : élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage, en y incluant les aspects liés à la santé, à la sécurité et au bien-être ainsi qu'aux attentes et aux contenus d'apprentissage pertinents du cours connexe (ou des cours connexes), et y réfléchir afin de maximiser la réussite de l'expérience en éducation coopérative.
- B2.** **Compétences de demain** : démontrer ses compétences et ses connaissances acquises ou approfondies durant l'expérience en éducation coopérative, y compris celles liées à la santé, à la sécurité et au bien-être ainsi qu'aux attentes et aux contenus d'apprentissage pertinents du cours connexe (ou des cours connexes), et expliquer comment les utiliser dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.

CONTENUS D'APPRENTISSAGE

B1. Plan d'apprentissage en éducation coopérative

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- B1.1** élaborer un plan d'apprentissage en cernant des résultats d'apprentissage à court et à moyen terme pour l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., à court terme : s'exercer à donner des renseignements sur ses connaissances, ses compétences et ses champs d'intérêt lors d'une entrevue visant à obtenir un stage d'éducation coopérative; rechercher et cibler des aspects de l'expérience en éducation coopérative qui offrent des occasions d'approfondir ses connaissances liées aux attentes choisies du cours connexe; à moyen terme : avoir recours à des stratégies de gestion du temps efficaces pour s'assurer de satisfaire à toutes les attentes du cours; apprendre davantage sur le respect de la diversité en prenant en compte les contextes ethnoculturel et socioéconomique, la langue, l'identité de genre et d'autres aspects; apprendre comment les médias sociaux peuvent avoir une incidence sur les relations interpersonnelles; améliorer les compétences énoncées dans les attentes et les contenus d'apprentissage du cours connexe pour une participation future à un métier spécialisé; mieux comprendre les problèmes de santé mentale qui touchent de nombreux jeunes et connaître des stratégies permettant de les aborder*), ainsi que des objectifs d'apprentissage, de

carrière et de vie à plus long terme (*p. ex., avoir recours à des stratégies de recherche d'emploi pour trouver un emploi d'été; économiser pour faire des études postsecondaires, suivre une formation ou devenir une personne autonome; trouver un employeur qui offre une formation d'apprentie en charpenterie; obtenir le certificat en santé et sécurité de niveau avancé requis pour travailler dans un service de garde d'enfants; faire du bénévolat pour un organisme qui aide les élèves à aborder les problèmes de santé mentale; établir et maintenir une présence en ligne positive en vue de se créer un portfolio numérique*), tout en déterminant les stratégies pour atteindre ces objectifs.

Pistes de réflexion : Avec ton enseignante, tu as examiné les attentes du cours connexe (ou des cours connexes), et vous travaillez ensemble pour déterminer les apprentissages liés à ces attentes, qui appuieront le mieux les objectifs de ton expérience en éducation coopérative. En plus de tenir compte des compétences et des connaissances décrites dans les attentes qui correspondent le mieux aux activités de l'expérience dans la communauté, quelles sont certaines des considérations qui aideront à guider ton choix des attentes et des contenus d'apprentissage du cours connexe? Comment décrirais-tu une expérience en éducation coopérative réussie? Que dois-tu avoir appris d'ici la fin de l'expérience? Quels

résultats d'apprentissage à court ou à moyen terme pourraient t'aider à réussir? Comment peux-tu mettre à profit ce que tu as appris sur toi-même pour fixer tes objectifs et les atteindre? Comment peux-tu mettre à profit ce que tu as appris dans ton cours connexe pour fixer tes objectifs et les atteindre? Pense à des personnes qui pourraient t'aider à atteindre tes objectifs. Comment celles-ci pourraient-elles t'appuyer? Quelle est la meilleure façon de demander leur aide? Parmi les ressources disponibles, quelles sont celles qui t'aideront à acquérir des connaissances sur certains de tes objectifs de carrière et de vie, par exemple, économiser et investir en vue de tes études?

B1.2 mettre en œuvre son plan d'apprentissage tout en participant activement et de façon sécuritaire à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., faire preuve d'initiative en proposant d'examiner des options technologiques susceptibles d'améliorer les sondages auprès de la clientèle menés par l'entreprise; poser des questions pour clarifier sa compréhension des tâches et des façons de les accomplir en toute sécurité; observer et démontrer sa compréhension des pratiques et des procédures établies en matière de sécurité, de bien-être et de protection de l'environnement; se préparer à utiliser les outils, l'équipement et le matériel appropriés, au besoin; collaborer à titre de membre d'une équipe; faire des suggestions concernant l'utilisation des médias sociaux et d'autres moyens de communication électroniques, en utilisant, dans la mesure du possible, un large éventail de langages et de formats*).

Pistes de réflexion : Observer activement et intentionnellement les autres pendant ton expérience – regarder ce qu'ils font et comment ils se comportent peut s'avérer une stratégie d'apprentissage efficace. Comment l'observation peut-elle t'aider à cerner les occasions d'apprentissage qui correspondent à tes objectifs et t'amener à participer plus activement à ton expérience en éducation coopérative? Une participation active à ton expérience en éducation coopérative peut s'avérer parfois difficile, mais il existe des moyens pour soutenir ta participation, par exemple, prendre le temps de comprendre la culture de l'entreprise; forger des liens avec les employés, les clientes, les partenaires et les superviseurs d'une manière professionnelle et productive qui aidera l'organisme ou l'entreprise à atteindre ses objectifs; être réceptive aux possibilités qui peuvent se présenter; prendre des risques calculés tout en veillant à la sécurité et au bien-être. Dans quels scénarios peux-tu imaginer mettre ces stratégies en pratique? Quels autres moyens aurais-tu de participer activement et

de façon sécuritaire à ton expérience en éducation coopérative? Un de tes objectifs est d'aider à augmenter le trafic sur le site Web de l'entreprise. Comment pourrais-tu interagir et entamer un dialogue avec tes mentors afin qu'ils soutiennent le développement de tes idées? En quoi le fait de choisir et d'utiliser les outils, les habiletés langagières et les stratégies appropriés peut-il t'aider à communiquer et à collaborer efficacement durant ton expérience en éducation coopérative? Comment sauras-tu quelles tâches doivent être accomplies par un professionnel certifié ou qualifié et quelles sont celles que tu peux accomplir par toi-même, ou avec de l'aide ou de la supervision? Quelles attentes et quels contenus d'apprentissage de ton cours connexe te permettent d'apprendre sur les façons de participer activement et en sécurité à ton expérience en éducation coopérative?

B1.3 réfléchir à son plan d'apprentissage, l'analyser et le réviser, au fil du temps et selon les besoins.

Pistes de réflexion : Durant l'expérience en éducation coopérative, revoir régulièrement tes résultats d'apprentissage, les documenter et réfléchir à ton apprentissage t'aidera à reconnaître les progrès accomplis. Au fur et à mesure de l'expérience, demande-toi ce que tu as appris, y compris ce que tu as appris à propos de toi-même. Comment peux-tu savoir que tu as fait des progrès dans l'atteinte de tes objectifs? Comment mesurer ces progrès? Quelles modifications dois-tu apporter pour réussir à atteindre tes résultats d'apprentissage? Comment ce que tu as appris dans ton cours connexe joue-t-il un rôle dans ton expérience en éducation coopérative? Quel effet a ton expérience sur ton apprentissage dans le cours connexe? De quelles façons ces considérations peuvent-elles affecter ton plan d'apprentissage? Comment modifier certains objectifs que tu t'es fixés pour t'aider à réussir à l'école, au travail, ou dans d'autres aspects de ta vie? Tu as atteint bon nombre de tes résultats d'apprentissage à court terme. Comment ton expérience jusqu'à présent a-t-elle influencé tes résultats d'apprentissage à long terme? Comment les commentaires de ta superviseure de stage et de ton enseignante peuvent-ils t'aider à réviser ton plan?

B2. Compétences de demain

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

B2.1 décrire les compétences et les connaissances acquises durant son expérience en éducation coopérative (*p. ex., pensée critique, résolution de problèmes, créativité, esprit entrepreneurial;*

gestion du temps; compétences techniques, en négociation et en communication interpersonnelle; connaissances liées à l'entreprise ou au secteur, à la santé, à la sécurité et au bien-être, aux rôles et aux responsabilités des employés, à la planification de ses projets postsecondaires; meilleure connaissance de ses points forts, de ses champs d'intérêt et de ses habitudes de pensée), ainsi que la façon dont son expérience en éducation coopérative a approfondi ou développé ses compétences et ses connaissances acquises dans le cours connexe (p. ex., maîtrise grandissante de ses compétences; nouveaux points de vue et nouvelles perspectives sur ses connaissances; applications dans la vie quotidienne des nouveaux apprentissages, exposition aux réalités pratiques associées à son apprentissage).

Pistes de réflexion : Comment as-tu développé tes compétences techniques et celles qui concernent la sécurité durant ton expérience en éducation coopérative? Comment as-tu approfondi ce que tu as appris dans ton cours connexe? Comment ton expérience en éducation coopérative a-t-elle appuyé ce que tu as appris dans ton cours connexe? Dans ton cours connexe, tu as pris conscience de la façon dont l'art peut refléter la société qui l'a créé. Comment cet apprentissage t'a-t-il préparé à ton expérience en éducation coopérative? De quelles façons ton expérience en éducation coopérative a-t-elle influencé ta perspective sur ce que tu as appris [ou sur ce que tu es en train d'apprendre] dans ton cours connexe? Les politiques relatives à la confidentialité, au respect de la vie privée et à l'usage acceptable de la technologie ainsi que les normes professionnelles et éthiques sont des composantes essentielles dans plusieurs secteurs d'activité et font partie d'une citoyenneté numérique responsable. Ton cours connexe t'a permis de prendre connaissance de ces politiques et de ces normes. Explique pourquoi ces politiques sont importantes, comment elles peuvent protéger les personnes, pourquoi elles ont été créées et comment elles ont pu évoluer avec le temps. Qu'as-tu appris sur ces normes et ces politiques durant ton stage d'éducation coopérative? Lorsque tu as manipulé des matières dangereuses durant ton expérience en éducation coopérative, tu as pris soin de mettre en application ce que tu as appris sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) dans ton cours connexe et dans ton cours d'éducation coopérative avant ton stage. Après réflexion, penses-tu que cette pratique est devenue une habitude de pensée, c'est-à-dire qu'elle est maintenant seconde nature? Peux-tu déterminer quand et de quelle façon cette transformation est survenue?

B2.2 démontrer comment elle ou il utilise des compétences et des connaissances relatives à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans le cadre de son expérience en éducation coopérative (*p. ex., en réfléchissant, au cours de l'expérience, aux questions relatives à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie : « Qui suis-je? », « Quelles sont mes possibilités? », « Qu'est-ce que je veux devenir? », « Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs? », et en intégrant les réponses à son plan d'itinéraire d'études*).

Pistes de réflexion : Tu as pris le temps de déterminer et de comprendre les facteurs et les expériences qui t'ont façonné. Quels sont les facteurs ou les expériences liés à ton cheminement en éducation coopérative? En quoi ta participation à cette expérience t'a-t-elle permis de mieux connaître les possibilités qu'offrent les études postsecondaires? Ton expérience en éducation coopérative et ce que tu as appris dans ton cours connexe t'ont peut-être donné quelques aperçus des exigences et des avantages propres aux carrières dans ce secteur. Est-ce que les réalités de ce travail concordent avec tes aspirations? Réfléchis aux objectifs que tu as établis dans ton plan d'itinéraire d'études et dans ton plan d'apprentissage en éducation coopérative. En t'appuyant sur ce que tu as appris durant ton expérience en éducation coopérative et dans ton cours connexe, quels sont les appuis financiers et affectifs dont tu auras besoin pour atteindre tes objectifs? De quelle autre sorte d'appui auras-tu besoin? En matière de carrière, la prise de décisions est un processus souvent fluide, imprévisible et rarement linéaire. Comment penses-tu que l'apprentissage acquis dans ton cours connexe et dans ton expérience en éducation coopérative jusqu'à présent pourrait influencer ton cheminement scolaire ainsi que la transition vers ta première destination postsecondaire et au-delà?

B2.3 décrire comment utiliser les compétences et les connaissances acquises durant l'expérience en éducation coopérative et le cours connexe dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir (*p. ex., dans ses expériences à l'école, en formation, au travail et au sein de la communauté; dans ses activités de bénévolat et ses loisirs; à la maison ou dans diverses communautés, y compris les communautés virtuelles*).

Pistes de réflexion : Réfléchis aux compétences et aux connaissances développées pendant ton expérience en éducation coopérative et ton cours connexe et documente-les dans ton plan d'itinéraire d'études. Explique en quoi ces connaissances et ces compétences peuvent

Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes

s'avérer utiles dans d'autres aspects de ta vie. Tu as travaillé au sein d'une équipe durant ton expérience en éducation coopérative et tu as développé des compétences en communication et en gestion du temps. Tu as aussi travaillé en équipe dans ton cours connexe. En quoi ces compétences peuvent-elles t'être utiles dans le cadre de ton bénévolat au centre d'amitié de ta localité? Comment vas-tu utiliser les connaissances et les compétences développées durant ton expérience internationale en éducation coopérative pour sensibiliser tes pairs, ta famille et ta communauté aux autres cultures? En te basant sur ce que tu as appris dans ton cours connexe et en travaillant avec ton superviseur de stage, tu as élaboré un plan d'affaires pour ton prototype. Quels aspects financiers dois-tu prendre en considération et de quels soutiens logistiques as-tu besoin pour développer ton produit et le mettre en marché au niveau local, national, international ou en ligne? En réfléchissant à ton expérience en apprentissage par le service*, quelles perspectives liées aux réalités et aux complexités de la communauté as-tu acquises? Qu'as-tu appris de la communauté et qu'est-ce que ses membres ont appris de toi? Comment cette expérience a-t-elle modifié ton point de vue sur l'enjeu ou la situation dans

laquelle tu te trouvais? De quelle façon ton expérience peut-elle appuyer ta conception, ta mise en œuvre et ton évaluation d'une initiative pouvant régler cette situation? À ton avis, comment tes collègues t'ont-ils perçu durant ton expérience en éducation coopérative? Et les clients? Pourquoi as-tu cette impression? En quoi le fait de savoir comment les autres te perçoivent pourrait-il influencer tes actions, à présent et à l'avenir? Tu as mentionné que ton expérience t'a appris la valeur de la persévérance. Dans quels autres aspects de ta vie, cette habitude de pensée peut-elle t'aider à atteindre tes objectifs? Tu as atteint l'objectif d'avoir une plus grande confiance en toi en matière de service à la clientèle. Comment peux-tu transférer ce sentiment de confiance à d'autres cours? Quels aspects de ton expérience en éducation coopérative peuvent t'aider à gérer d'autres situations susceptibles de se présenter à l'école ou dans la communauté?

* *L'apprentissage par le service* est une occasion d'apprentissage par l'expérience qui cible le service communautaire – typiquement, en répondant aux besoins d'un groupe ou d'une communauté. L'apprentissage par le service se propose de soutenir à la fois le bénéficiaire et le fournisseur du service.

Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, 11^e année

cours ouvert

DCO30

Ce cours se compose d'une expérience d'apprentissage en lien avec la communauté ainsi que d'attentes et de contenus d'apprentissage en éducation coopérative qui favorisent le développement des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée. Celles-ci aideront l'élève dans son apprentissage, y compris dans sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie, à l'école et au-delà, à présent et à l'avenir. Dans le cadre de l'expérience en lien avec la communauté, l'élève met en pratique des compétences, des connaissances et des habitudes de pensée qui protégeront et favoriseront sa santé, sa sécurité et son bien-être, et qui amélioreront ses habiletés en recherche, en prise de décisions et en leadership. L'élève élabore et met en œuvre un plan d'apprentissage reflétant ses champs d'intérêt et ses besoins, réfléchit à ses apprentissages et fait des liens entre son expérience dans la communauté et d'autres aspects de sa vie.

Préalable : Aucun

A. PRÉPARATION À L'EXPÉRIENCE : SANTÉ ET SÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE, ET EXIGENCES DE BASE

ATTENTES

Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :

- A1.** **Santé, sécurité et bien-être** : démontrer sa compréhension des lois, des règlements, des mesures et des comportements qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative.
- A2.** **Planification et préparation** : démontrer sa compréhension des exigences et des considérations associées à l'expérience en éducation coopérative, dans le cadre de sa préparation.

CONTENUS D'APPRENTISSAGE

A1. Santé, sécurité et bien-être

Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :

- A1.1** identifier les lois, les règlements et les politiques en matière de santé et de sécurité tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., la Loi sur la santé et la sécurité au travail telle qu'elle s'applique (1) au droit du travailleur d'être mis au courant de tout danger potentiel auquel il pourrait être exposé, de participer au processus d'identification et de résolution des problèmes de santé et de sécurité et de refuser le travail qu'il considère comme dangereux, et (2) à la responsabilité de l'employeur de fournir la Formation élémentaire de sensibilisation à la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs de manière à prendre en compte les spécificités du lieu de travail et des équipements; la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail; le formulaire « Accord sur la formation pratique », les procédures en cas d'accidents et de maladies professionnelles, y compris le signalement des blessures et le soutien durant la guérison; le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT] et la réglementation obligeant les employeurs à étiqueter ou à identifier les produits contrôlés, à obtenir les fiches signalétiques des produits contrôlés et à informer les travailleurs; les politiques des entreprises sur les examens de santé, la vérification des antécédents*

judiciaires, la violence au travail, le harcèlement au travail, les procédures d'urgence, l'utilisation judicieuse de la technologie).

Pistes de réflexion : Les travailleurs qui commencent un nouvel emploi, y compris les jeunes travailleurs, sont trois fois plus susceptibles de se blesser durant leur premier mois de travail que par la suite. En plus de fournir la *Formation élémentaire de sensibilisation à la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs*, quelles sont les autres responsabilités de l'employeur pour assurer un milieu de travail sécuritaire pour les travailleurs? Dans le cadre de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la définition du terme « travailleur » englobe les élèves du palier secondaire non rémunérés qui participent à une expérience de travail autorisée par leur conseil scolaire. Quels sont les rôles et les responsabilités de ces élèves, en tant que travailleurs, pour contribuer au maintien d'un environnement de travail sécuritaire? Comment vas-tu déterminer tes propres responsabilités par rapport à la sécurité? Est-il préférable que tu souscrives une assurance accident pour les élèves en vue de ton expérience en éducation coopérative? Pourquoi ou pourquoi pas?

- A1.2** identifier les lois, les règlements et les politiques ainsi que les diverses stratégies et compétences qui favorisent le bien-être, y compris la sécurité émotionnelle, et la protection des droits de la personne, tout en expliquant comment ils s'appliquent

à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., lois, règlements et politiques : Le Code des droits de la personne de l'Ontario interdit la discrimination et le harcèlement fondés sur dix-sept motifs dont la race, la croyance, le sexe, l'orientation et l'identité sexuelles et l'expression de l'identité sexuelle; la Loi sur la santé et la sécurité au travail expose les droits et les obligations de toutes les parties présentes sur les lieux de travail afin de protéger les travailleurs des dangers pour la santé et la sécurité sur les lieux de travail; la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée protège la confidentialité et le droit à la vie privée; la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario prévoit l'application de normes d'accessibilité afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées; la Loi sur les normes d'emploi exige que les conditions de travail respectent des normes acceptables; stratégies et compétences : pratiques respectant l'utilisation judicieuse de la technologie; stratégies et compétences en communication, y compris la façon adéquate de réagir aux situations ou de signaler les situations qui mettent quelqu'un mal à l'aise ou qui sont inappropriées; stratégies de résolution de conflits; consulter une personne d'âge adulte de confiance, comme un enseignant, une conseillère en orientation, un parent, une Aînée autochtone ou, dans le cas des élèves adultes, leur conjoint; utiliser ses compétences en gestion du temps; établir des priorités; apprécier les différences entre les individus.*)

Pistes de réflexion : Comment réagirais-tu si une collègue de travail se faisait intimider ou harceler? As-tu observé des situations dans lesquelles les droits de la personne ont été respectés pendant tes expériences en éducation coopérative ou de travail? La façon dont nous gérons notre stress peut considérablement influer sur notre santé mentale et avoir une incidence sur notre sécurité et notre bien-être au travail. Que peux-tu faire pour maintenir un équilibre sain entre l'école, la vie personnelle et le travail? Comment ferais-tu pour distinguer les problèmes liés au bien-être ou aux droits de la personne que tu peux régler par toi-même de ceux que tu dois signaler à d'autres? À qui devrais-tu t'adresser pour demander des accommodements d'ordre religieux durant ton expérience en éducation coopérative? Pendant ton expérience en éducation coopérative, tu penseras peut-être que tu ne reçois pas suffisamment de directives ou de soutien pour mener à bien tes tâches. Si tu ne reçois pas le soutien dont tu as besoin, il se peut que ta confiance et ton estime de soi en souffrent. Peut-être commenceras-tu à te blâmer ou à te sentir sous-estimé. Dans tous les cas,

tu pourrais avoir besoin de soutien affectif ou de conseils pour t'aider à gérer tes sentiments et la situation. Que peux-tu faire pour améliorer la situation? À qui peux-tu demander de l'aide? La sécurité émotionnelle et la sécurité physique font partie intégrante d'une expérience en éducation coopérative réussie. Quelles sont des caractéristiques de la sécurité émotionnelle? Quelles sont les conditions qui peuvent t'aider à te sentir en sécurité sur le plan émotionnel? Que peux-tu faire pour assurer ta propre sécurité émotionnelle? Quelle loi protège la sécurité émotionnelle?

A1.3 décrire les risques et les situations dangereuses possibles qui peuvent survenir dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative, ainsi que les comportements et les pratiques permettant de prévenir ces situations et de mieux y répondre (*p. ex., utilisation des vêtements et de l'équipement de protection individuelle requis comme le casque, les lunettes de sécurité, les protections auditives, les bottes à embout d'acier approuvées par l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour travailler dans les usines de fabrication; signalement rapide du matériel défectueux, par exemple, des dispositifs de protection manquants sur un mélangeur industriel, ou y accorder son attention immédiate; procédures claires pour le signalement des incidents ou des accidents; comportements qui contribuent à assurer la sécurité de tous les travailleurs dans le milieu de travail, comme le nettoyage immédiat des liquides renversés afin d'éviter que les travailleurs glissent et chutent; mesures de sécurité et avertissements en ligne pour éviter l'utilisation d'Internet à des fins criminelles ou inappropriées, y compris la cyberintimidation).*

Pistes de réflexion : Comment peux-tu identifier les risques possibles associés à ton expérience en éducation coopérative, notamment dans le milieu de travail? Quelles sont les questions à poser, à toi-même et aux autres, lorsque tu évalues un risque ou détermimes comment prévenir les incidents et assurer la sécurité de tous? Selon la nature de l'expérience et les différents types d'occasions d'apprentissage qui lui sont associés, les ressources et les services offerts aux travailleurs peuvent varier. Quels sont les ressources et les services en matière de sécurité qui devraient être offerts à l'endroit où se déroule ton stage d'éducation coopérative? Quels sont les avantages d'avoir des ressources disponibles en plusieurs langues, y compris en français? De quelle manière les compétences en communication efficace peuvent-elles contribuer à la sécurité? Quelles mesures peux-tu prendre pour promouvoir ta sécurité personnelle et celle des autres durant ton expérience en éducation

coopérative? Que ferais-tu si tu estimais nécessaire de défendre tes intérêts et ceux des autres en matière de sécurité? Le SIMDUT est la réglementation qui s'applique à tous les milieux de travail où des matières dangereuses sont entreposées ou utilisées. Comment les matières dangereuses sont-elles identifiées et comment peux-tu déterminer ce qu'il te faut pour te protéger quand tu travailles avec de telles matières? Dans quelles situations est-il préférable de demander les documents de sécurité en français?

A2. Planification et préparation

Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :

A2.1 explorer divers sujets liés à l'expérience en éducation coopérative et au secteur ou domaine d'intérêt de celle-ci (*p. ex., enjeux locaux et mondiaux en matière d'économie; économies émergentes; tendances du marché du travail dans l'économie en général et dans le secteur ou le domaine d'intérêt lié à l'expérience en éducation coopérative; culture du milieu de travail ou culture numérique; dans les cas de l'expérience internationale en éducation coopérative : valeurs culturelles, croyances et lois locales; initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise; utilisation appropriée des médias sociaux en milieu de travail; structures organisationnelles dans le secteur des organismes sans but lucratif; influence de pratiques d'enseignement et de protocoles autochtones dans le secteur de l'éducation; possibilités d'emploi pour lesquels le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) est un atout; mondialisation dans le secteur des transports; rôle des syndicats dans le secteur de la construction; occasions d'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie; effet de la technologie dans le secteur minier; programmes postsecondaires dans le secteur de la logistique; stratégies de recrutement et d'emploi qui appuient l'équité et l'inclusion; structure salariale et avantages sociaux potentiels associés aux différents parcours professionnels dans un secteur particulier; types d'emplois : emploi à temps plein, travail autonome ou contractuel, emplois saisonniers, emplois à temps partiel*), et expliquer comment ces nouveaux apprentissages peuvent contribuer à la réussite de son expérience en éducation coopérative et à sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

Pistes de réflexion : Quelles sont les principales questions à se poser quand on se prépare à une entrevue d'embauche dans le secteur de l'information, de la communication et de la technologie? Quel est le rôle que les médias sociaux peuvent jouer dans ta recherche

d'emploi? Quelle est l'importance de tes traces numériques lors de ta recherche d'emploi? Quel effet ta cyberréputation peut-elle avoir sur l'opinion que l'employeur se fait de toi? Quels sont les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'économie locale ou mondiale et comment peuvent-ils influer sur les occasions d'emploi futures? Quels sont les programmes offerts dans le but de t'aider à poursuivre ton apprentissage postsecondaire et comment peux-tu y accéder? Consulter des sites Web de développement de carrière, rencontrer des personnes lors d'une visite d'entreprise et faire des recherches sur le marché du travail sont des manières d'explorer les possibilités en matière d'éducation et de développement de carrière. Quelles sont les meilleures stratégies pour s'informer sur le secteur ou le domaine d'intérêt lié à l'expérience en éducation coopérative? Quelles sont les associations ou les communautés professionnelles (francophones, locales, mondiales ou virtuelles) dans le domaine qui t'intéresse?

A2.2 expliquer comment ses compétences, ses champs d'intérêt et ses points forts peuvent contribuer à la réussite de l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., compétences : techniques; compétences en collaboration, en calcul, en innovation, en communication, en gestion du temps; connaissance d'autres langues; champs d'intérêt : travail auprès des enfants, plein air, sports, musique, cuisine, bricolage, voyages, médias sociaux, bénévolat, bien-être des animaux; points forts : capacité de motiver et d'inspirer les autres, résilience, persévérance, empathie, sens de l'humour, honnêteté, fiabilité, souplesse, ponctualité*).

Pistes de réflexion : Une des étapes du processus de planification d'apprentissage, de carrière et de vie consiste à se poser la question : «Qui suis-je? ». Quelles sont les caractéristiques qui te décrivent le mieux? Pense à tes champs d'intérêt, tes valeurs, tes compétences et tes points forts, y compris tes habitudes de pensée qui, selon toi, font partie de tes points forts. Quels sont les facteurs qui ont façonné ta personnalité et qui dicteront qui tu deviendras plus tard? Comment peux-tu utiliser les renseignements contenus dans ton plan d'itinéraire d'études et d'autres outils pour comprendre et développer tes compétences, tes champs d'intérêt et tes points forts? Les employeurs font souvent la remarque que les travailleurs doivent posséder de solides compétences en communication. Par conséquent, quelles compétences en communication sont pertinentes pour ton expérience en éducation coopérative en coiffure? Comment faire profiter ton employeur de tes connaissances de la langue

française? Les sujets qui te passionnent, par exemple, la cuisine, la confection de bijoux, les jeux vidéo, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté ou les enjeux concernant la communauté LGBTQ peuvent influencer tes décisions en matière d'éducation postsecondaire. En fonction de tes champs d'intérêt, quels sont les enjeux importants à tes yeux? Comment les sujets qui t'intéressent sont-ils liés à ton expérience en éducation coopérative? Comment décrirais-tu tes techniques d'entrevue et tes points forts? Ton expérience virtuelle en éducation coopérative comprendra un volet de conception Web. Quelles sont les compétences que tu as acquises dans tes cours d'arts visuels qui constitueront des atouts dans l'apprentissage de la conception Web? Une expérience en éducation coopérative dans le secteur de la fabrication t'intéresse, mais tu n'as aucune expérience de travail dans ce domaine. Durant une entrevue avec une superviseure de stage potentiel, comment décrirais-tu les compétences et les connaissances que tu as acquises dans ton cours de technologie de la fabrication? Comment vas-tu faire valoir que cet apprentissage sera utile durant ton stage?

A2.3 identifier les étapes et les exigences initiales de l'expérience en éducation coopérative, et démontrer des façons de répondre à ces exigences (*p. ex., effectuer le processus de demande d'emploi et d'entrevue; déterminer les détails de l'expérience comme les heures de travail, l'horaire et les pauses; concevoir et mettre en œuvre un plan de transport pour se rendre à l'endroit où a lieu le stage; obtenir les coordonnées de la superviseure de stage; remplir le formulaire « Accord sur la formation pratique »; se renseigner sur l'équipement et s'il faut une certification ou une formation pour l'utiliser; prendre connaissance des politiques de présence au travail et des codes de conduite; établir un plan d'affaires ou une proposition de projet; concevoir le plan d'apprentissage en éducation coopérative; dans le cas des expériences internationales en éducation coopérative : passer l'examen médical demandé; poser des questions pour approfondir sa connaissance des exigences de l'école ou du conseil scolaire concernant les élèves suivant un cours d'éducation coopérative; anticiper les défis qui peuvent survenir et demander des précisions sur l'expérience).*

Pistes de réflexion : L'expérience en éducation coopérative inclut l'enseignant, la superviseure de stage et toi. Cependant, d'autres personnes peuvent être également concernées. Comment ta participation à l'expérience en éducation coopérative peut-elle avoir un impact sur les membres de ta famille, tes amis ou tes

employeurs? Que dois-tu prendre en considération avant de commencer ton expérience en éducation coopérative? Selon toi, quelles sont quelques-unes des exigences initiales liées à ton expérience en éducation coopérative? Que dois-tu préparer avant de commencer ton expérience en éducation coopérative? Que te faudra-t-il apporter à l'emplacement du stage? Comment confirmeras-tu les détails de ces exigences? Afin d'assurer la sécurité et d'optimiser l'apprentissage, l'employeur et l'élève sont souvent appelés à lire, remplir, comprendre et, le cas échéant, signer certaines ententes ou autres documents. Comment peux-tu t'assurer de bien comprendre le contenu de ces documents? Pourquoi signe-t-on certains documents et d'autres non? Comment détermimes-tu quels documents sont à signer et combien de temps dois-tu les conserver? Quelles peuvent être les conséquences d'une violation des ententes ou des documents que tu as signés?

B. APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

ATTENTES

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- B1.** **Plan d'apprentissage en éducation coopérative** : élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage, en y incluant les aspects liés à la santé, à la sécurité et au bien-être, et y réfléchir afin de maximiser la réussite de l'expérience en éducation coopérative.
- B2.** **Compétences de demain** : démontrer ses compétences et ses connaissances acquises ou approfondies durant l'expérience en éducation coopérative, y compris celles liées à la santé, à la sécurité et au bien-être, et expliquer comment les utiliser dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.

CONTENUS D'APPRENTISSAGE

B1. Plan d'apprentissage en éducation coopérative

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- B1.1** élaborer un plan d'apprentissage en cernant des résultats d'apprentissage à court et à moyen terme pour l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., à court terme : s'exercer à donner des renseignements sur ses connaissances, ses compétences et ses champs d'intérêt lors d'une entrevue visant à obtenir un stage d'éducation coopérative; à moyen terme : avoir recours à des stratégies de gestion du temps efficaces pour s'assurer de satisfaire à toutes les attentes du cours; apprendre davantage sur le respect de la diversité en prenant en compte les contextes ethnoculturel et socioéconomique, la langue, l'identité de genre et d'autres aspects; apprendre comment les médias sociaux peuvent avoir une incidence sur les relations interpersonnelles; mieux comprendre les problèmes de santé mentale qui touchent de nombreux jeunes et connaître des stratégies permettant de les aborder*), ainsi que des objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie à plus long terme (*p. ex., avoir recours à des stratégies de recherche d'emploi pour trouver un emploi d'été; économiser pour faire des études postsecondaires; suivre une formation ou devenir une personne autonome; trouver un employeur qui offre une formation d'apprentie en charpenterie; obtenir le certificat en santé et sécurité de niveau avancé requis pour travailler dans un service de garde d'enfants; faire du bénévolat pour un organisme qui aide les élèves à aborder les*

problèmes de santé mentale; établir et maintenir une présence en ligne positive en vue de se créer un portfolio numérique), tout en déterminant les stratégies pour atteindre ces objectifs.

Pistes de réflexion : Comment décrirais-tu une expérience en éducation coopérative réussie? Que dois-tu avoir appris avant la fin de l'expérience? Quels résultats d'apprentissage à court ou à moyen terme pourraient t'aider à réussir? Comment peux-tu mettre à profit ce que tu as appris sur toi-même pour fixer tes objectifs et les atteindre? Pense à des personnes qui pourraient t'aider à atteindre tes objectifs. Comment celles-ci pourraient-elles t'appuyer? Quelle est la meilleure façon de demander leur aide? Parmi les ressources disponibles, quelles sont celles qui t'aideront à acquérir des connaissances sur certains de tes objectifs de carrière et de vie, par exemple, économiser et investir pour tes études?

- B1.2** mettre en œuvre son plan d'apprentissage tout en participant activement et de façon sécuritaire à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., faire preuve d'initiative en proposant d'examiner des options technologiques susceptibles d'améliorer les sondages auprès de la clientèle menés par l'entreprise; poser des questions pour clarifier sa compréhension des tâches et des façons de les accomplir en toute sécurité; observer et démontrer sa compréhension des pratiques et des procédures établies en matière de sécurité et de bien-être et de protection de l'environnement;*

se préparer à utiliser les outils, l'équipement et le matériel appropriés, au besoin; collaborer à titre de membre d'une équipe; faire des suggestions concernant l'utilisation des médias sociaux et d'autres moyens de communication électroniques, en utilisant, dans la mesure du possible, un large éventail de langages et de formats).

Pistes de réflexion : Observer activement et intentionnellement les autres pendant ton expérience – regarder ce qu'ils font et comment ils se comportent peut s'avérer une stratégie d'apprentissage efficace. Comment l'observation peut-elle t'aider à cerner les occasions d'apprentissage qui correspondent à tes objectifs et t'amener à participer plus activement à ton expérience en éducation coopérative? Une participation active à ton expérience en éducation coopérative peut s'avérer parfois difficile, mais il existe des moyens pour soutenir ta participation tels que prendre le temps de comprendre la culture de l'entreprise; forger des liens avec les employés, les clientes, les partenaires et les superviseurs d'une manière professionnelle et productive qui aidera l'organisme ou l'entreprise à atteindre ses objectifs; être réceptive aux possibilités qui peuvent se présenter; prendre des risques calculés tout en veillant à la sécurité et au bien-être. Dans quels scénarios peux-tu imaginer mettre ces stratégies en pratique? Quels autres moyens aurais-tu de participer activement et de façon sécuritaire à ton expérience en éducation coopérative? Un de tes objectifs est d'aider à augmenter le trafic sur le site Web de l'entreprise. Comment pourrais-tu interagir et entamer un dialogue avec tes mentors afin qu'ils soutiennent le développement de tes idées? En quoi le fait de choisir et d'utiliser les outils, les habiletés langagières et les stratégies appropriés peut-il t'aider à communiquer et à collaborer efficacement durant ton expérience en éducation coopérative? Comment sauras-tu quelles tâches doivent être accomplies par un professionnel certifié ou qualifié et celles que tu peux accomplir par toi-même, avec de l'aide ou de la supervision?

B1.3 réfléchir à son plan d'apprentissage, l'analyser et le réviser, au fil du temps et selon les besoins.

Pistes de réflexion : Durant l'expérience en éducation coopérative, revoir régulièrement tes résultats d'apprentissage, les documenter et réfléchir à ton apprentissage t'aidera à reconnaître les progrès accomplis. Au fur et à mesure de l'expérience, demande-toi ce que tu as appris, y compris à propos de toi-même. Comment peux-tu savoir que tu as fait des progrès dans l'atteinte de tes objectifs? Comment mesurer ces progrès? Quelles modifications dois-tu apporter pour réussir à atteindre tes résultats

d'apprentissage? Comment modifier certains objectifs que tu t'es fixés pour t'aider à réussir à l'école, au travail ou dans d'autres aspects de ta vie? Tu as atteint bon nombre de tes résultats d'apprentissage à court terme. Comment ton expérience jusqu'à présent a-t-elle influencé tes résultats d'apprentissage à long terme? Comment les commentaires de ta superviseure de stage et de ton enseignante peuvent-ils t'aider à réviser ton plan?

B2. Compétences de demain

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

B2.1 décrire les compétences et les connaissances acquises durant son expérience en éducation coopérative (*p. ex., pensée critique; résolution de problèmes; créativité et esprit entrepreneurial; stratégies de gestion du temps; compétences techniques, en négociation et en communication interpersonnelle; connaissances liées à l'entreprise ou au secteur, à la santé, à la sécurité et au bien-être, aux rôles et aux responsabilités des employés, à la planification de ses projets postsecondaires; meilleure connaissance de ses points forts, de ses champs d'intérêt et de ses habitudes de pensée*).

Pistes de réflexion : Comment as-tu développé tes compétences techniques et celles qui concernent la sécurité durant ton expérience en éducation coopérative? Comment as-tu utilisé tes compétences en négociation pour harmoniser les exigences de l'expérience en éducation coopérative, de tes autres cours et de la vie à la maison? Pourquoi t'a-t-il semblé approprié de négocier un horaire plus flexible avec ton superviseur de stage? En y réfléchissant à présent, changerais-tu ton approche? Négocierais-tu un horaire différent avec ton enseignante à la place? Les politiques relatives à la confidentialité, au respect de la vie privée et à l'usage acceptable de la technologie sont des exigences essentielles dans beaucoup de secteurs d'activité et font partie d'une citoyenneté numérique responsable. Explique pourquoi ces politiques sont importantes, comment elles peuvent protéger les personnes, pourquoi elles ont été créées et comment elles ont pu évoluer avec le temps. Lorsque tu as manipulé des matières dangereuses durant ton expérience en éducation coopérative, tu as pris soin de mettre en application ce que tu avais appris sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Après réflexion, penses-tu que cette pratique est devenue une habitude de pensée, c'est-à-dire qu'elle est maintenant seconde nature? Peux-tu déterminer quand et de quelle façon cette transformation est survenue?

B2.2 démontrer comment elle ou il utilise des compétences et des connaissances relatives à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans le cadre de son expérience en éducation coopérative (*p. ex., en réfléchissant, au cours de l'expérience, aux questions relatives à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie : « Qui suis-je? », « Quelles sont mes possibilités? », « Qu'est-ce que je veux devenir? », « Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs? », et en intégrant les réponses au plan d'itinéraire d'études*).

Pistes de réflexion : Tu as pris le temps de déterminer et de comprendre les facteurs et les expériences qui t'ont façonné. Quels sont les expériences ou les facteurs pertinents pour ton cheminement en éducation coopérative? En quoi ta participation à cette expérience t'a-t-elle permis de mieux connaître les possibilités qu'offrent les études postsecondaires? Ton expérience en éducation coopérative t'a peut-être donné quelques aperçus des exigences et des avantages propres aux carrières dans ce secteur. Est-ce que les réalités de ce travail concordent avec tes aspirations? Réfléchis aux objectifs que tu as établis dans ton plan d'itinéraire d'études et dans ton plan d'apprentissage en éducation coopérative. En t'appuyant sur ce que tu as appris durant ton expérience en éducation coopérative, quels seraient d'après toi les appuis financiers et affectifs dont tu aurais besoin pour atteindre tes objectifs? De quelle autre sorte d'appui aurais-tu besoin? En matière de carrière, la prise de décisions est un processus souvent fluide, imprévisible et rarement linéaire. Comment penses-tu que ton expérience en éducation coopérative jusqu'à présent pourra influencer ton cheminement à l'école ainsi que la transition vers ta première destination postsecondaire et au-delà?

B2.3 décrire comment utiliser les compétences et les connaissances acquises durant l'expérience en éducation coopérative dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir (*p. ex., dans ses expériences à l'école, en formation, au travail et au sein de la communauté; dans ses activités de bénévolat et ses loisirs; à la maison ou dans diverses communautés, y compris les communautés virtuelles*).

Pistes de réflexion : Réfléchis aux compétences et aux connaissances développées durant ton expérience en éducation coopérative et documente-les dans ton plan d'itinéraire

d'études. Explique en quoi ces connaissances et ces compétences peuvent s'avérer utiles dans d'autres aspects de ta vie. Tu as travaillé au sein d'une équipe durant ton expérience en éducation coopérative et développé des compétences en communication et en gestion du temps. En quoi ces compétences peuvent-elles t'être utiles dans le cadre de ton bénévolat au centre d'amitié de ta localité? Comment vas-tu utiliser les connaissances et les compétences développées durant ton expérience internationale en éducation coopérative pour sensibiliser tes pairs, ta famille et ta communauté aux autres cultures? Tu as acquis de l'expérience dans l'élaboration d'un plan d'affaires pour ton prototype. Quels aspects financiers dois-tu prendre en considération et de quel soutien logistique as-tu besoin pour développer ton produit et le mettre en marché au niveau local, national, international ou en ligne? En réfléchissant à ton expérience en apprentissage par le service*, quelles perspectives liées aux réalités et aux complexités de la communauté as-tu acquises? Qu'as-tu appris de la communauté et qu'est-ce que ses membres ont appris de toi? Comment cette expérience a-t-elle modifié ton point de vue sur l'enjeu ou la situation dans laquelle tu te trouves? De quelle façon ton expérience peut-elle appuyer ta conception, ta mise en œuvre et ton évaluation d'une initiative pouvant régler cette situation? À ton avis, comment tes collègues t'ont-ils perçu durant ton expérience en éducation coopérative? Et les clients? Pourquoi as-tu cette impression? En quoi le fait de savoir comment les autres te perçoivent pourrait-il influencer tes actions, à présent et à l'avenir? Tu as mentionné que ton expérience t'a appris la valeur de la persévérance. Dans quels autres aspects de ta vie, cette habitude de pensée peut-elle t'aider à atteindre tes objectifs? Tu as atteint l'objectif d'avoir une plus grande confiance en toi en matière de service à la clientèle. Comment pourrais-tu transférer ce sentiment de confiance à d'autres cours? Quels aspects de ton expérience peuvent t'aider à gérer d'autres situations susceptibles de se présenter à l'école ou dans la communauté?

* *L'apprentissage par le service* est une occasion d'apprentissage par l'expérience qui cible le service communautaire, plus particulièrement en répondant aux besoins d'un groupe ou d'une communauté. L'apprentissage par le service propose de soutenir à la fois le bénéficiaire et le fournisseur du service.

C. PROCESSUS D'ENQUÊTE

ATTENTES

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- C1.** **Exploration et enquête** : examiner un sujet, un enjeu ou un processus ayant trait à l'expérience en éducation coopérative, en formulant des questions pour guider la recherche, en recueillant de l'information et en faisant des liens avec l'expérience en éducation coopérative.
- C2.** **Analyse et communication** : analyser l'information recueillie dans le cadre de l'enquête et communiquer les résultats, en faisant des liens avec l'expérience en éducation coopérative et d'autres projets en cours et à venir.

CONTENUS D'APPRENTISSAGE

C1. Exploration et enquête

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- C1.1** examiner une variété de sujets, d'enjeux ou de processus liés à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., tendances émergentes dans certains secteurs de l'industrie; rémunération, avantages sociaux et possibilités d'emploi; itinéraires vers l'apprentissage; impact des médias sociaux sur le milieu de travail; nouvel équipement disponible pour améliorer la sécurité au travail; possibilités de travailler dans un milieu francophone; nouvelle appli utile à l'organisme ou au secteur; programme de recyclage pour un projet de construction; techniques novatrices pour teindre les cheveux; nouvelles techniques de soudage; relation entre les techniques de commercialisation et les ventes; techniques et stratégies de résolution de conflits; pauvreté, racisme, sexism, santé mentale [dans le milieu de travail]; biodiversité, pollution, changement climatique, catastrophes naturelles [dans un secteur particulier]; mesures incitant les travailleurs à adopter des changements permettant d'améliorer la salubrité des aliments transformés; processus juridique pour développer un brevet; modèles de plan d'affaires pour démarrer sa propre entreprise; processus visant à concevoir une application informatique; façon dont les plans de marketing sont élaborés).*

Pistes de réflexion : Quel élément de ton expérience en éducation coopérative t'a intéressé tout particulièrement? Y a-t-il une chose sur laquelle tu aimerais en apprendre plus? Quels enjeux ou sujets liés au secteur de ton expérience en éducation coopérative ont fait l'objet de reportages dans les médias? Comment ce secteur a-t-il changé au cours des dernières années?

Quelles sont les causes de ces changements? Quelles autres transformations peut-on prévoir en vertu de ces changements? Quelles sont certaines tâches que tu as accomplies pendant ton expérience sur lesquelles tu aimerais en apprendre plus? Avant de commencer ton stage d'éducation coopérative, tu as exploré certains sujets liés au stage ou au secteur. Maintenant que tu as commencé ton stage, de quelle façon ton expérience t'encourage-t-elle à pousser ton exploration ou ta réflexion sur un ou plusieurs de ces sujets?

- C1.2** formuler des questions pour guider ses recherches relatives à un sujet, un enjeu ou un processus (*p. ex., questions factuelles : Quelles sont les lois en matière d'équité salariale au Canada?; questions causales : Comment le secteur agricole réagit-il à une éventuelle pénurie de main-d'œuvre?; questions comparatives : Quelles sont les tendances actuelles dans le commerce de détail au Canada? Sont-elles différentes des tendances observées dans le monde?;*), tout en faisant des liens avec son expérience en éducation coopérative.

Pistes de réflexion : Lors des séances de remue-méninges, tu as réfléchi à une liste de questions à propos de l'équité entre les sexes en milieu de travail afin de guider tes recherches. En révisant cette liste, as-tu remarqué des questions qui se superposent et qu'on pourrait regrouper en une seule? Est-ce que certaines questions ne sont liées que de façon marginale à ton sujet de recherche? En éliminant celles-ci, est-ce que les autres questions permettent de cerner l'enjeu principal de ton enquête? Quelle serait l'étape suivante? Comment les questions factuelles relatives à la formation pour le

métier de technicienne d'entretien de camions et d'autocars peuvent-elles être modifiées pour soutenir un apprentissage en profondeur? Le sujet que tu as choisi est l'influence des syndicats sur les différents aspects du travail, comme la santé, la sécurité et le bien-être. Comment tes questions de recherche peuvent-elles te permettre de cerner les différents points de vue sur ce sujet? Comment peux-tu t'assurer que tes questions ne sont pas subjectives?

C1.3 analyser le sujet, l'enjeu ou le processus choisi en recueillant et en organisant l'information (*p. ex., en recueillant l'information : par une expérience directe ou une recherche dans les sources primaires et secondaires afin de déterminer les faits et les enjeux, les défis et les succès, les actions précédentes, et les différents points de vue sur la question; en organisant l'information : à l'aide d'organiseurs graphiques, de résumés, d'enregistrements audio et numériques, de tableaux, de notes et de documents infographiques*) provenant de différentes sources (*p. ex., observations, entrevues approfondies, sondages et questionnaires, médias sociaux, messages publicitaires; différents médias imprimés et électroniques, y compris des livres et des revues, des articles de magazine, des sites Web et des manuels scolaires*).

Pistes de réflexion : Quels termes de recherche ou mots clés utiliserais-tu pour trouver des réponses à tes questions sur les itinéraires vers l'apprentissage? Y a-t-il des organisations sectorielles, des associations professionnelles ou des organisations non gouvernementales (ONG) susceptibles de te fournir des renseignements pour appuyer tes recherches? Lorsque tu fais une enquête sur l'équité entre les sexes en milieu de travail, pourquoi est-il important d'évaluer l'information provenant des différentes sources pour en mesurer la précision, la pertinence et la fiabilité et examiner les valeurs et les partis pris se trouvant derrière ces sources d'information? Tu as choisi de faire des recherches sur les brevets d'invention. Quelles étapes suivrais-tu pour obtenir un brevet pour un produit que tu as développé? Pourquoi ces étapes sont-elles importantes à ton avis? Ton enquête porte sur la fabrication d'un ordinateur. Où vas-tu chercher l'information dont tu as besoin concernant les pièces? Où vas-tu te procurer les pièces? Le coût sera-t-il un facteur dans le choix des composantes? Comment une carte conceptuelle pourrait-elle t'aider à illustrer le lien entre la santé mentale et l'absentéisme au travail? Dans ta formation pour le métier de technicienne d'entretien de camions et d'autocars offerte dans le cadre du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), tu as choisi d'examiner les différents

itinéraires nécessaires pour devenir une apprentie. Tu as obtenu des renseignements de tes mentors pendant ton stage, interrogé différents compagnons qualifiés, consulté différents sites Web, documents et autre matériel informatif. Comment vas-tu organiser l'information pour évaluer le pour et le contre de chacun des itinéraires? Comment tes stages précédents, emplois, activités de bénévolat et autres expériences peuvent-ils t'aider dans ton enquête? En quoi ton examen des points de vue et des manières de savoir des Autochtones a-t-il influencé ton enquête?

C2. Analyse et communication

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

C2.1 analyser et interpréter l'information recueillie au moyen d'enquêtes portant sur le sujet, l'enjeu ou le processus choisi (*p. ex., comparer les résultats des sondages et des entrevues menés pour repérer des tendances et des préférences; dégager les thèmes récurrents des diverses sources consultées sur l'incidence des réseaux sociaux en milieu de travail; utiliser les renseignements recueillis pour répondre aux questions et valider les hypothèses sur le recyclage du béton dans l'industrie de la construction; comparer les différents itinéraires vers l'apprentissage en fonction des critères établis dans le cadre de la recherche*), et émettre des conclusions (*p. ex., établir des liens en fonction de l'interprétation des données afin de répondre aux questions de recherche; confirmer ou infirmer ses hypothèses*).

Pistes de réflexion : Dans le cadre de ton expérience en éducation coopérative dans le secteur de la santé, tu as voulu déterminer ce que les patientes pensaient de leur expérience en matière de soins de santé. Tu as recueilli des renseignements tirés d'articles de revues et d'autres médias et tu as compilé les réponses aux sondages sur la satisfaction des patientes. Comment ta recherche de fond t'a-t-elle aidé à interpréter les résultats du sondage? Tu as revu et analysé les renseignements que tu as recueillis sur les itinéraires qu'on doit suivre pour devenir une apprentie et tu as pesé le pour et le contre. D'après ton analyse, quel itinéraire te convient le mieux? Tes recherches sur les accidents en milieu de travail impliquant des jeunes de 16 à 25 ans confirment-elles ce que tu savais et comprenais déjà des types de risques courus? Qu'as-tu appris de nouveau ou de surprenant? De quelle manière ton analyse des statistiques a-t-elle influencé tes conclusions? Que conclus-tu des consultations qu'ont menées divers pays sur le développement des ressources énergétiques auprès des communautés autochtones?

C2.2 communiquer les résultats de ses enquêtes en tenant compte de l'auditoire et du but (*p. ex., présentation orale sur les sites touristiques locaux populaires parmi les adolescents; jeu éducatif visant à inciter les élèves du palier élémentaire à apprendre davantage sur l'information pour les consommateurs et sur la publicité; modèle illustrant les bienfaits d'une technique de construction particulière; présentoir de plantes indigènes résistantes à la sécheresse visant à appuyer la mise en œuvre d'un projet d'écologisation des terrains d'école demandant peu d'entretien; affiche faisant la promotion de la bonne hygiène des mains pour prévenir les infections; démonstration vidéo d'une technique culinaire; manuel d'instructions, en version papier ou électronique, pour faciliter la rédaction de documents conformes à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario; blogue sur les tendances de la mode; graphique qui représente les rapports entre les niveaux de scolarité et de revenus.*)

Pistes de réflexion : Quel type de communication as-tu choisi, et pourquoi? Comment peux-tu savoir s'il a bien servi ton propos et s'il a été utile à ton public? Que ferais-tu différemment la prochaine fois? Lorsque tu t'es préparé à présenter les résultats de ta recherche, qu'as-tu fait pour t'assurer que tu répondais aux besoins de ton public cible et que tu respectais leurs intérêts? Dans le cadre d'une expérience en éducation coopérative dans le secteur des parcs et des zones de loisirs, quel serait le meilleur moyen de communiquer la marche à suivre pour prévenir les piqûres d'insectes pendant la saison estivale? Quels seraient les avantages de créer une affiche, de donner un séminaire, de rédiger une brochure d'information ou de publier une ressource en ligne? Pour quelles raisons un jeu de société sur les différents itinéraires vers l'apprentissage pourrait-il plaire à un élève de 7^e ou de 8^e année? Dans quelles circonstances pourrait-il être indiqué de communiquer les résultats de la recherche à l'aide d'une danse ou d'un chant accompagné de tambours?

C2.3 décrire comment transférer les compétences et les connaissances acquises ou approfondies lors de ses enquêtes (*p. ex., compétences de pensée critique et de résolution de problèmes; de recherche et de communication; connaissances relatives à l'organisme ou au secteur, à ses champs d'intérêt et à ses points forts*) à son expérience en éducation coopérative et à d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir (*p. ex., à l'école, dans sa communauté, dans le cadre de ses études postsecondaires ou d'une formation, dans le monde du travail et dans la vie de tous les jours*).

Pistes de réflexion : Comment pourrais-tu appliquer les connaissances et les compétences acquises dans le cadre de ton enquête sur la gestion du stress en milieu de travail à d'autres aspects de ta vie? Quelles techniques adopterais-tu pour t'aider à gérer le stress causé par les échéances scolaires, les examens et les pressions sociales? Comment peux-tu mettre en pratique, à la maison, à l'école, ou dans le cadre de ton emploi à temps partiel, les compétences acquises dans le cadre de ton enquête sur les stratégies d'économie d'énergie? Tu as élaboré une liste de vérification pour soutenir la mise en œuvre de meilleures pratiques de sécurité à l'endroit où se déroule ton stage. Dans quelles autres sphères de ta vie pourrais-tu utiliser des listes de vérification? Tu as monté et maintenu un portfolio numérique et un blogue pour documenter ta recherche, ton analyse et tes recommandations sur les vêtements adaptés. Que pourrais-tu mettre dans un portfolio numérique pour appuyer ta demande d'admission à un programme d'études postsecondaires? De quoi as-tu besoin pour maintenir une bonne cyberréputation? Tu as fait des recherches sur la création de budgets lors de la gestion de projets. Comment peux-tu utiliser ces connaissances pour créer ton propre budget?

D. BÂTIR SA CAPACITÉ D'APPRENDRE

ATTENTES

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- D1.1. Prise de décisions** : démontrer sa capacité à prendre des décisions et analyser la façon dont celles-ci peuvent influer sur son expérience en éducation coopérative et sur ses projets futurs.
- D1.2. Leadership** : démontrer sa compréhension du leadership efficace et des façons d'en faire preuve dans sa vie quotidienne.

CONTENUS D'APPRENTISSAGE

D1. Prise de décisions

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

D1.1 décrire diverses stratégies pour prendre des décisions éclairées relatives à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., s'assurer d'avoir à sa disposition toute l'information pertinente avant de prendre une décision; peser le pour et le contre avec ses pairs; demander l'avis d'un parent, d'une enseignante, d'un conseiller, d'une Aînée autochtone ou, dans le cas d'une élève adulte, de son conjoint; appuyer l'élaboration de son plan d'affaires sur l'analyse de ses forces, faiblesses, possibilités et menaces [FFPMJ]*).

Pistes de réflexion : Il peut être utile d'appuyer ses décisions sur une solide réflexion. Tu pourrais réfléchir aux résultats qu'ont entraînés des décisions passées, aux objectifs que tu t'es fixés et à l'incidence de tes décisions sur les autres. Comment la réflexion peut-elle t'aider à prendre des décisions éclairées concernant ton expérience en éducation coopérative? Quelles stratégies décisionnelles peux-tu adopter pour assurer ta sécurité et celle des autres durant ton expérience en éducation coopérative? Tu penses arriver en retard à ton stage et tu ne sais pas comment procéder. Tu aimerais être conseillé. Comment choisir à qui t'adresser? Crois-tu que les décisions impulsives et les intuitions peuvent constituer des stratégies décisionnelles justifiées? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans quelles circonstances t'y fierais-tu? Tu as été choisi comme membre de l'équipe de course à pied de ton école. Ton expérience en éducation coopérative se déroule l'après-midi, à une heure de l'école; tu auras donc une heure de retard à l'entraînement. Quelles stratégies adopterais-tu pour prendre une décision dans cette situation? Quand jouer à pile ou face peut-il être une bonne stratégie décisionnelle?

D1.2 déterminer, en y réfléchissant, un éventail de facteurs qui influencent ses décisions liées à l'expérience en éducation coopérative (*p. ex., objectifs personnels, aptitudes, champs d'intérêt et besoins; attentes familiales; responsabilités personnelles, scolaires ou familiales; valeurs culturelles ou religieuses; raisons écologiques, éthiques, financières ou de justice sociale; opinion des pairs; conflits d'horaire*).

Pistes de réflexion : Parmi les facteurs qui influencent tes décisions, il y en a certains que tu peux contrôler, et d'autres qui sont indépendants de ta volonté. Peux-tu donner des exemples de chaque type de facteur? Quels facteurs t'ont incité à choisir ton stage d'éducation coopérative? Comment ton expérience en éducation coopérative influencera-t-elle ta sélection de cours pour l'an prochain? Les apprenties peuvent avoir à choisir entre travailler dans un milieu syndiqué ou non. Quels facteurs déterminent et soutiennent ce choix? Tu as l'occasion de travailler dans un milieu majoritairement francophone. Quels sont les avantages d'une telle occasion? Comment tes décisions concernant ton expérience en éducation coopérative pourraient-elles avoir une incidence sur ton état général de bien-être? Ta superviseure de stage te demande d'assister, pendant la fin de semaine, à une conférence qui t'offrira une chance unique de faire du réseautage. Quels sont les facteurs qui pourraient influencer ta décision d'y assister ou non? Une coursière à vélo dévie de sa route pour passer l'après-midi chez une amie. Quels sont certains des facteurs qui ont pu mener à une telle décision? Ta superviseure de stage te demande de l'aider à déterminer les nouvelles heures d'ouverture du magasin. De quels facteurs devrais-tu tenir compte dans tes recommandations?

D1.3 analyser comment ses décisions relatives à son expérience en éducation coopérative peuvent influer aussi bien sur cette expérience que sur ses projets futurs.

Pistes de réflexion : Sur un chantier de construction, d'importantes décisions sont prises tout au long de la journée pour assurer la sécurité de tous. Le port adéquat de l'équipement de protection individuel et le respect des procédures ne sont que deux des mesures de sécurité dont il faut tenir compte. Comment une décision concernant la sécurité sur le chantier, même minime, peut-elle nuire aux travailleurs de la construction et aux autres, à présent et à l'avenir? Quels peuvent être les effets à court et à long terme de la publication d'une photo inappropriée sur les réseaux sociaux? Tu veux faire preuve d'initiative dans le cadre de ton expérience en éducation coopérative, en offrant d'aider tes collègues avec leurs tâches lorsque tu as terminé les tiennes. Quelle incidence pourrait avoir cette décision sur toi, tes collègues et ta superviseuse de stage? Quelles autres répercussions cette décision peut-elle avoir à présent et à l'avenir? Un jour, tu décides de quitter les lieux de ton stage une heure plus tôt, sans avertir ton superviseur de stage. L'enseignante responsable du programme d'éducation coopérative se rend sur les lieux pour une rencontre de suivi et constate que tu n'es pas là. Que ferais-tu différemment la prochaine fois? Compte tenu de ce que tes décisions t'ont appris tout au long de ton expérience en éducation coopérative, penses-tu poursuivre une carrière dans ce secteur? Comment peux-tu tenir compte des conseils des autres tout en prenant des décisions qui reflètent qui tu es et qui tu souhaites devenir? Repense à certaines décisions que tu as prises lors de l'expérience en éducation coopérative. Est-ce que ces décisions t'ont conduit à mettre en cause tes objectifs?

D2. Leadership

D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

D2.1 décrire les qualités et les compétences d'un leader efficace (*p. ex., qualités : initiative, intégrité, honnêteté, empathie, tolérance, attention aux besoins des autres, confiance, affirmation de soi, transparence; compétences : capacité de planifier, de mettre en pratique les connaissances acquises dans d'autres situations, d'établir de bonnes relations, de saluer l'apport des autres et les différences individuelles, de reconnaître les points forts des autres et de leur donner l'occasion de les mettre en pratique, d'encourager les échanges d'idées, de réfléchir aux changements requis pour améliorer*

les résultats et favoriser l'apprentissage, d'écouter tous les points de vue de l'équipe, de parler avec assurance et de communiquer efficacement dans divers contextes).

Pistes de réflexion : Penses-tu qu'on naît leader ou qu'on le devient? Pourquoi? Quelle est la différence entre un leader et un gestionnaire? Songes-y dans le contexte d'une entreprise, d'un établissement de soins de santé ou d'un organisme jeunesse. De quelle manière l'ensemble des travailleuses ou des membres d'un organisme peuvent-elles faire preuve de leadership? Comment les dirigeants plaisent-ils aux autres? Comment les motivent-ils? Quelle forme prend le leadership dans une entreprise en ligne ou une communauté? Explique ce qu'on entend par « leader silencieux ». Donnes-en des exemples. En quoi l'expertise et l'expérience contribuent-elles aux habiletés de leadership d'une personne?

D2.2 analyser les caractéristiques de divers leaders efficaces (*p. ex., leaders d'hier, actuels ou futurs; leaders locaux, nationaux ou internationaux; leadership collectif*) et leur rôle dans des secteurs liés à l'expérience en éducation coopérative.

Pistes de réflexion : Tu observes des personnes qui occupent des rôles de leader pendant ton expérience en éducation coopérative. Quelles sont les caractéristiques d'un leader efficace (qualités et compétences) que tu as identifiées chez ces personnes? Quelles mesures prises témoignent de leur leadership? Pourquoi est-il important pour une entreprise ou un organisme d'avoir des leaders efficaces? Dans le cadre de l'entreprise ou de l'organisme où ton expérience en éducation coopérative a eu lieu, comment les leaders ont-ils pris les devants et réagi à des questions environnementales, sociales, politiques ou économiques? Comment leur sensibilité à ces questions et leurs actions ont-elles contribué au succès de l'organisme? Comment les leaders efficaces contribuent-ils au succès des employés, de l'organisme ou de l'entreprise? En fonction de la situation, certaines caractéristiques des leaders efficaces sont plus sollicitées que d'autres. Au cours de ton expérience en éducation coopérative, quelles situations ont appelé les leaders à s'affirmer? Dans quelles circonstances as-tu été témoin de leur sensibilité et de leur empathie? Le leadership découle parfois d'un travail collaboratif – au sein d'une association industrielle, d'un syndicat, d'un conseil communautaire ou d'un conseil de bande, d'un organisme sans but lucratif ou d'un organisme de bienfaisance. Est-ce que le leadership collectif s'est manifesté dans le cadre de ton expérience en éducation coopérative? De quelle manière?

D2.3 décrire des façons de faire preuve de leadership durant son expérience en éducation coopérative (*p. ex., initier les tout-petits à des « activités en cercle »; mettre sur pied un programme de recyclage au bureau; organiser un dîner-causerie au centre culturel; suggérer des façons de rendre le centre dentaire plus accueillant pour les jeunes clients; passer en revue une vidéo présentant la marche à suivre pour les employés actuels et futurs*) et des façons d'utiliser les compétences en leadership acquises lors de son expérience dans sa vie quotidienne, à l'école et dans la communauté (*p. ex., en demandant à l'administration ou au conseil d'élèves de t'aider à résoudre un problème; en t'assurant que chaque membre du groupe participe au processus décisionnel qu'exige un travail de groupe en mathématiques; en offrant du mentorat à un voisin qui apprend à utiliser les réseaux sociaux; en persévérant à résoudre en collaboration les difficultés techniques rencontrées lors d'un concours de robotique et en encourageant ses coéquipiers en leur donnant une rétroaction positive; en prenant les mesures pour prévenir les conflits; en offrant à ses pairs de partager les compétences acquises dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative*).

Pistes de réflexion : Une des exigences de ton expérience en éducation coopérative est de participer à la mise sur pied d'une campagne de financement d'un organisme de bienfaisance local. Quelles sont quelques-unes des qualités et des compétences acquises durant cette expérience qui pourraient t'être utiles à titre de membre du comité organisateur du bal des finissants? Dans le cadre de ton expérience en éducation coopérative au sein d'un organisme autochtone local, tu as pris connaissance des réalités de la jeunesse autochtone. De quelles compétences en leadership aurais-tu besoin pour inciter des jeunes autochtones et non autochtones à avoir des conversations sérieuses qui pourraient mener à des changements sociaux? Parmi les qualités et les compétences que tu as développées pendant ton expérience en éducation coopérative, quelles sont celles que tu pourrais utiliser pour inciter ta communauté à veiller à la sécurité, à la santé et au maintien de ton environnement? Tu remarques qu'une élève se fait intimider. Qu'as-tu appris dans ton cours d'éducation coopérative qui pourrait t'aider à soutenir cette élève.

ANNEXES

ANNEXE A : TABLEAUX DES ATTENTES ET DES CONTENUS D'APPRENTISSAGE

Éducation coopérative liée à un ou plusieurs cours connexes

Ce cours a deux domaines d'étude, A et B. Un élément fondamental du domaine d'étude B consiste en la mise en application, l'approfondissement et le développement des compétences et des connaissances liées aux attentes et aux contenus d'apprentissage tirés du cours ou des cours connexes.

Domaine d'étude A – Préparation à l'expérience : santé et sécurité, bien-être, et exigences de base	
Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :	
A1. Santé, sécurité et bien-être : démontrer sa compréhension des lois, des règlements, des mesures et des comportements qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative.	A2. Planification et préparation : démontrer sa compréhension des exigences et des considérations associées à l'expérience en éducation coopérative, dans le cadre de sa préparation.
A1.1 identifier les lois, les règlements et les politiques en matière de santé et de sécurité tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative.	A2.1 explorer divers sujets liés à l'expérience en éducation coopérative et au secteur ou domaine d'intérêt de celle-ci, et expliquer comment ces nouveaux apprentissages peuvent contribuer à la réussite de son expérience en éducation coopérative et à sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.
A1.2 identifier les lois, les règlements et les politiques ainsi que les diverses stratégies et compétences qui favorisent le bien-être, y compris la sécurité émotionnelle, et la protection des droits de la personne, tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative.	A2.2 expliquer comment ses compétences, ses champs d'intérêt et ses points forts peuvent contribuer à la réussite de l'expérience en éducation coopérative.
A1.3 décrire les risques et les situations dangereuses possibles qui peuvent survenir dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative, ainsi que les comportements et les pratiques permettant de prévenir ces situations et de mieux y répondre.	A2.3 identifier les étapes et les exigences initiales de l'expérience en éducation coopérative, et démontrer des façons de répondre à ces exigences.

Domaine d'étude B – Apprentissage par l'expérience et transfert des compétences et des connaissances	
D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :	
B1. Plan d'apprentissage en éducation coopérative : élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage, en y incluant les aspects liés à la santé, à la sécurité et au bien-être ainsi qu'aux attentes et aux contenus d'apprentissage pertinents du cours connexe (ou des cours connexes), et y réfléchir afin de maximiser la réussite de l'expérience en éducation coopérative.	B2. Compétences de demain : démontrer ses compétences et ses connaissances acquises ou approfondies durant l'expérience en éducation coopérative, y compris celles liées à la santé, à la sécurité et au bien-être ainsi qu'aux attentes et aux contenus d'apprentissage pertinents du cours connexe (ou des cours connexes), et expliquer comment les utiliser dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.
B1.1 élaborer un plan d'apprentissage en cernant des résultats d'apprentissage à court et à moyen terme pour l'expérience en éducation coopérative, ainsi que des objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie à plus long terme, tout en déterminant les stratégies pour atteindre ces objectifs.	B2.1 décrire les compétences et les connaissances acquises durant son expérience en éducation coopérative, ainsi que la façon dont son expérience en éducation coopérative a approfondi ou développé ses compétences et ses connaissances acquises dans le cours connexe.
B1.2 mettre en œuvre son plan d'apprentissage tout en participant activement et de façon sécuritaire à l'expérience en éducation coopérative.	B2.2 démontrer comment elle ou il utilise des compétences et des connaissances relatives à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans le cadre de son expérience en éducation coopérative.
B1.3 réfléchir à son plan d'apprentissage, l'analyser et le réviser, au fil du temps et selon les besoins.	B2.3 décrire comment utiliser les compétences et les connaissances acquises durant l'expérience en éducation coopérative et le cours connexe dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.

Créer des occasions d'apprentissage en éducation coopérative, 11^e année, cours ouvert (DCO3O)

Ce cours a quatre domaines d'étude, A, B, C, et D.

Domaine d'étude A – Préparation à l'expérience : santé et sécurité, bien-être, et exigences de base		Domaine d'étude B – Apprentissage par l'expérience et transfert des compétences et des connaissances	
Avant l'expérience en éducation coopérative, l'élève doit pouvoir :		D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :	
A1. Santé, sécurité et bien-être : démontrer sa compréhension des lois, des règlements, des mesures et des comportements qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative.	A2. Planification et préparation : démontrer sa compréhension des exigences et des considérations associées à l'expérience en éducation coopérative, dans le cadre de sa préparation.	B1. Plan d'apprentissage en éducation coopérative : élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage, en y incluant les aspects liés à la santé, à la sécurité et au bien-être, et y réfléchir afin de maximiser la réussite de l'expérience en éducation coopérative.	B2. Compétences de demain : démontrer ses compétences et ses connaissances acquises ou approfondies durant l'expérience en éducation coopérative, y compris celles liées à la santé, à la sécurité et au bien-être, et expliquer comment les utiliser dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.
A1.1 identifier les lois, les règlements et les politiques en matière de santé et de sécurité tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative.	A2.1 explorer divers sujets liés à l'expérience en éducation coopérative et au secteur ou domaine d'intérêt de celle-ci, et expliquer comment ces nouveaux apprentissages peuvent contribuer à la réussite de son expérience en éducation coopérative et à sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.	B1.1 élaborer un plan d'apprentissage en cernant des résultats d'apprentissage à court et à moyen terme pour l'expérience en éducation coopérative, ainsi que des objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie à plus long terme, tout en déterminant les stratégies pour atteindre ces objectifs.	B2.1 décrire les compétences et les connaissances acquises durant son expérience en éducation coopérative.
A1.2 identifier les lois, les règlements et les politiques ainsi que les diverses stratégies et compétences qui favorisent le bien-être, y compris la sécurité émotionnelle, et la protection des droits de la personne, tout en expliquant comment ils s'appliquent à l'expérience en éducation coopérative.	A2.2 expliquer comment ses compétences, ses champs d'intérêt et ses points forts peuvent contribuer à la réussite de l'expérience en éducation coopérative.	B1.2 mettre en œuvre son plan d'apprentissage tout en participant activement et de façon sécuritaire à l'expérience en éducation coopérative.	B2.2 démontrer comment elle ou il utilise des compétences et des connaissances relatives à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans le cadre de son expérience en éducation coopérative.
A1.3 décrire les risques et les situations dangereuses possibles qui peuvent survenir dans le cadre de l'expérience en éducation coopérative, ainsi que les comportements et les pratiques permettant de prévenir ces situations et de mieux y répondre.	A2.3 identifier les étapes et les exigences initiales de l'expérience en éducation coopérative, et démontrer des façons de répondre à ces exigences.	B1.3 réfléchir à son plan d'apprentissage, l'analyser et le réviser, au fil du temps et selon les besoins.	B2.3 décrire comment utiliser les compétences et les connaissances acquises durant l'expérience en éducation coopérative dans d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.

Annexe A : Tableaux des attentes et des contenus d'apprentissage

Domaine d'étude C – Processus d'enquête		Domaine d'étude D – Bâtir sa capacité d'apprendre	
D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :		D'ici la fin du cours, l'élève doit pouvoir :	
C1. Exploration et enquête : examiner un sujet, un enjeu ou un processus ayant trait à l'expérience en éducation coopérative, en formulant des questions pour guider la recherche, en recueillant de l'information et en faisant des liens avec l'expérience en éducation coopérative.	C2. Analyse et communication : analyser l'information recueillie dans le cadre de l'enquête et communiquer les résultats, en faisant des liens avec l'expérience en éducation coopérative et d'autres projets en cours et à venir.	D1. Prise de décisions : démontrer sa capacité à prendre des décisions et analyser la façon dont celles-ci peuvent influer sur son expérience en éducation coopérative et sur ses projets futurs.	D2. Leadership : démontrer sa compréhension du leadership efficace et des façons d'en faire preuve dans sa vie quotidienne.
C1.1 examiner une variété de sujets, d'enjeux ou de processus liés à l'expérience en éducation coopérative.	C2.1 analyser et interpréter l'information recueillie au moyen d'enquêtes portant sur le sujet, l'enjeu ou le processus choisi, et émettre des conclusions.	D1.1 décrire diverses stratégies pour prendre des décisions éclairées relatives à l'expérience en éducation coopérative.	D2.1 décrire les qualités et les compétences d'un leader efficace.
C1.2 formuler des questions pour guider ses recherches relatives à un sujet, un enjeu ou un processus, tout en faisant des liens avec son expérience en éducation coopérative.	C2.2 communiquer les résultats de ses enquêtes en tenant compte de l'auditoire et du but.	D1.2 déterminer, en y réfléchissant, un éventail de facteurs qui influencent ses décisions liées à l'expérience en éducation coopérative.	D2.2 analyser les caractéristiques de divers leaders efficaces et leur rôle dans des secteurs liés à l'expérience en éducation coopérative.
C1.3 analyser le sujet, l'enjeu ou le processus choisi en recueillant et en organisant l'information provenant de différentes sources.	C2.3 décrire comment transférer les compétences et les connaissances acquises ou approfondies lors de ses enquêtes à son expérience en éducation coopérative et à d'autres aspects de sa vie, à présent et à l'avenir.	D1.3 analyser comment ses décisions relatives à son expérience en éducation coopérative peuvent influer aussi bien sur cette expérience que sur ses projets futurs.	D2.3 décrire des façons de faire preuve de leadership durant son expérience en éducation coopérative et des façons d'utiliser ses compétences en leadership acquises lors de son expérience dans sa vie quotidienne, à l'école et dans la communauté.

ANNEXE B : AUTRES FORMES D'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE

Les expériences d'apprentissage planifiées ayant lieu dans la communauté, y compris celles précisées ci-dessous, offrent aux élèves inscrits à tout type de cours et dans toute discipline l'occasion de renforcer leur programme scolaire. Elles facilitent également la transition réussie de ces élèves vers leur première destination postsecondaire. Toutes les formes d'apprentissage par l'expérience sont un complément utile au travail fait en classe et une préparation à l'avenir.

L'apprentissage par l'expérience contribue grandement au rendement et au bien-être de l'élève. Il peut favoriser une transformation chez l'élève en l'aidant à développer son identité et un sentiment d'appartenance et à se fixer un but ainsi qu'en lui faisant connaître une grande variété d'itinéraires postsecondaires.

Les communautés tireront certainement des avantages notables en offrant des occasions d'apprentissage par l'expérience aux élèves. En effet, les partenaires communautaires seront assurément fiers de savoir qu'ils contribuent à l'éducation d'enfants et de jeunes de même qu'à la future main-d'œuvre de l'Ontario. Une participation à l'apprentissage par l'expérience permet également aux partenaires communautaires de développer de nouveaux réseaux et de nouvelles compétences, leur donnant la possibilité d'agir comme mentors et d'apprendre des élèves.

La préparation des élèves à toute forme d'apprentissage par l'expérience doit comprendre un enseignement sur la santé, la sécurité et le bien-être ainsi que sur les attentes du partenaire communautaire. Il incombe à l'enseignante ou l'enseignant qui coordonne l'expérience dans la communauté, en collaboration avec l'employeur offrant le stage, de s'assurer que les stages dans la communauté sont appropriés en matière d'éducation et qu'ils se déroulent dans un environnement sécuritaire et respectueux sur le plan culturel (voir « Favoriser la santé, la sécurité et le bien-être », p. 27). Les stages devraient offrir, dans la mesure du possible, la possibilité à l'élève d'utiliser la langue française.

Les conseils scolaires doivent respecter tous les règlements pertinents et les politiques ministérielles ainsi que leurs propres politiques lorsqu'ils planifient et mettent en œuvre toute forme d'apprentissage par l'expérience.

Observation au poste de travail et jumelage

L'observation au poste de travail permet à l'élève d'observer un travailleur qui occupe un emploi particulier (p. ex., Invitons nos jeunes au travail). Le jumelage permet à l'élève d'observer une ou un autre élève sur le lieu de son stage d'éducation coopérative.

L'observation au poste de travail et le jumelage sont des expériences d'observation qui durent jusqu'à deux jours consécutifs et qui sont offertes aux élèves de la 7^e à la 12^e année dans le cadre d'une matière ou d'un cours, ou d'un programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans toute l'école. L'élève peut participer à plus d'une expérience d'observation au poste de travail ou de jumelage, ce qui lui permet d'acquérir un éventail plus large de compétences et de connaissances utiles dans sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les élèves qui reconnaissent le bilinguisme comme un atout sur le marché du travail seront davantage portés à explorer les choix de carrière où le français est utilisé.

Les expériences d'observation au poste de travail ou de jumelage devraient être considérées comme des sorties éducatives; en ce sens, toutes les procédures qui s'appliquent aux sorties éducatives ou aux excursions se déroulant en dehors des terrains de l'école doivent être suivies. (Consultez les politiques et les procédures du conseil scolaire concernant les activités en dehors des terrains de l'école.)

Expérience de travail

L'expérience de travail propose à l'élève, dans le cadre d'un cours à l'école secondaire, une occasion d'apprentissage pratique dans la communauté d'une durée allant jusqu'à quatre semaines. Elle représente une excellente occasion pour les élèves des écoles de langue française de consolider leurs liens avec la communauté francophone et de communiquer en français en dehors de l'école. Contrairement à l'observation au poste de travail et au jumelage, qui sont des expériences observationnelles, les expériences qui impliquent un apprentissage pratique ont des exigences supplémentaires pour assurer que les élèves reçoivent une expérience éducative sécuritaire et enrichissante. Avant l'expérience de travail, l'élève doit recevoir l'enseignement relatif aux attentes du domaine d'étude A « Préparation à l'expérience : santé et sécurité, bien-être, et exigences de base » d'un cours d'éducation coopérative, et démontrer sa compréhension de ce contenu (voir le domaine d'étude A d'un des cours, p. 86-89 ou p. 96-99).

Les enseignantes et enseignants planifiant et mettant en œuvre des stages effectués dans le cadre de l'expérience de travail dans la communauté doivent voir à ce qu'une évaluation de ces stages soit complétée avant le début de l'expérience de travail (voir « Favoriser la santé, la sécurité et le bien-être », p. 27).

Précisément, l'évaluation doit confirmer que le stage effectué dans le cadre de l'expérience de travail permettra de fournir :

- de l'information, une formation propre au lieu de travail et une supervision continue afin de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des élèves comme indiqué dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la *Loi sur les normes d'emploi*, la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*;
- un environnement physique approprié permettant à l'élève de participer à diverses occasions d'apprentissage et expériences pertinentes, y compris celles relatives à l'utilisation de la technologie, de l'équipement et des outils;
- une expérience d'apprentissage enrichissante fondée sur le plan d'apprentissage de l'élève (voir ci-dessous pour plus de renseignements concernant ce plan);
- des modifications selon les besoins d'apprentissage de l'élève, y compris ceux des élèves identifiés comme étant en difficulté.

L'évaluation se déroule *sur le lieu de travail*, en collaboration avec la superviseure ou le superviseur de stage. L'évaluation tient compte de la nature du travail du partenaire communautaire, des attentes et des contenus d'apprentissage pertinents, des objectifs de l'élève et du rôle de supervision offert par le partenaire communautaire (p. ex., le superviseur de stage).

Tous les conseils scolaires sont tenus de définir des politiques et des procédures en matière d'établissement et d'évaluation des stages dans la communauté.

Un plan d'apprentissage fondé sur les attentes et les contenus d'apprentissage du cours dans le cadre duquel l'expérience de travail se déroule, est créé en collaboration avec la superviseure ou le superviseur sur le lieu de travail. Ce plan fournit à l'élève un cadre d'apprentissage pendant l'expérience de travail et précise :

- les attentes et les contenus d'apprentissage pertinents à l'expérience de travail de même que les résultats d'apprentissage à atteindre pendant cette expérience;
- les occasions d'apprentissage (activités ou tâches) auxquelles l'élève participera de même que les critères d'évaluation;

- les domaines d'apprentissage tirés du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie qui seront abordés pendant l'expérience (voir *Tracer son itinéraire vers la réussite*, section 3.3);
- les attentes et les exigences du partenaire communautaire.

Les progrès de l'élève doivent faire l'objet d'un suivi au moins une fois durant l'expérience de travail pour s'assurer que le stage dans la communauté continue d'offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire et que l'apprentissage de l'élève est conforme à son plan d'apprentissage; toutefois, il sera peut-être nécessaire de mener des rencontres de suivi plus souvent afin de répondre aux besoins précis de l'élève ou du partenaire communautaire (voir « *Suivi des progrès de l'élève* », p. 33). L'élève doit avoir l'occasion de réfléchir à son expérience de travail et de mettre en pratique son apprentissage afin d'appuyer ses actions et ses décisions à l'école et dans sa vie future. L'élève devrait être encouragé à réfléchir sur son expérience de travail et à noter dans son plan d'itinéraire d'études tous ces apprentissages.

Il existe des risques inhérents à toute occasion d'apprentissage par l'expérience dans la communauté. L'élève participant à une expérience de travail et ses parents doivent recevoir l'information sur les risques potentiels et l'assurance accident pour les élèves. L'élève et ses parents sont encouragés à obtenir cette couverture (voir « *Assurance accident pour les élèves* », p. 45).

Le ministère de l'Éducation fournit une couverture en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* aux élèves de 14 ans et plus qui participent à une expérience de travail. Le formulaire « Accord sur la formation pratique » doit être rempli avant le début de l'expérience de travail. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser le formulaire « Accord sur la formation pratique » pour chaque élève de 14 ans et plus. (Des renseignements détaillés sur la couverture en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* sont fournis dans la note Politique/Programmes n° 76A.)

Le ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes, tous les groupes et tous les organismes qui ont participé à l'élaboration et à la révision de ce document.



Imprimé sur du papier recyclé

17-034

ISBN 978-1-4868-1867-9 (imprimé)

ISBN 978-1-4868-1868-6 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018